

Bulletin du Conseil communal

N° 7



Lausanne

Séance du 20 novembre 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 20 novembre 2018

7^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2018, à 18 h et 20 h 30

Sous la présidence de M. Valéry Beaud, président

Sommaire

Ordre du jour	481
Première partie	493
Election complémentaire de M. Benjamin Rudaz à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Sara Gnoni, démissionnaire	493
Communications	
Démission de M. Benoît Gaillard de la Commission permanente des finances.....	494
Décès de Mme Gisèle-Claire Meylan	494
Demandes de traitement prioritaire de la Commission de gestion.....	494
Séance du Conseil communal du mardi 20 novembre 2018 - demandes de traitement prioritaire.....	495
Rénovation du Centre funéraire de Montoie	496
Résolution de Mme Thérèse de Meuron du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? »	497
Question n° 27 de M. Matthieu Carrel, déposée le 2 octobre 2018 « Emissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lausanne, quels objectifs pour quelle progression ? ».....	498
Question écrite de Mme Alice Genoud « Nouvelles infrastructures autoroutières de la région lausannoise, est-il temps de remonter les bretelles de l'OFROU ? »	501
Postulat de M. Johann Dupuis et crts « Pour l'adoption d'un « plan climat » par la Municipalité de Lausanne »	501
Postulat de M. Daniel Dubas « Un bilan de la coopération au développement pour renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale »	502
Motion de Fabrice Moscheni et crts « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III) »	502
Interpellation de Vincent Rossi « Monitoring environnemental de Lausanne : un bond en avant ? »	502
Interpellation de Marie-Thérèse Sangra « Aménagement hydroélectrique de Lavey - Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey »	502
Interpellation de Quentin Beausire et crts « Accueil de jour, à qui le tour ? ».....	502
Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise	
Préavis N° 2018/39 du 6 septembre 2018.....	503
Discussion	502
Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape)	
Préavis N° 2017/30 du 10 août 2017.....	504

Discussion	504
Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif – demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2022)	
Préavis N° 2018/29 du 5 juillet 2018	508
Discussion	508
Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif »	
Préavis N° 2018/12 du 22 mars 2018.....	514
Discussion	514
Deuxième partie.....	528
Initiatives et pétitions en cours de traitement – situation au 30 juin 2018	
Préavis N° 2018/31 du 20 septembre 2018.....	528
Discussion	528
Questions orales.....	540
Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes »	
Développement photocopié.....	550
Discussion préalable.....	552
Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette - mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité »	
Développement photocopié.....	553
Discussion préalable.....	553
Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive »	
Développement photocopié.....	556
Discussion préalable.....	557
Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Un arbre lausannois comme dernier repos »	
Développement photocopié.....	558
Discussion préalable.....	558
Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée »	
Développement photocopié.....	559
Discussion préalable.....	560
Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? »	
Développement photocopié.....	561
Discussion préalable.....	567

Ordre du jour

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Election complémentaire d'un membre à la Commission des finances, en remplacement de Mme Sara Gnoni (Les Verts), démissionnaire.
2. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de M^{me} Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJJ, FIM). GUY GAUDARD.
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistros, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJJ). VINCENT BRAYER.
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de M^{me} Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJJ). ELIANE AUBERT.
- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.

- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! » (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R102. Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- R103. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un ‘Plan canicule’ de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- R108. Postulat de M. Roland Philippoz : « ‘Tsumani gris’ : Lausanne sera également touchée ! ». (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- R109. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- R110. Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). GRAZIELLA SCHALLER
- R111. Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- R1. Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- R2. Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- R3. Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R4. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d’un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R5. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d’une piscine couverte dans l’ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». (SCS/CD). COMMISSION DES PÉTITIONS (MATHIEU MAILLARD).
- R6. Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l’avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.

- R8. Rapport-préavis N°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- R9a Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (FIM/EJQ).
- R9b Postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (EJQ). SARA GNONI.
- R14. Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.
- R15. Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- R16. Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD). VINCENT BRAYER.
- R17. Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (SE). JEAN-LUC CHOLLET.
- R18a Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier » .(FIM).
- R18b Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! » .(FIM). SARA GNONI.
- R19. Rapport-Préavis N° 2018/19 : Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et crts : "Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne, limitons le bruit et la pollution au centre-ville, encourageons le scooter électrique ! ». Réponse au postulat de Mme Aude Billard et crts : "Mise en place de stations de recharge pour deux-roues électriques avec toitures couvertes de panneaux solaires ". (SIL/FIM). ROLAND PHILIPPOZ.
- R21. Préavis 2018/29 : Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif – demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2022). (LEA). ANTONELA VONLANTHEN.
- R23. Rapport-préavis N°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- R24. Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (FIM/LEA). PIERRE OBERSON.
- R25. Postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (FIM/CD). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.

- R26. Préavis N° 2018/39 - Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.(SE) GIANFRANCO GAZZOLA.
- R27. Préavis N° 2018/47 : Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – crédit-cadre annuel 2019.(LEA) COMMISSION DES FINANCES (JEAN-FRANÇOIS CACHIN).
- R28. Préavis N° 2018/49 – Crédits supplémentaires pour 2018 (2^e série). (FIM) COMMISSION DES FINANCES (LATHA HEINIGER).
- R29. Préavis N° 2018/50 : Autorisations d'achats pour l'exercice 2019. (FIM) – COMMISSION DES FINANCES (LATHA HEINIGER).
- R30. Rapport sur la gestion municipale pour 2017 et réponses de la Municipalité aux quatre observations de la Commission permanente de gestion. COMMISSION DE GESTION (CLAUDE NICOLE GRIN, PRESIDENTE).
- R31. Préavis N° 2018/31 – « Initiatives et pétitions en cours de traitement - rapport au 30 juin 2018 » (CD ; SE ; SCS ; LEA ; EJQ ; FIM ; SIL) COMMISSION DE GESTION (CLAUDE NICOLE GRIN, PRÉSIDENTE).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI6. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes. ». (4^e/2.10.18) (LEA) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI7. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette – mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité ». (6^e/6.11.18). EXAMEN DE RECEVABILITÉ – DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI8. Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive. ». (6^e/6.11.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI9. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un arbre lausannois comme dernier repos. ». (6^e/6.11.18) DISCUSSION PRÉALABLE.
- INI10. Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée. ». (6^e/6.11.18) DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5^e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8^e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10^e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.

- INT48. Interpellation de M^{me} Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés par Bô Noël ? ». (11^e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4^e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5^e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de M^{me} Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6^e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12^e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3^e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6^e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4^e/03.10.17) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT63. Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11^e/30.01.18) [EJQ/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT64. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11^e/30.01.18) [CD/17.05.18]. DISCUSSION.
- INT65. Interpellation de M^{me} Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13^e/06.03.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M^{me} Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13^e/06.03.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.

- INT67. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non mais allô ? » (16^e/24.04.18) [SE/24.05.18]. DISCUSSION.
- INT68. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? » (16^e/24.04.18) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT69. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5^e/31.10.17) [FIM/31.05.18]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13^e/06.03.18). [LEA/CD/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT2. Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16^e/24.04.18) [EJQ/FIM/21.06.18]. DISCUSSION.
- INT3. Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ? ». (18^e/22.05.18). [FIM/28.06.18]. DISCUSSION.
- INT4. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14^e/20.03.18). [SE/19.07.18]. DISCUSSION.
- INT5. Interpellation de M^{me} Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10^e/16.01.18) [CD/16.08.18] DISCUSSION.
- INT6. Interpellation de Mme Celine Misiego et consorts : « Est-ce bien la police qui fait la police dans nos rues ? ». (22^e/26.06.18). [SE/16.08.18]. DISCUSSION.
- INT7. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10^e/16.01.18) [SE/SCS/16.08.18] DISCUSSION.
- INT8. Interpellation de M. Denis Corboz : « Deal de rue : état de la situation. ». (20^e/12.06.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT9. Interpellation de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Deal de rue et vie de quartier ». (18^e/22.05.18). [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT10. Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT11. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12^e/13.02.18) [SE/06.09.18]. DISCUSSION.
- INT12. Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11^e/30.01.18). [FIM/27.09.18] DISCUSSION.
- INT13. Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/SIL/27.09.18]. DISCUSSION.
- INT14. Interpellation de M^{me} Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17^e/08.05.18). [LEA/CD/27.09.18]. DISCUSSION.

INT15. Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « La mobilité douce c'est bien, la respecter c'est bien aussi. ». (20^e/12.06.18). [SE/25.10.18]. DISCUSSION.

INT16. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Citycable : est-ce une crise ? ». (3^e/02.10.18). [SIL/25.10.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 15.01.19 (18 h et 20 h 30), 29.01.19 (18 h et 20 h 30), 12.02.19 (18 h et 20 h 30), 19.02.19 (18 h et 20 h 30), 12.03.19 (18 h et 20 h 30), 26.03.19 (18 h et 20 h 30), 09.04.19 (18 h et 20 h 30), 07.05.19 (18 h et 20 h 30), 21.05.19 (18 h et 20 h 30), 28.05.19 (18 h et 20 h 30), 11.06.19 (18 h et 20 h 30), 12.06.19 (18 h00), 25.06.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 27.08.19 (de 18 h à 20 h), 10.09.19 (18 h et 20 h 30), 24.09.19 (18 h et 20 h 30), 08.10.19 (18 h et 20 h 30), 05.11.19 (18 h et 20 h 30), 19.11.19 (18 h et 20 h 30), 26.11.19 (18 h et 20 h 30), 10.12.19 (18 h et 20 h 30), 11.12.19 (19h30), 17.12.19 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

Le président : Valéry Beaud

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL)
- 26.2.13 projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985.
- 06.12.16 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). MATTHIEU CARREL.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple ». (CD). ANDRÉ MACH.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (FIM). PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (CD). FRANCOISE LONGCHAMP.
- 22.05.18 Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (SIL/FIM/LEA/CD). NICOLAS TRIPET.
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalmann et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 12.06.18 Postulat de M^{me} Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage ». (EJQ). VINCENT BRAYER.

- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/20 - Pour un meilleur suivi des participations financières de la Ville. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités ». Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts « Pour améliorer la gouvernance des institutions en mains publiques, demandons un contrôle ordinaire des comptes ! ». (FIM/CD). AXEL MARION.
- 26.06.18 Rapport-préavis N° 2018/23 - Marchés, terrasses et manifestations. Réponse au postulat de Mme Elisabeth Müller : « *Faire son marché en sortant du travail* ». Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny : « *Le marché se meurt ? Vive le marché !* ». Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti : « *Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois !* ». Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts : « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* ». Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « *Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux !* ». (SE/LEA/FIM). DANIEL DUBAS.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/ 24 - Remplacement des appareils radio POLYCOM du Corps de police. (SE). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 28.08.18 Préavis N° 2018/25 - Construction d'une nouvelle cuve au réservoir des Dailles - Demande de crédit. (SE). PAOLA RICHARD-DE PAOLIS.
- 28.08.18 Rapport-Préavis N° 2018/26 - Réponse à six postulats en matière de circulation en ville : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé et consorts " Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz". Réponse au postulat de M. Guy Gaudard et consorts " Rovéréaz - Fauvette : allégeons les contraintes " Réponse au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts "Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville". Réponse au postulat de M. Claude Calame " 30 km/h sur la "Petite Ceinture" et dans son périmètre". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts " Pour une sécurité piétonne accrue autour de la piscine de Mon-Repos". Réponse au postulat de Mme Céline Misiego " Où sont passées les journées sans voiture ?". (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 28.08.18 Postulat de M^{me} Laura Manzoni : « Encore une autre chaîne internationale de fast-food au centre-ville. Sera-t-il bientôt impossible de manger une nourriture saine et variée à Lausanne ? ». (18^e/22.05.18). (CD/SE) FLORENCE BETTSCHART-NARBEL
- 28.08.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Un restaurant de la Ville dédié à l'intégration des personnes handicapées ». (18^e/22.05.18).(LEA/EJQ) YVAN SALZMANN.
- 28.08.18 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Mieux protéger les policières et les policiers ». (20^e/12.06.18). (SE) DIANE WILD.
- 28.08.18 Motion de M. Henri Klunge et consorts : « Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle ». (20^e/12.06.18). (FIM). COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).
- 28.08.18 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « De nouveaux destins pour nos places de parking ». (20^e/12.06.18).
Postulat de M. Vincent Brayer et consorts : « De la route à la rue ». (20^e/12.06.18). (FIM) JEAN-LUC CHOLLET

- 28.08.18 Rapport-préavis N° 2018/30 : Réponse à six postulats portant sur la propreté du domaine public, le partage et le recyclage des ressources. Réponse au postulat de M. Guy Gaudard "Pour un usage payant de certains W.-C. publics". Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts "Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs WC à la disposition du public". Réponse au postulat de M. Johann Dupuis "Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage". Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts "Pour une Ville de Lausanne sans mégots". Réponse au postulat de M. Robert Joosten et consorts "Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres". Réponse au postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts "Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois".(1^{ère}/28.08.18). (FIM/EJQ) JEAN-MARIE FÜRBRINGER.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/32 - Relevage et transformations sonores du Grand Orgue de l'église Saint-François. (2^e/11.09.18). (EJQ) MAURICE CALAME.
- 11.09.18 Préavis N° 2018/33 : Politique sociale communale de la vieillesse – Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé . (2^e/11.09.18). (SCS) LATHA HEINIGER.
- 11.09.18 Rapport-préavis N° 2018/34 : Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » – Réponse au postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard : « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs ». (2^e/11.09.18). (CD) ALICE GENOUD.
- 11.09.18 Pétition de M. Vivien Galland et consorts (6990 sign.) : « Soutien à la Police de Lausanne dans sa lutte contre le deal de rue ». (SE) COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 19.09.18 Postulat de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Pour l'installation de caméras de surveillance à l'extérieur des écoles publiques de la commune ». (22^e/26.06.18). (SE/EJQ) FRANÇOISE PIRON.
- 19.09.18 Postulat de M. Philippe Miauton et consorts : « Pas de deniers publics dans la boulette ! ». (22^e/26.06.18). (SCS/SE) YVAN SALZMANN.
- 19.09.18 Préavis N° 2018/35 : Couverture du pont-roulant annexé au bâtiment de Malley abritant les locaux du Service achat et logistique Ville – Demande d'un crédit d'ouvrage. (FIM) NGOC HUY HO.
- 19.09.18 Rapport-préavis N° 2018/36 : Réponse au postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les jeunes, Easyvote ». (CD) XAVIER DE HALLER.
- 24.10.18 Rapport-préavis N° 2018/38 - Réponse au postulat de Madame Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SIL) JEAN-LUC CHOLLET.
- 24.10.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp : « Contre le deal de rue : osons aller plus loin ! ». (SE) ALICE GENOUD.
- 24.10.18 Postulat de M^{me} Paola Richard-De Paolis et consorts : « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité?' L'accueil pour

- Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation ». (EJQ) LAURA MANZONI.
- 24.10.18 Préavis N° 2018/40 : Fonds pour l'efficacité énergétique : renouvellement de la subvention en faveur des vélos électriques pour les lausannois.(SIL) MATTHIEU CARREL.
- 24.10.18 Préavis N° 2018/41 – Crédit-cadre annuel 2019 : « Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic ; Renouvellement et extension des réseaux de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux ; Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels ; Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires ; Entretien de surfaces privées communales. » (FIM ; SE ; SIL ; EJQ ; LEA) COMMISSION DES FINANCES (VINCENT BRAYER, PRÉSIDENT).
- 24.10.18 Préavis N° 2018/42 : Concept directeur « Nature en Ville » de la Commune de Lausanne Réponse aux postulats de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » et « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées » Demande de crédit complémentaire au rapport-préavis N° 2016/27 « Mise en œuvre et renforcement de la politique "Nature en ville" ». (LEA) MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 24.10.18 Préavis N°2018/43 : « Modernisation du système d'information de la Ville de Lausanne ». (LEA) JOËL TEUSCHER.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/44 : Piscine de Mon-Repos – assainissement, transformation et modernisation des installations de traitement de l'eau – demande de crédit d'ouvrage. (SCS) DAVID RAEDLER.
- 07.11.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Casiers solidaires ». (SCS) GIANFRANCO GAZZOLA.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/45 : Plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688. Abrogation du plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965.(CD) GUY GAUDARD.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/46 : Réponse au postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne "zone hors TiSA" : que ça se voie ! ». (CD) BENOÎT GAILLARD.
- 07.11.18 Préavis N° 2018/48 - Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable "Saint-Sulpice II". Demande de crédit. (SE) ANNE BERGUERAND.
- 07.11.18 Rapport-préavis N° 2018/51 - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud-Gigon et consorts déposé le 2 février 2016 « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (LEA, FIM, SE, EJQ) PHILIPPE MIAUTON.
- 07.11.18 Pétition de M. Denis Bochatay et consorts (200 sign.): « Pour une rue Couchirard conviviale ». COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ)

- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20^e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3^e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11^e/30.01.18). [CD] DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12^e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14^e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 26.06.18 Interpellation de M. Louis Dana et consorts : « Savatan, quelles conséquences pour les finances de la ville ? ». (20^e/12.06.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Feux d'artifices : au-delà de l'émerveillement, n'est-il pas temps de se poser les bonnes questions ? ». (1^e/28.08.18). [CD/LEA]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Quelles limites au prosélytisme religieux ou sectaire sur l'espace public ? ». (1^e/28.08.18). [SE]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Thérèse de Meuron : « Le Service social de Lausanne est-il sourd ? ». (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 28.08.18 Interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ? ». (1^e/28.08.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Matthieu Carrel et consorts : « Politique de la ville en matière de voyage à l'étranger des Conseillers Municipaux. ». (3^e/02.10.18). [CD]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Abandon du projet « Cour Camarès » : quel coût pour la commune de Lausanne ? ». (3^e/02.10.18). [CD]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ? ». (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M. Musa Kamenica et consorts : « Clochette : Ecole internationale et bouchon intercommunal. ». (3^e/02.10.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 24.10.18 Interpellation de M^{me} Sara Gnoni et consorts : « Quelles règles pour les avantages aux élus communaux ? ». (3^e/02.10.18). [CD/FIM]. DISCUSSION.
- 20.11.18 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique ». (6^e/06.11.18). DISCUSSION

- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « Les sculptures en ville de Lausanne incarnent-elles une vision patriarcale de la société ? » (6^e/06.11.18). DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Sécheresse, quelles mesures d'adaptation à cette nouvelle donne ? » (6^e/06.11.18). DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Romain Felli : « Les revenus du gaz comprimés ? » (6^e/06.11.18). DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de Mme Anita Messere : « Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ? » (6^e/06.11.18). DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? » (6^e/06.11.18). DISCUSSION
- 20.11.18 Interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? » (6^e/06.11.18). DISCUSSION

Première partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert ; Mme Florence Beetschart-Narbel ; Mme Jean-Marie Fürbringen ; Mme Sara Gnoni ; Mme Claude Nicole Grin ; M. Musa Kamenica ; Mme Barbara Pagés ; M. Philipp Stauber ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : Mme Aude Billard ; M. Xavier De Haller ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Mathieu Maillard ; M. Stéphane Wyssa

Membres démissionnaires :

Membres présents	86
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	5
Membres démissionnaires	0
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Le président : – Je vous souhaite la bienvenue et ouvre la septième séance publique du Conseil communal de Lausanne. Je commencerai la soirée en vous annonçant qu'un de nos collègues conseillers communaux a son anniversaire ce soir. Il s'agit de M. José Martinho. Nous lui souhaitons un joyeux anniversaire, une bonne soirée et nous pouvons l'applaudir. (*Applaudissements*)

Election complémentaire de M. Benjamin Rudaz à la Commission permanente des finances, en remplacement de Mme Sara Gnoni, démissionnaire

Le président : – Nous poursuivons les opérations préliminaires avec l'élection complémentaire d'un membre à la Commission des finances en remplacement de Mme Sara Gnoni, démissionnaire, et j'attends la proposition du groupe des Verts.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer la candidature de M. Benjamin Rudaz, qui est bien connu, c'est aussi le coprésident des Verts lausannois et qui s'intéresse beaucoup aux finances et il va volontiers relever ce défi en remplacement de Mme Gnoni. Malheureusement, ce ne sera pas une femme, donc la Commission des finances va se masculiniser encore plus, mais il va très bien faire son travail.

Le président : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Ça ne semble pas être le cas. Nous allons donc procéder à cette élection à main levée, si vous êtes d'accord. Celles et ceux qui soutiennent la candidature de Monsieur Benjamin Rudaz, lèvent la main. Oppositions ? Abstention ? C'est avec une abstention, vous avez donc accepté la nomination de M. Benjamin Rudaz à la Commission des finances.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Sara Gnoni (Les Verts) de la Commission permanente des finances du Conseil communal ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Daniel Dubas au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

M. Benjamin Rudaz (Les Verts) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Communication

Démission de M. Benoît Gaillard de la Commission permanente des finances

Le président : – Nous passons tout de suite au point 2, les communications. Et je commencerai par un courrier de démission de la Commission des finances, justement. Je vous le lis :

M. le Président,

Par la présente, je vous fais part de ma démission de la Commission des finances du Conseil communal au 15 janvier 2019. Après un peu plus de six ans au sein de cette commission, il me semble en effet juste de favoriser une rotation au sein de mon groupe et de permettre à une autre personne de participer aux travaux passionnants que sont l'examen, entre autres, des comptes, du budget, des crédits supplémentaires et des comptes d'attente.

En vous remerciant de l'attention accordée à ce courrier, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux

Benoît Gaillard

Communication

Décès de Mme Gisèle-Claire Meylan

Le président : – Nous passons maintenant à une autre communication. Je dois une fois encore vous annoncer un décès ce soir. Il s'agit du décès de madame Gisèle-Claire Meylan, ancienne conseillère communale qui est décédée le 21 octobre dernier dans sa 79^e année. Madame Meylan a siégé au sein de notre Conseil communal de 1996 à 2011. Nous témoignons naturellement toute notre sympathie à sa famille et je vous invite à vous lever pour un instant de silence.

Communication

Demandes de traitement prioritaire de la Commission de gestion

Lausanne, le 12 octobre 2018

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal traite en priorité lors de la séance du Conseil communal du 20 novembre 2018 les points :

- Rapport N° 2018/31 : initiatives et pétitions en cours de traitement. Situation au 30 juin 2018.
- Rapport de gestion municipale pour 2017 et réponses aux observations.

Elle vous remercie par avance de donner suite à sa requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, ses plus cordiales salutations.

Commission permanente de gestion

La présidente : Claude Nicole Grin

Communication

Séance du Conseil communal du mardi 20 novembre 2018 - demandes de traitement prioritaire

Lausanne, le 7 novembre 2018

Monsieur le Président,

La Municipalité vous adresse les demandes de traitement prioritaire suivantes pour la séance du Conseil communal citée en marge.

Préavis N° 2018/39 – SE : « Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy »

Motif : La convention intercommunale relative à la STEP de Vidy lie 16 communes de l'agglomération au sein d'une entente. Les législatifs de chacune de ces communes sont appelés à approuver les modifications apportées à ce texte. Une entrée en vigueur au 1er janvier 2019 est souhaitable. Cette date a été fixée d'un commun accord entre partenaires. Il est dès lors nécessaire que Lausanne, qui assume le secrétariat de l'Entente et joue un rôle central en tant que propriétaire et exploitant de la STEP, soit en mesure de respecter cette date d'entrée en vigueur.

Préavis N° 2017/30 - FIM/EJQ : « Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape »

Motif : Dans le cadre de la troisième étape de la réfection de la basilique Notre-Dame, la paroisse projette d'importants travaux complémentaires à ceux incombant à la Ville, pour améliorer l'usage du lieu et mettre en valeur ses grandes qualités architecturales et historiques. Pour aller de l'avant dans ce projet architectural et dans la recherche de financements, la paroisse nécessite la confirmation de la subvention d'investissement lausannoise.

Rapport-préavis N° 2018/12 – EJQ : « Politique des quartiers : première étape - réponse aux trois postulats, N. Litzistorf et consorts, M. P.-A. Hildbrand et consorts et F. Moscheni et consorts – « Pour une politique des quartiers de TOUS les quartiers ! » - « Pour l'étude du « budget participatif » à Lausanne » - « Plus de démocratie avec le budget participatif »

Motif : Le préavis N° 2018/12 introduit différents outils de la politique des quartiers, dont le budget participatif. Avant que ce projet soit lancé début 2019, il est important que le Conseil communal prenne position. Par ailleurs, l'adoption du préavis permettra d'élaborer les étapes suivantes de la politique des quartiers et de répondre aux initiatives des conseillères communales Eliane Aubert et Latha Heiniger ainsi qu'aux résolutions de votre Conseil.

Préavis N° 2018/29-LEA : « Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif - demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2022) »

Motif : Certains travaux doivent être lancés très rapidement, notamment sur le site du Camping de Vidy et le Centre de vie enfantine des Bergières.

Interpellation de Panchard Ilias et consorts « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? » - LEA/SIL

Motif : La Municipalité constate une forte augmentation des demandes d'adaptation des sites d'antennes existants qui anticipent la mise en oeuvre de la technologie 5G. Ainsi, elle va mettre en oeuvre les actions incitatives prévues dans la réponse ces prochaines semaines. Si le Conseil communal traitait cette réponse durant la même période, cela donnerait une cohérence et une légitimité consolidée aux différentes démarches.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Communication

Rénovation du Centre funéraire de Montoie

Lausanne, le 8 novembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le bâtiment du Centre funéraire de Montoie dessiné par F. Brugger, architecte, a été mis en service en 1972. Ses qualités intrinsèques font qu'il fait partie des objets du patrimoine du XX^e siècle actuellement recensés par les services compétents, mais dont l'évaluation est en cours.

Le bâtiment, ainsi que les installations, subissent l'outrage du temps, et ce malgré un entretien régulier. Le Centre funéraire nécessite d'importants travaux de rénovation et de mise en conformité, tant sur les bâtiments que sur les installations.

En particulier, les fours crématoires, pièces maîtresses des installations techniques, sont en fin de vie et doivent être remplacés dès que possible afin d'éviter une mise hors service imprévue. Pour rappel, en moyenne 18 à 19 corps par jour sont incinérés et une mise hors service des fours due à une déféctuosité serait très délicate ; il n'y a en effet pas de solution alternative. Dans le cas de l'arrêt des fours, la Ville se trouverait face à une crise sanitaire délicate. Elle n'est en effet pas équipée pour stocker un grand nombre de corps et les autres crématoires de Suisse romande ne pourraient pas absorber un surplus de crémations.

Afin d'effectuer, en collaboration avec le Service d'architecture, les études nécessaires à un projet complet et coordonné de rénovation et de mise en conformité, tant des bâtiments que des installations, et pour connaître précisément les implications financières, la Municipalité a décidé, lors de sa séance du 12 juillet 2018, d'ouvrir un compte d'attente de CHF 349'000.-. Ce compte d'attente est nécessaire pour couvrir les frais des études préliminaires. Ces derniers sont composés essentiellement par des honoraires d'architectes, dont un des rôles prépondérants est, à ce stade, la coordination générale de l'étude de faisabilité, ainsi que des honoraires d'ingénieurs civils, de chauffage, de ventilation, de sanitaires et d'électricité. Des frais d'experts en installation de fours crématoires, en physique du bâtiment et en amiante y sont également inclus.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 3 octobre 2018.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Communication

Résolution de Mme Thérèse de Meuron du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? »

Lausanne, le 8 novembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 27 mars 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Thérèse de Meuron « Arnaque aux services sociaux ? Vraiment ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal souhaite recevoir une information sur les mesures de simplification qui seront instaurées par le DSAS pour soulager les collaborateurs du CSR chargés d'effectuer un travail de contrôle ».

Réponse de la Municipalité

Dans un contexte de complexification de la délivrance de la prestation financière du revenu d'insertion (RI) constaté depuis quelques années, les Centres sociaux régionaux (CSR), avec la collaboration de l'institut ismat Consulting S.A., ont mis en place, en 2016, une démarche d'analyse et d'évaluation de la charge de travail au sein des CSR. Le but était d'obtenir un aperçu des pratiques des CSR et de définir les facteurs de surcharge existants. Le rapport rendu par ismat Consulting S.A. ayant démontré une surcharge subjective des collaboratrices et collaborateurs des CSR, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a demandé la mise en place d'un groupe de travail. Mené par l'unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA), et réunissant des représentants du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) et des CSR, il a reçu le mandat « *d'identifier des mesures de simplification pouvant être appliquées à court terme à l'ensemble des CSR, sans modifications majeures du système, au RI financier pour alléger la charge de travail des gestionnaires de dossiers. La finalité étant d'alléger la charge de travail effective des gestionnaires de dossier pour assurer un suivi des dossiers efficace et efficient* ».

Le résultat des travaux d'identification de mesures de simplification a fait l'objet d'un rapport rédigé par l'UCA, validé par le groupe de travail et présenté aux directeurs des CSR et à la direction du SPAS. Une première série de mesures de simplification a été soumise et validée par le chef du DSAS, début 2018. Leur mise en œuvre est progressivement effectuée dans le cadre de révisions de directives et de mises à jour d'outils de travail.

Le gain de temps généré par l'ensemble de cette première série de mesures de simplification est estimé à environ 15% d'allègement de la charge de travail pour le personnel administratif (gestionnaires de prestations RI, secrétaires, secrétaires-réceptionnistes).

Les mesures de simplification suivantes sont entrées en vigueur au 1^{er} octobre 2018.

1. Simplifier le processus de révision annuelle des dossiers pour le personnel administratif :
 - la révision annuelle des dossiers est simplifiée pour tous les dossiers. Seuls les documents clés seront désormais contrôlés par les gestionnaires de prestation RI ;
 - dans le cadre de la démarche d'analyse qualité et de conformité du dossier, une révision complète et approfondie sera effectuée sur 10% des dossiers, choisis

- aléatoirement, mais pour tous les dossiers ou figure une décision d'indus égale ou supérieure à CHF 20'000.- rendue dans les cinq dernières années ;
- la révision annuelle s'effectue sans rendez-vous et le bénéficiaire n'a plus à être convoqué par les gestionnaires de dossiers.
2. Veiller à l'application de toute forme d'aide prioritaire (prestations subsidiaires), avant l'octroi de prestations d'aide sociale.
 3. Forfaitiser un ensemble de frais particuliers :
 - certains frais particuliers faisaient l'objet d'un nouveau calcul chaque mois et de vérifications chronophages, leur paiement est désormais simplifié ;
 - des montants forfaitaires, en fonction de la situation, sont octroyés pour les frais de transport et ceux liés au droit de visite.
 4. Ne plus solliciter le renouvellement de l'autorisation de renseigner
 - ce document d'une durée valable de 12 mois n'est plus systématiquement demandé, mais uniquement en cas de doute sur la situation de fortune du bénéficiaire qui renseignera dorénavant mensuellement de sa situation de fortune.
 5. Simplifier et clarifier les normes relatives aux frais « particuliers » :
 - cela concerne les frais de repas, de rentrée scolaire, de participation liés à la LAMal.
 6. Déléguer aux chef-fe-s d'unité RI le processus d'ouverture des dossiers complexes

D'autres mesures de simplification ont d'ores et déjà été validées par le chef du DSAS et sont en cours d'organisation et de développement. Elles touchent plus particulièrement des aspects d'ordre technique, tels que l'accès à des données permettant de limiter les recherches et le suivi des procédures en cours, la création d'alertes dans les programmes informatiques ou encore la limitation du nombre de saisies au strict nécessaire lors du paiement mensuel du RI.

Nous précisons également qu'une deuxième série de mesures de simplification est en cours d'élaboration et sera validée ultérieurement.

Conscients du caractère technique de ces informations, nous espérons qu'elles répondront à votre attente et vous auront donné un aperçu des travaux de simplification du RI en cours au CSR de Lausanne et dans tous les autres CSR du Canton.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Communication

Question n° 27 de M. Matthieu Carrel, déposée le 2 octobre 2018 « Emissions de gaz à effet de serre de la Ville de Lausanne, quels objectifs pour quelle progression ? »

Rappel

Dans la crise climatique actuelle, l'action des villes et des collectivités locales apparaît comme un moyen de pallier les manques de certaines nations et comme un relais extrêmement important pour assurer le respect des objectifs de l'accord de Paris.

Au début du mois de septembre a eu lieu à San-Francisco un sommet sur le climat qui a réuni les dirigeants des principales métropoles de la planète. A l'occasion de ce sommet, nous avons appris que certaines villes s'étaient fixé des objectifs aussi clairs qu'ambitieux

visant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, la ville de Paris vise une diminution de 50% de ses émissions de GES d'ici 2030, alors que la ville d'Oslo vise une réduction de 95% à la même date.

Préambule

La Ville de Lausanne s'est engagée formellement à réduire sa consommation de gaz à effet de serre en signant la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie¹ le 10 février 2008, puis le 21 décembre 2017 pour la nouvelle version de cette convention.

En effet, en mars 2007, les Etats membres de l'Union européenne se sont mis d'accord sur les objectifs dits du « 3x20 » pour relever les défis énergétiques et climatiques d'ici à 2020 : réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20%, réduire sa consommation d'énergie de 20% et porter à 20% la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie. Pour que les décisions du Sommet européen de mars 2007 deviennent des réalités concrètes, la Commission européenne a lancé à Bruxelles le 29 janvier 2008 l'initiative d'une Convention adressée aux maires des villes européennes, qui s'engagent, en la signant, à réaliser localement les objectifs européens. La Ville de Lausanne a signé cette convention le 10 février 2009.

Après dix ans de pratique, il apparaît que si les objectifs de réduction des émissions de CO₂ et de développement des énergies renouvelables ont été atteints, l'efficacité énergétique reste à la traîne, les pays européens n'ayant jamais réussi à se mettre d'accord sur un plan d'action efficace. La nouvelle convention des maires ne prend donc plus en compte que la réduction des émissions de CO₂ comme indicateur, laissant libre les chemins pour atteindre le nouvel objectif fixé pour 2030. Ainsi par sa signature, le 21 décembre 2017 de cette nouvelle convention, la Ville de Lausanne s'engage notamment à :

réduire les émissions de CO₂ par habitant de son territoire d'au moins 40% d'ici 2030 par rapport à 2005, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergies renouvelables.

Pour se faire, elle doit notamment établir un bilan des émissions.

Réponse de la Municipalité

Est-il possible de quantifier les émissions de GES de la ville de Lausanne ou de son agglomération ?

Oui, à travers le monitoring de la Convention des Maires (MEI – Monitoring Emission Inventory).

Le calcul des émissions de CO₂ s'effectue sur la base des consommations d'énergie finale liées à l'habitat et à la mobilité. Pour l'habitat, les consommations d'énergie de réseau, qui représentent la moitié du patrimoine, sont mesurées. Les Surfaces de Référence Energétique (SRE) étant connues, les consommations de mazout sont extrapolées sur la base de la consommation moyenne au m² des bâtiments raccordés au gaz, qui ont approximativement la même typologie.

Pour la mobilité, les émissions sont calculées sur la base du parcours journalier moyen des véhicules immatriculés sur la commune en fonction de leur typologie et de leur consommation moyenne, multiplié par le taux de report modal. C'est principalement l'évolution de cet indicateur qui permet d'observer une diminution des émissions liées à ce secteur.

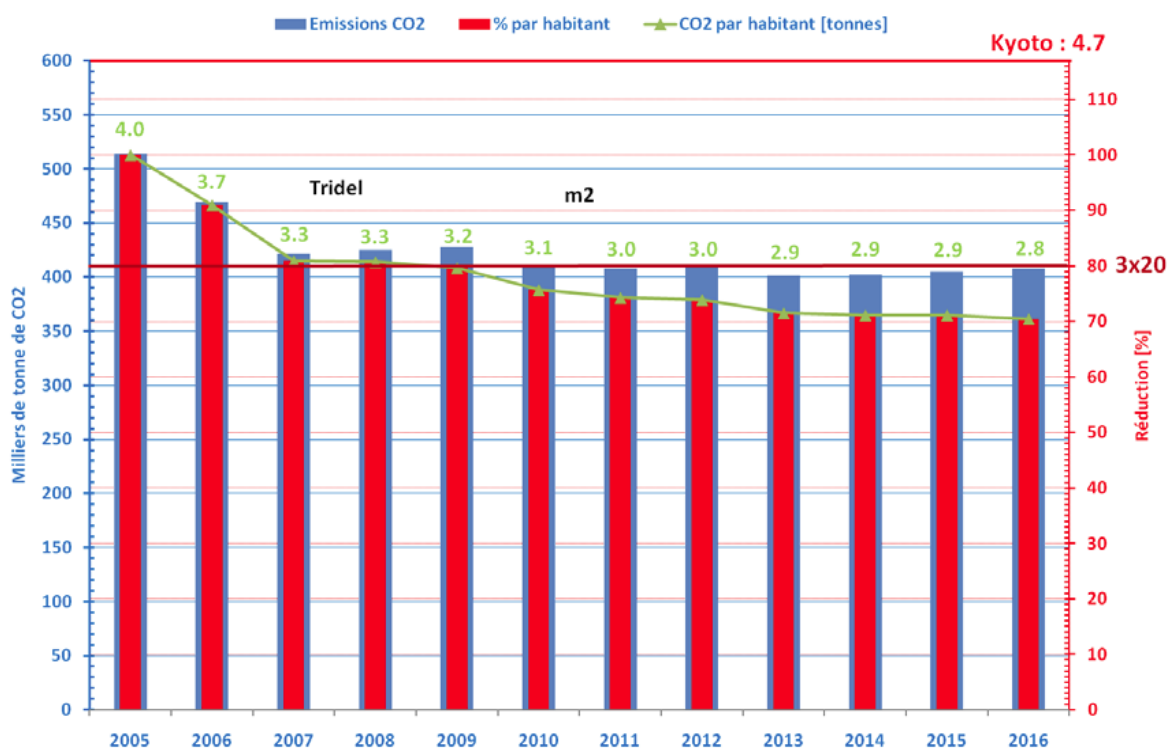
Ces prochaines années, il faut s'attendre à un affinement des modélisations relatives au monitoring des émissions de CO₂.

¹ <https://www.conventiondesmaires.eu/fr/>.

Si oui, quelle est l'évolution des émissions de GES de la ville de Lausanne ou de son agglomération ?

L'évolution des émissions de CO₂ et le suivi des atteintes des résultats de Lausanne – mesurés en tonnes par habitant, hors énergie grise, comme le prévoit le protocole de suivi de la convention – est représenté dans le graphique ci-après (source : Services industriels de la Ville de Lausanne, 2017). Lausanne a déjà atteint l'objectif issu du protocole de Kyoto prévu pour la Suisse en 2005, qui est de 4,7 tonnes de CO₂ par habitant, ainsi que les 20% de réduction entre 2005 et 2020 (selon la première Convention des Maires), reste à atteindre la réduction de 40% entre 2005 et 2030 (selon la deuxième Convention des Maires).

A titre d'information, les éléments chiffrés des Services industriels ont été contrôlés et déclarés conformes au niveau méthodologique dans le cadre de la nouvelle certification du label Cité de l'énergie que vient d'obtenir la Ville de Lausanne et au niveau quantitatif par le monitoring effectué par l'équipe d'encadrement de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie. L'outil informatique utilisé par la Ville est validé par les différents organes spécialisés dans ce domaine et est identique à celui utilisé par l'Office fédéral de l'environnement.



La ville de Lausanne poursuit-elle des objectifs quantifiés du type de ceux des villes de Paris ou Oslo en matière d'émissions GES ?

Oui, par la signature à la nouvelle Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie, la Ville de Lausanne s'engage à réduire ses émissions de CO₂ sur son territoire d'au moins 40% d'ici 2030 et à renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences du changement climatique.

Depuis plus de 30 ans, Lausanne est un acteur de premier plan dans la mise en œuvre de politiques énergétique et climatique. En termes d'atténuation, les résultats obtenus sont probants : 30% de réduction des émissions CO₂ par rapport à 2005. Ainsi, les objectifs fixés sont réalistes.

Les deux principales contributions à l'atteinte des objectifs de la première Convention des Maires sont : la construction de l'usine de valorisation thermique des déchets de TRIDEL, qui a permis d'augmenter le taux d'énergies renouvelables du chauffage à distance (CAD) et la mise en service du métro m2. Ces deux mesures ont fait diminuer les émissions de CO₂ par habitant de 25%. Plus discrète, mais bien réelle, la réalisation progressive des 3'000 logements durables, couplée à l'augmentation des parts de marché du CAD et du gaz au détriment du mazout a permis, en 10 ans, de gagner 5% supplémentaires. Ces actions ont permis à Lausanne de réduire ses émissions de CO₂ en tonnes par habitant de 30% en 2016 par rapport à 2005.

L'objectif de la deuxième Convention des Maires est d'obtenir une réduction supplémentaire de 10% d'ici 2030. Plusieurs projets déjà en cours permettront d'y parvenir :

la construction des futurs éco-quartiers (Plaines-du-Loup et Prés-de-Vidy), qui contribueront à la densification urbaine et par conséquent, grâce à des émissions pratiquement nulles en phase d'exploitation, à une réduction des émissions par habitant estimée à 8% ;

le développement des axes forts de transports publics urbains (AFTPU) devrait augmenter le taux de report modal ou du moins le stabiliser malgré l'augmentation du nombre d'habitant. La mobilité représentant 36% des émissions de CO₂, on peut estimer que cette mesure permettra une réduction des émissions par habitant de l'ordre de 4% ;

l'extension du chauffage à distance, couplée aux projets de nouvelles productions d'énergie renouvelable, amènerait une diminution comprise entre 1% et 4% ;

la mobilité électrique, dont tous les ingrédients sont présents pour un futur déploiement à large échelle. Le potentiel de réduction est estimé au minimum à 5%.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de M. Matthieu Carrel.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 15 novembre 2018.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Communication - Dépôt

Question écrite de Mme Alice Genoud « Nouvelles infrastructures autoroutières de la région lausannoise, est-il temps de remonter les bretelles de l'OFROU ? »

(Signé) *Alice Genoud*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Johann Dupuis et crts « Pour l'adoption d'un plan climat par la Municipalité de Lausanne »

(Signé) *Johann Dupuis et trois cosignataires*

Communication - Dépôt

Postulat de M. Daniel Dubas « Un bilan de la coopération au développement pour renforcer la politique lausannoise en faveur de la solidarité internationale »

(Signé) *Daniel Dubas et quatre cosignataires*

Communication - Dépôt

Motion de Fabrice Moscheni et crts « Pour un Plan Structurel d'Adoucissement de la Fiscalité (PSAF III) »

(Signé) *Fabrice Moscheni et six cosignataires*

Communication - Dépôt

Interpellation de Vincent Rossi « Monitoring environnemental de Lausanne : un bond en avant ? »

(Signé) *Vincent Rossi*

Communication - Dépôt

Interpellation de Marie-Thérèse Sangra « Aménagement hydroélectrique de Lavey - Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey »

(Signé) *Marie-Thérèse Sangra*

Communication - Dépôt

Interpellation de Quentin Beausire et crts « Accueil de jour, à qui le tour ? »

(Signé) *Quentin Beausire et six cosignataires*

Le président : – Je vous donne encore juste quelques informations sur l'ordre de traitement des différents objets pour la première partie de la soirée. Comme d'habitude, désormais, nous prenons les questions orales après la pause et commençons donc directement avec les rapports, en l'occurrence, les quatre demandes de traitement prioritaires de la Municipalité dans l'ordre suivant, c'est-à-dire d'abord le R26, le R84, le R21, et en dernier, le R14 sur la politique des quartiers. Et ensuite nous prenons les deux demandes de traitement prioritaire de la Commission de gestion, les R31 et R30.

Préavis N° 2018/39 du 6 septembre 2018

Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise

Sécurité et économie

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Gianfranco Gazzola, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Le groupe PLR a pris connaissance de la deuxième version et dernière version de cette convention de la STEP et à l'unanimité acceptera les conclusions de ce préavis.

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Cette convention a d'abord pour but de sécuriser le financement sur le long terme en convenant de nouvelles clés de répartition entre les 18 communes qui traitent leurs eaux usées à la STEP à Lausanne. Au final, Lausanne payera un peu plus cher, 2,3% de plus qu'actuellement, et les autres communes y gagneront environ 3%. Le fait que Lausanne ne peut pas actuellement se prévaloir d'un réseau de séparatifs, vu sa situation de ville-centre, drainant énormément de voitures qui font que les eaux de lavage dues aux pluies sont extrêmement sales et ne peuvent pas être rejetées dans le lac, justifie cette nouvelle clé de répartition.

Il est donc logique que les investissements par les communes partenaires dans des réseaux séparatifs pour diminuer la quantité d'eau claire parasite en direction de la STEP soient valorisés par une réduction de la participation de ces communes. Cette convention est tout à fait en adéquation avec le principe de causalité cher aux Verts, et nous vous conseillons tout simplement de l'accepter.

M. Gianfranco Gazzola (Soc.) – Je suis tout à fait d'accord avec la position exprimée par ma préopinante. J'ajoute seulement que le groupe socialiste à l'unanimité approuvera le préavis et ratifiera la convention.

M. Johan Pain (EàG) : – Le groupe Ensemble à gauche, donc à l'unanimité, va soutenir ce préavis. Il faut relever qu'il y a eu quand même plus de deux ans de négociations avec les autres communes pour trouver un compromis pour la répartition financière des charges et du financement. Donc on vous encourage à soutenir et à approuver ce préavis.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Le groupe UDC va soutenir également ce préavis. C'est un préavis équilibré et qui permet à Lausanne de s'inscrire dans un jeu d'équipe, je dirais, avec les communes qui sont aussi clientes de la STEP. On voulait quand même signaler une chose importante, c'est qu'il faut s'attendre quand même par les plans et par le fait que les investissements vont continuer à être faits dans cette STEP, à avoir des coûts qui vont augmenter au fur et à mesure que les investissements seront faits. Donc le pourcentage est une chose, mais également je dirais la somme sur laquelle ce pourcentage sera appliqué va augmenter. Donc gardons bien à l'esprit que la STEP va nous coûter de plus en plus cher.

La discussion est close

Le président : – Est-ce que la Municipalité souhaite s'exprimer ? Non, ce n'est pas le cas. Donc ce que nous allons faire, c'est passer rapidement en revue les articles de la convention. En l'occurrence, je citerai juste le numéro des articles. S'il y a des interventions, vous appuyez.

Donc il y a 15 articles. Article 1, article 2, article 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, et 15. Pas de demande de parole, nous allons donc pouvoir passer au vote de la conclusion de ce préavis et je passe la parole à monsieur le rapporteur pour nous rappeler le vote de la commission.

M. Gianfranco Gazzola, rapporteur : – La seule conclusion a été acceptée à l'unanimité et donc la commission a approuvé en unanimité la convention.

Le président : – Nous allons donc voter à main levées. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 1, donc de ratifier la convention, lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté de ratifier cette convention.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu le préavis N° 2018/39 de la Municipalité, du 6 septembre 2018 ;

- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de ratifier la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy – présentée dans le présent préavis.

Préavis N° 2017/30 du 10 août 2017

Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape

Enfance, jeunesse et quartiers

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Vincent Brayer, rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Il est assez incompréhensible que ce préavis soit inscrit en urgence, à moins que cela s'explique par le fait qu'il restait en rade en raison du rythme dicté par le Conseil. J'en viens au fait. Dans le cadre d'une restauration estimée à 6,3 millions de francs, on pourrait se demander si la contribution de la Ville à hauteur de 1,5 million est équitable ou adaptée. Mais tenue légalement de financer l'entretien et la rénovation des lieux de culte, elle est en fait concernée par un montant de 2,2 millions lié aux frais de réaménagement intérieur compte tenu de la subvention de 750 000 francs des pouvoirs cantonaux, cela explique que la subvention de la Ville se limite à un million et demi. Dont acte.

A la faveur de ces travaux la commission, et malgré certains accès déjà dévolus aux personnes en situation de handicap, a émis le vœu que la Municipalité s'approche de la paroisse afin que soit examinée l'opportunité d'ajouter un ascenseur de plain-pied depuis la rue du Pré-du-Marché, donnant ainsi accès à la terrasse de Notre-Dame. Nous vous engageons à accepter ce préavis et par là même le vœu que l'on pourrait qualifier de pieux, émis par la commission et je vous remercie de votre attention.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Votre commission a pu commencer sa séance par une visite de la basilique et bénéficier d'explications de la part de la présidente du Conseil de paroisse. C'est ainsi que nous avons découvert, en tout cas pour moi, que la fresque du cœur était l'œuvre d'un peintre italien de renom, Gino Severini, de l'école dite futuriste. C'est une œuvre effectivement originale dans laquelle est représentée la tour Bel-Air, l'église Saint-François, un panorama de la ville avec ses ponts, ce qui est tout de même assez rare et que je me plais à souligner.

Le préavis que nous allons voter concerne la troisième étape de rénovation du site. La première étape a permis de rénover le clocher, la deuxième a permis la rénovation des façades extérieures et la troisième, celle pour laquelle nous votons aujourd'hui, concerne l'intérieur de la basilique. La visite nous a permis d'en voir la nécessité. Effectivement, il y a des dépôts extrêmement importants sur les murs et la Ville, cela vient d'être dit par M. Henchoz, a l'obligation légale de subvenir aux travaux nécessaires, soit l'entretien et la rénovation des lieux de culte. En l'occurrence, la totalité des travaux se montera à 6,3 millions et la Ville y participera à hauteur d'un million et demi.

Comme cela vient d'être dit par M. Henchoz, nous soutenons le vœu qui a été émis tout en donnant une petite précision. Il s'agit de demander la prolongation de l'ascenseur, car il est prévu un ascenseur dans le clocher, mais qui ne descendait pas jusqu'à la rue Pré-du-Marché. Donc non seulement nous soutenons le vœu, mais le groupe PS soutient ce préavis à l'unanimité.

Mme Véronique Beetschen (Les Verts) : – Réunis le 2 novembre 2017, c'est-à-dire il y a plus d'un an, pour examiner ce préavis, les commissaires ont bénéficié des explications détaillées que leur ont donné les représentants de l'administration et du conseil de paroisse et d'une visite détaillée des lieux. Dans l'ensemble, la commission a trouvé ce préavis équilibré et approuvé ses trois conclusions à l'unanimité. Nous vous invitons à en faire de même et à soutenir dans la foulée le vœu concernant l'ajout d'un ascenseur de plain-pied depuis la rue Pré-du-Marché.

La commission n'avait à se prononcer que sur la subvention accordée par la Ville pour ses travaux de rénovation intérieure. La présentation du projet d'extension du parking du Valentin n'était donc pas à l'ordre du jour et n'a fait l'objet que d'une allusion en cours de discussion. Cependant ce projet ayant été mis à l'enquête moins de trois semaines après la séance de la commission, il est difficile de le passer sous silence. Les Verts en ont pris connaissance avec consternation. Contraire à la politique de mobilité de la Ville de Lausanne, objet de plusieurs oppositions, ce projet aura pour effet une augmentation significative du trafic automobile et des nuisances associées, sans répondre à un besoin évident, au vu des réserves de capacité importantes des parkings couverts voisins. Nous attendons donc avec impatience la réponse de la Municipalité à l'interpellation déposée le 20 janvier dernier à ce sujet.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Je serai brève. Contrairement à M. Henchoz, mon cher collègue, je ne suis pas étonnée que ce point passe à l'ordre du jour en urgence, parce que je trouve, au contraire, que la Municipalité a pris un certain retard pour mettre à l'ordre du jour un si important projet, troisième projet pour la rénovation de la basilique Notre-Dame. Et je sais que la Municipalité a reçu plusieurs courriers du Conseil de paroisse demandant quand ce préavis sortirait au Conseil communal pour que les travaux puissent commencer.

Cette église accueille de nombreuses communautés étrangères qui viennent dire leur messe et leurs offices et nous ne pouvons qu'espérer qu'avec les travaux de rénovation de l'intérieur, cette église soit finalement mieux éclairée et moins sombre que ce qu'elle est à l'heure actuelle. Nous ne pouvons que vous inviter à accepter ce préavis.

M. Valentin Christe (PLC) : – Mme Decollogny l'a rappelé tout à l'heure, la commission a eu le plaisir en préambule à ses travaux de visiter les lieux. C'était une visite effectivement très intéressante et puis qui a indiscutablement permis de mesurer combien certains travaux sont nécessaires. On peut relever que, eu égard à son obligation de financer les travaux de rénovation et d'entretien, la Ville s'en tire assez bien, si l'on peut dire, puisqu'elle finance in fine 1,5 million sur les 6 et quelques que le projet représente. Et puis on relèvera aussi avec satisfaction que la Municipalité a demandé que le conservateur cantonal des monuments et sites, ainsi que la déléguée de la Ville de Lausanne au patrimoine bâti, soient intégrés au projet, ce qui permet de s'assurer qu'il se déroule au mieux et dans le respect de l'édifice en question.

Il faut aussi rappeler ce soir que le Conseil communal n'est pas appelé à se prononcer sur le vœu qui a été émis par la commission. C'est un point qui me semble important de rappeler au vu des interventions que j'ai entendues jusqu'à présent. Donc il nous reste, en tant que Conseil communal ce soir, uniquement à voir la suite qui sera donnée dans le futur par la Municipalité à ce vœu. Et puis j'imagine que la Municipalité nous informera en temps utile sur la suite qu'elle entend donner à cette requête de la commission. Pour le reste, le groupe PLC vous invite évidemment à accepter ce préavis.

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Je vous rassure, je ne m'opposerai pas à l'avis de mon

groupe, mais en me référant au point 2 du préavis préambule, je relève que de 2004 à 2017, la Ville a subventionné l'entretien de six édifices pour un total de 10,65 millions de francs, soit 760 000 en moyenne par année. Les montants alloués à la basilique Notre-Dame se sont élevés à 4 738 000 francs, soit 44% du total des subventions, ce qui représente une grosse part du gâteau. Alors, je me pose les questions suivantes, est-ce bien la dernière étape de restauration d'importance de la basilique Notre-Dame, ou doit-on encore s'attendre à être sollicité pour de nouvelles subventions dans les prochaines années ? Si oui, une demande de planification des travaux devrait être exigée, à mon sens.

Et puis, autre question générale, combien y a-t-il d'édifices sur la commune de Lausanne pour lesquels une demande de subvention pour des travaux de restauration pourrait être adressée à la Municipalité ?

M. Guy Gaudard (PLR) : – Dans le rapport de commission, on apprend qu'il y a un projet d'extension du parking du Valentin. Est-ce que la Municipalité pourrait nous renseigner à quoi en est l'étude de cette extension ? Et je rebondis sur la question de mon collègue Briod, est-ce qu'il y a un planning des rénovations des églises lausannoises qui est dans le pipeline et je pense notamment à celle de la Croix-d'Ouchy s'il est prévu de la rénover prochainement.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Effectivement c'est un préavis pour lequel est demandée l'urgence, un peu paradoxalement alors que le rapport a été remis de longue date. C'est parce que justement à ce stade la paroisse a besoin aussi de pouvoir compter sur un engagement officiel de la Ville dans la mesure où elle lève également des fonds importants pour ce projet de rénovation. Elle avait été naturellement informée qu'elle pouvait faire valoir ses impératifs en matière de calendrier et que nous les relayerions au Conseil communal, chose que nous avons faite aussi rapidement que possible.

Raison pour laquelle vous avez ce préavis aujourd'hui, qui est l'occasion effectivement de demander un crédit d'investissement pour un objet qui est très important parfois probablement plus que ce qu'il en apparaît au premier regard en matière d'usage avec 22 offices par semaine qui ont lieu, avec six communautés linguistiques qui s'y trouvent, avec plusieurs centaines de bénévoles qui s'y investissent. La relative discrétion du bâtiment étant peut-être due au fait que c'est le premier bâtiment catholique construit en terre vaudoise depuis la réforme et que du coup il fallait avoir une certaine discrétion. De cette même logique vient le fait que c'est la communauté catholique qui à l'époque avait acheté tout un terrain avec verger en marge de la ville, qui maintenant est le terrain du Clos-de-Bulle, sur lequel se développe toute une série d'activités avec l'école privée qui s'y trouve, avec des logements, avec le parking, avec la cure et l'église.

Naturellement, la subvention de la Ville de Lausanne va pour l'église. La partie des autres investissements qui sont prévus par la paroisse en sont indépendants. De ce point de vue là, je n'ai pas d'engagement à prendre au nom de la Commune pour la suite de la mise à l'enquête sur le projet plus général qui a été soumis, et naturellement que l'un est indépendant de l'autre. On a aussi vu que c'était un objet architectural qui, effectivement, a une valeur et un intérêt qui n'est pas forcément autant mis en valeur qu'il le mériterait, qui pourra avec profit, être rénové, et qui, nous l'espérons, pourra ainsi aussi bénéficier de soutien pour cette rénovation et pour le mettre en valeur.

Il a été demandé de proposer une prolongation de l'ascenseur du côté du clocher pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder de plain-pied depuis la rue Près-du-Marché. La proposition a été transmise à la paroisse qui va l'examiner. Probablement que c'est un projet qui n'est pas très simple parce qu'il impliquera à ce moment-là l'arcature qui est au niveau de la rue Pré-du-Marché et que cette question-là peut susciter quelques réticences du point de vue de la protection du patrimoine historique. L'autre option qui est envisagée par la paroisse est donc un accès par le côté nord avec un accès de plain-pied depuis le parking et la possibilité depuis l'arrière d'accéder à l'église.

Les dernières questions étaient celles concernant les perspectives en matière d'investissement, en notant que l'investissement pour la basilique du Valentin était important. Effectivement, ils le sont, et ils le sont probablement à l'échelle aussi des enjeux qu'il y avait pour un bâtiment dont on a constaté au début des années 2000 qu'il présentait un état de dégradation plus important qu'escompté. Et nous arrivons avec cette troisième étape au terme des interventions qui sont planifiées. Par prudence rhétorique, le préavis s'appelle « troisième étape » et pas « dernière étape », mais en principe il s'agit effectivement de l'achèvement des travaux, si ce n'est le relevage de l'orgue qui figure au plan des investissements.

En ce qui concerne les autres bâtiments de la Ville de Lausanne, pour rappel donc la Ville de Lausanne est en général propriétaire des bâtiments remis au culte protestant. Elle subventionne les travaux dans les bâtiments de la communauté catholique qui en est propriétaire. Du coup, le plan des investissements fait apparaître une série d'enjeux et de rénovations qui sont prévues notamment de mémoire, celle de Chailly et une intervention aussi à Bellevaux, qui pourront faire l'objet de préavis devant ce Conseil. Mais naturellement, ça c'est les éléments qui ont été identifiés et le plan des investissements est une planification qui peut, selon les besoins et les urgences qui sont évalués, être appelée à des remaniements. Et la Croix-d'Ouchy, actuellement, ne fait pas l'objet d'une ligne au plan des investissements, notamment parce que son affectation doit être précisée.

M. Grégoire Junod, syndic : – Très brièvement sur la question de Monsieur Gaudard s'agissant du parking du Valentin pour indiquer que le projet a été mis à l'enquête, qu'il a suscité un certain nombre d'oppositions. On est maintenant en discussion avec la société propriétaire, exploitante du parking pour trouver des solutions. On a une séance qui est d'ailleurs agendée tout prochainement et c'est évidemment trop tôt pour le dire ici, mais il n'est pas du tout impossible que nous puissions proposer une solution consensuelle à la fin qui soit intéressante pour le parking, pour la Ville, pour le quartier, pour les espaces publics, donc on est en train de travailler à une solution de compromis qui puisse permettre effectivement d'avoir une solution gagnante pour le développement de la ville.

La discussion est close.

M. Vincent Brayer, rapporteur : – Comme le vœu a déjà été lu par M. Henchoz, je ne vais pas le relire, je veux juste vous rappeler qu'il a été voté par 9 oui, 0 non et 3 abstentions. Quant aux conclusions du préavis, elles ont été votées en bloc et à l'unanimité.

Le président : Nous allons donc procéder comme la commission et voter ces trois conclusions en bloc. Celles et ceux qui les acceptent lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ?

Avec quatre abstentions, vous avez accepté ce préavis.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/30 de la Municipalité, du 10 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité une subvention d'investissement de CHF 1'500'000.- en faveur de la paroisse catholique Notre-Dame afin de lui permettre de procéder aux travaux de restauration intérieure de l'église ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 5013.331 du Secrétariat général enfance, jeunesse et quartiers ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5013.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Préavis N° 2018/29 du 5 juillet 2018

Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du patrimoine administratif – demande de crédit-cadre 5e étape (2018-2022)

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Antonela Vonlanthen, rapportrice : – Une minime rectification, néanmoins importante, concernant mon collègue Vincent Vouillamoz, il ne remplaçait pas Georges-André Clerc lors de cette commission, comme indiqué dans le rapport de commission. Il n'a pas changé de crémérie entre-temps. Donc voilà, on vous remercie de prendre connaissance de cette importante rectification.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Merci à la Municipalité pour ce préavis qui nous convient bien, qui est intéressant. Il est notamment à saluer qu'il y a également un bilan des travaux qui ont été effectués pour ce qui concerne le patrimoine administratif ces cinq dernières années dans le cadre du dernier crédit-cadre et c'est certainement bienvenu ici que la Municipalité nous propose d'accorder un crédit substantiel pour faire des travaux importants pour les bâtiments du patrimoine administratif ces cinq prochaines années.

C'est un montant substantiel qui est plus élevé que la dernière fois, mais je pense que ce montant est justifié. Nous savons très bien que des rénovations, des travaux substantiels permettent à long terme d'épargner, de dépenser moins si ces travaux sont faits à temps plutôt que trop tard quand le patrimoine est déjà dans un état trop vétuste et il est certainement aussi à saluer que cela permettra de préserver un certain nombre de bâtiments qui ont une valeur patrimoniale et qui ont besoin d'une intervention au niveau architectural.

Ce qu'on peut peut-être déplorer un petit peu par rapport à ce préavis, c'est qu'effectivement on présente des bâtiments qui sont à rénover, on propose des montants qui sont à attribuer à un certain nombre de bâtiments qui ont été analysés selon un outil intéressant, Epiqr+, qui permet certes d'analyser pour chaque bâtiment quel est son état de vétusté, peut-être que ce qui manque un petit peu dans ce préavis, c'est une vision d'ensemble, une sorte de stratégie ou une clarté sur le pourquoi on est arrivé à ces bâtiments-là et pas à d'autres. Par contre, nous faisons clairement confiance à la Municipalité, nous avons eu un certain nombre de questions pendant la commission et les réponses étaient satisfaisantes. Mais il est important effectivement d'avoir et de renforcer cette vision d'ensemble dans le sens d'un portefeuille immobilier, non pas seulement porté sur des objets particuliers.

Sinon, pour les différents travaux qui sont prévus, il est difficile de s'exprimer ici, chacun a son coup de cœur, il y a eu un certain nombre de discussions autour de ces différents projets, mais je ne pense pas que c'est ici au Conseil communal que ce débat devrait être mené. Ce qui est important, c'est juste une chose encore, un rappel ou un vœu, un souci permanent des Verts, c'est que la Ville assume une fonction d'exemplarité, exemplarité pour la gestion de ses bâtiments, exemplarité en termes énergétiques, en termes de développement durable, mais aussi surtout le respect de standards élevés pour le bâtiment, à la fois au niveau patrimonial, mais aussi au niveau développement durable vécu dans les bâtiments, que ça soit certifié par exemple SNBS, Minergy, ECO, LID, Société à 2000 watts ou pas, mais en tout cas ceci est d'une très grande importance et nous saluons clairement les efforts de la Municipalité en la matière. Nous allons donc, à l'unanimité, accepter ce préavis municipal.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – En première lecture, ce préavis peut laisser sur sa faim au motif qu'il y va d'un florilège fait de l'énonciation de certains travaux jugés nécessaires et de chiffres que d'aucuns seraient tentés de qualifier à la louche. La curiosité des membres de la Commission a débouché sur des explications qui ont dissipé en majeure partie ces faiblesses du préavis. Mais ce préavis est révélateur aussi de certaines carences, comme on vient de le dire, au niveau de la manière dont sont assumés l'entretien et le suivi du patrimoine lausannois recensé entre le XIXe et le XXe siècle. Ces mesures devraient être prioritaires. Il met en exergue également le fait que de nombreux biens, de par leur conception inaliénable, ne pourront être mis en conformité sur le plan énergétique et écologique.

Sans occulter certains objets visés, et comme le mentionne le rapport de la commission, il sied de vouer une attention toute particulière au camping de Vidy construit en 1967, soit il y a plus de cinquante ans, sis au demeurant dans la circonscription de la Société de développement du Sud-Ouest au sein de laquelle je siége en tant que membre du comité, ce qui m'autorise un bref commentaire. Avant l'introduction de l'euro, le camping enregistrait environ 80 000 hôtes. Avec l'arrivée de l'euro au début à 1,50 puis à 1,20, il est enregistré une moyenne stable de 50 000 hôtes. L'année 2018 devrait dépasser cette norme. Il est révélateur que les mois de juillet et août ne jouent pas un rôle décisif dans cette moyenne vu la concurrence des voyages aériens à bas coûts.

Au niveau du ranking, il sied de relever que celui de Vidy comportait 5 étoiles, qu'il en est actuellement à 4 avec des craintes, vu son état de vétusté et primitif, c'est le préavis qui le dit, de descendre à la note 3. Les mesures envisagées sont certes bienvenues, mais constituent un minimum, voire un lifting. Il faudra donc faire avec, et je relègue mon intention de déposer une conclusion supplémentaire en attendant qu'une réflexion approfondie soit faite au sujet de l'avenir du camping de Vidy dans une large analyse liée à l'aménagement des rives du lac. Cela étant dit, le PLR, très attentif à ce qui constitue le patrimoine lausannois, sa conservation et sa mise en valeur, tend la main de bonne grâce dans sa majorité à l'ensemble des mesures proposées.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – L'accueil que le groupe socialiste fait à ce crédit-cadre, cinquième étape, pour la rénovation et l'entretien de bâtiments administratifs de la Ville de Lausanne, est évidemment un accueil très favorable. Comme cela a déjà été largement dit par les intervenants précédents, il s'agit d'un crédit de 12 425 000 francs pour les années 2018 à 2022, qui permettra des rénovations et des entretiens au bâtiment de la Ville, gérés par le service Logement et gérances et nous avons eu les explications complémentaires demandées en commission. Nous avons dans ce rapport-préavis, comme cela a été dit, des éléments très sommaires liés à chaque élément qui sera l'objet de petits crédits ici rassemblés et d'autre part, il y aura des améliorations au niveau de l'efficacité énergétique de certains de ces bâtiments et la végétalisation d'un certain nombre de toitures.

En complément de ce qui a été dit, et j'essaye de ne pas redire la même chose que les intervenants précédents, il a aussi été discuté de la demande de subvention et garantie nous a été donné que les subventions seraient systématiquement sollicitées et qu'elles viendraient en amortissement des crédits sollicités dans le préavis. L'opportunité d'introduire la conclusion habituelle en pareilles circonstances a été évoquée, mais constatant que le préavis précédent ne l'avait pas fait et que tout s'est bien passé, puisqu'on a pu analyser les résultats du préavis précédent, nous y avons renoncé. Nous comptons néanmoins sur l'engagement municipal, que madame la conseillère municipale renouvellera peut-être dans son intervention, sur le fait que les crédits seront amortis par les subventions éventuellement obtenues et que ces crédits ne seront pas étendus par ces subventions.

Un petit point puisque monsieur Henchoz est venu sur ce sujet à propos du camping de Vidy. Je me suis étonné en commission que ce sujet pour 1 875 000 francs soit réglé en

quelques lignes où je n'ai pas retrouvé véritablement quelles étaient les modifications voulues au niveau du camping. Pour les plus anciens dans le Conseil ou pour ceux qui ont suivi ces travaux, je rappelle qu'il y a une dizaine d'années, le camping de Vidy a été l'objet d'un PPA ainsi que d'un postulat refusé finalement par le Conseil. Il y a eu à cette occasion de nombreuses discussions sur la forme de camping qui devait trouver place à Vidy. Et je souhaiterais que la Ville, et je crois que Mme la municipale s'y est engagée en commission, suive attentivement les lignes qui ont été définies lors de ces discussions il y a dix ans dans les travaux qui seront faits. Au vu de tous les points positifs qui ont été évoqués, c'est à l'unanimité que la commission a soutenu ce rapport-préavis et le groupe socialiste fera de même.

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Merci madame la rapportrice pour avoir rectifié la petite erreur formelle. L'intitulé de ce projet se réfère au patrimoine administratif. Donc la discussion en commission nous a appris que ledit patrimoine ne comprend pas les écoles ni les infrastructures sportives, donc on ne prend pas tous les bâtiments de la Ville, mais une sélection. On nous a transmis une liste confidentielle d'une cinquantaine d'édifices dont la valeur atteint 350 millions de francs. Sans entrer dans les détails, l'enveloppe sollicitée représente grosso modo 3% de leur valeur, ce qui nous semble tout à fait raisonnable par rapport aux besoins de maintenance et d'entretien du patrimoine de la Ville.

Comme exposé par plusieurs de nos collègues, le débat en commission a permis d'éclairer de nombreux aspects qui étaient soulevés par les uns et les autres. Précédé par mon collègue Jacques-Etienne Rastorfer, je m'apprêtais à vous rapporter que si le préavis propose de prendre en considération les potentielles subventions cantonales disponibles pour les rénovations énergétiques, la Municipalité s'est effectivement engagée à les solliciter. Donc le montant et la nature des travaux méritent notre soutien et le centre PDC-Verts libéraux vous invite à accepter ce préavis.

Johann Dupuis (EàG) : – Alors rapidement parce que beaucoup de choses ont déjà été dites par les autres groupes politiques, juste pour vous dire que Ensemble à Gauche rejoint le concert de louanges et trouve que ce programme d'entretien du patrimoine administratif est fort bienvenu. Ce qui est fort bienvenu également c'est qu'il s'agit de la première fois qu'on a une telle somme qui est avancée pour la rénovation du patrimoine administratif, séparément des sommes avancées en général pour la rénovation du patrimoine financier. Il s'agit là d'un outil convaincant et nous encourageons la Municipalité à le renouveler dans le cadre des prochaines législatures.

Et là il est difficile quand même de ne pas faire un parallèle avec la politique d'austérité que l'on mène d'un côté et l'état de délabrement parfois avancé de certains bâtiments. Alors oui, quand on veut économiser des deniers publics et s'épargner des investissements nécessaires dans les infrastructures, on se retrouve avec un patrimoine administratif en état problématique et tous les investissements dans le renouvellement infrastructurel qu'on ne fait pas aujourd'hui, ce sont aussi des dettes qu'on lègue aux générations futures et tout comme les dettes financières qu'on lègue aux générations futures, c'est les dettes d'aides dont le coût à charge des générations futures augmente avec les années. C'est la raison pour laquelle nous devons maintenir un taux d'investissement élevé dans le renouvellement infrastructurel et soyez certains qu'à Ensemble à Gauche nous nous emparerons davantage de cette démarche à l'avenir.

Juste pour aussi revenir sur un point plus spécifique, personnellement, vous le savez certainement, je suis très sensible à l'aspect énergétique et environnemental dans ces processus de rénovation des bâtiments et je dois dire que j'ai été étonné en bien par le degré de préparation des services administratifs à ces questions-là et notamment par la méthodologie utilisée pour évaluer l'état de vétusté des bâtiments, qui était tout à fait convaincante et prenait en compte justement ces critères énergétiques. Ça ne nous empêchera pas bien évidemment de revenir sur cette question, car il reste encore énormément de bâtiments en possession de la Ville dont le bilan énergétique est

extrêmement problématique.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Le groupe UDC constate que petit à petit le principe du crédit-cadre se fait bon en an mal an son chemin et va jusqu'à la somme de 12,5 millions, ce qui aurait été totalement impensable il y a encore une dizaine d'années. Je crois aussi, et je le salue, qu'il y a une sorte de confiance qui s'établit, il ne s'agit pas ici de faire de la politique politicienne ou partisane, il s'agit d'avoir une certaine confiance dans les organes techniques de la Ville et d'avoir confiance dans ce qu'ils nous disent, du choix qu'ils ont fait, de l'opportunité et des sommes qui sont affectées aux différents entretiens.

Alors je crois que nous avons, et encore largement, l'occasion de nous confronter, de parler, de passer nos soirées et nous arrivons là avec une confiance par rapport au service technique de la Ville qui nous permet de boucler tout ça au lieu de faire 12 séances de commission avec 12 visites sur place. Je vous invite à poursuivre dans cette voie de la confiance, car elle nous paraît de bon augure.

M. Guy Gaudard (PLR) : – J'ai une remarque et puis une question. Je trouve regrettable qu'on soit de nouveau sur la base d'estimations puis pas de soumissions pour nous présenter le crédit d'investissement. Et puis j'ai surtout une question à la page 2 du préavis, où j'ai mal compris les sommes qui sont réellement dévolues aux immeubles du patrimoine administratif. Donc si on prend le paragraphe 4 préambule, je vous lis le préavis 280 du 13 octobre 1997 couvrant la période de 1998 à 2002, d'un montant de 11 millions, jusque là on comprend bien, dont 1,9 million dévolus au patrimoine administratif. Je me dis, ben tiens, la différence elle est où ? Ensuite on a le préavis 2002/05, on a 14 millions qui ont été votés et puis 4 600 000 qui ont été dévolus au PAD. 2005/29, du 12 mai 2005, on a aussi 14 millions qui ont été votés, 5 millions seulement sont dévolus au patrimoine administratif. Ensuite le préavis 2012/34, d'un montant de 12,7 millions, dont 5,2 millions sont dévolus au PAD. Alors c'est vrai que si on additionne le tout, on arrive à 16,7 millions dévolus au PAD depuis 1997, ce qui me semble un petit peu curieux par rapport aux montants qui nous sont présentés. Alors je me pose la question, où est la différence, sur quels immeubles les sommes qui ne sont pas investies dans ceux du patrimoine administratif vont-elles ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :

– Pour répondre à monsieur Gaudard, je passerai par l'intervention de monsieur Dupuis que je remercie d'avoir mis en lumière le fait que dans ce crédit-cadre qu'on présente aujourd'hui on a bien séparé maintenant, comme ce n'était pas le cas avant, le patrimoine administratif et le patrimoine financier, ce qui répond en partie aux questions posées par monsieur Gaudard et puis si on le dit maintenant, parce que ce n'est pas écrit explicitement dans le crédit-cadre que vous avez sous les yeux aujourd'hui, on va faire dès l'année prochaine un bilan sur le patrimoine financier qui permettra de répondre plus justement aussi à monsieur Gaudard. Comme ça on aura des choses qui sont beaucoup plus pures de séparer patrimoine administratif et patrimoine financier.

Donc là on se concentre vraiment sur le patrimoine administratif en laissant de côté pour un temps, mais pas pour trop longtemps monsieur Gaudard, pour pouvoir répondre à vos questions, disons, dès l'année prochaine. Ça fait le lien aussi avec une interrogation de monsieur Dubas tout à l'heure, c'est vrai qu'on a commencé par faire les bilans, on va dire, un peu financiers et puis on ne voit pas forcément une vision stratégique. C'est ce qu'on propose aussi de faire par la suite pour le patrimoine financier. Premier élément peut-être sur lequel justement on peut amener quelques réponses.

Je remercie aussi M. Dupuis d'avoir saisi la philosophie que nous souhaitons par rapport à l'entretien et la valorisation de notre patrimoine tel qu'on le présente aujourd'hui dans ce crédit-cadre. C'est vrai que ça nous permet d'être un tout petit peu plus sereins, même si on l'a entendu aussi dans les discussions de commission, nous serions tous peut-être désireux de mettre encore plus pour le patrimoine administratif. On voit déjà qu'on a fait un saut quantitatif de ce côté-là avec ce crédit-cadre 2018-2022. On a fait un saut quantitatif, mais

on fait aussi un saut qualitatif. Vous l'avez dit, on utilise maintenant un outil qui est performant afin d'identifier les bâtiments en fonction des différents critères qui sont basés justement sur des éléments qui ont à voir avec les degrés d'urgence, d'intervention et puis des degrés justement d'intervention par rapport à des problématiques notamment énergétiques. C'est vrai que le crédit-cadre qui vous est proposé, c'était une lacune que vous avez évoquée, ne met pas dans le détail chacun des dossiers qui va avec cette étude Epiqr+ pour chacun des objets sur lesquels nous intervenons, mais c'est des éléments que nous avons pu présenter en commission et comme ça a été dit peut-être par monsieur Chollet, je le remercie, vous nous faites confiance, mais la confiance n'exclut pas le contrôle et c'est très volontiers qu'on soumet aussi les éléments plus dans le détail, encore une fois, sur chacune des études Epiqr+ donc cet outil qui nous permet d'identifier les objets sur lesquels nous devons travailler ces dossiers sont à disposition encore une fois en toute transparence.

Autre point qui a été évoqué, je crois, notamment par monsieur Dubas, mais qui croise aussi des préoccupations que vous avez tous évoquées en commission, c'est le souci d'exemplarité par rapport à des problématiques énergétiques et des problématiques de végétalisation, notamment des toitures. C'est sûr qu'on va dans ce sens-là, tout nous y guide, et l'ensemble des travaux montre toutes les valeurs ajoutées, que ce soit en termes économiques ou environnementaux, que nous avons avec ce type d'intervention exemplaire. Vous avez évoqué, je crois que c'est M. Rastorfer qui est venu le premier sur le sujet, la question des subventions énergie. Vous pensez bien, et je parle sous le contrôle de ma collègue Mme Germond, que bien sûr nous demandons systématiquement les subventions cantonales d'un point de vue énergétique, mais bien sûr aussi, toujours sous le contrôle de Mme Germond, c'est tout à fait clair et net que nous présentons dans ces crédits-cadres les chiffres de manière brute et les subventions, comme nous l'avons dit en commission, sont demandées et affectées justement de manière idoine en termes comptables.

Comme cela a été dit par M. Dubas, on a vu dans les discussions que chacun avait son coup de cœur sur chaque objet. Vous avez ce soir parlé du camping de Vidy, alors là également, de la même manière que je rappelle l'exemplarité et confirme l'exemplarité plus la demande de subventions énergie, je rappelle et je confirme également que nous sommes en train de travailler sur la problématique globale des rives du lac. On a déjà un plan directeur pour les rives du lac du côté ouest qui comprend une série d'éléments qui incluent dans la réflexion et dans la vision stratégique du camping des éléments que nous avons discutés notamment en commission. Donc le travail est en train de se faire sur le court terme notamment dans la perspective aussi de l'année prochaine où, comme vous le savez, nous aurons la chance d'avoir l'inauguration du nouveau siège du CIO au mois de juin. Là nous avons des travaux qui sont planifiés pour améliorer de manière sensible le camping sur des éléments qualitatifs qui permettront de remettre peut-être en lumière un type de lieu qui pourrait vraiment trouver sa place au cœur d'une ville comme la ville de Lausanne. Donc c'est ce à quoi aussi nous nous engageons, encore une fois, dans un court terme, sur des éléments qui sont d'ordre paysagers, mais qui sont aussi d'intervention comme on le voit dans ce crédit-cadre sur le bâtiment, pour retrouver justement la splendeur d'antan, mais avec une réflexion de plus long terme à travers les rives du lac notamment et puis là avec tous les acteurs concernés. Notamment au niveau du tourisme pour imaginer, comme je l'ai évoqué, c'est vrai que c'est aussi un coup de cœur qu'on a avec différents services de ma direction pour imaginer un camping du XXI^e siècle avec une composante durable forte. Je crois que j'ai répondu à l'ensemble des questions ou fait l'ensemble du tour de de vos remarques, et puis je vous remercie encore une fois pour la confiance témoignée

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je remercie madame la municipale de sa réponse, mais ça a engendré un doute quand même dans mon esprit puisque vous parlez des quatre préavis dont j'ai cité le numéro tout à l'heure et vous disiez que c'était un mélange du patrimoine financier et du patrimoine administratif. Si je fais le total des sommes qui ont été dévolues

au patrimoine administratif, j'arrive à 16,7 millions sur vingt ans. On parle ici dans ce préavis de 77 bâtiments et mon collègue Vouillamoz a dit qu'il y en avait 55 qui n'étaient pas connus du tout public. Donc je trouve que 16,7 millions sur vingt ans, ça fait 800 000 francs par année. Puis vous divisez par le nombre d'immeubles, moi ça me pose juste un problème par rapport à l'entretien réel qui était fourni dans ces bâtiments. Est-ce que vous pourriez éclairer ma lanterne s'il vous plaît ?

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Comme je l'ai évoqué, je pense que ce sera beaucoup plus clair et c'est vrai que de jongler entre maintenant le patrimoine administratif, le patrimoine financier, les échéances temporelles, ça ne permet pas d'avoir une vision très très claire, mais on aura la dernière pièce de l'édifice, comme je l'ai évoqué, dans le cadre d'un futur préavis avec lequel on viendra sur le patrimoine financier, je pourrai à ce moment-là être beaucoup plus clair, sur les différents éléments qui ont été justement affectés par ce crédit-cadre qui, encore une fois, dans les années précédentes couvrait à la fois le patrimoine financier et le patrimoine administratif.

Par rapport au nombre que vous venez d'évoquer d'objets sur lesquels nous travaillons avec ce crédit-cadre 2018-2022. La liste qu'on a fournie avec les quelque 55 objets et puis vous avez évoqué un autre chiffre, ce qu'on a passé au peigne fin avec ces nouveaux outils Epiqr+, c'est 95% du patrimoine administratif. Donc il y a aussi peut-être ces éléments-là qu'on doit regarder, pour répondre en partie à votre question, dans les autres crédit-cadres pour cette partie de patrimoine administratif, je ne sais pas dans quelle mesure on a implémenté cet outil, sur quel pourcentage aussi du patrimoine administratif. Peut-être que la différence vient aussi de cela.

La discussion est close.

Mme Antonela Vonlanthen, rapportrice : – Donc les quatre conclusions de ce préavis ont été votées en bloc et acceptées à l'unanimité avec neuf oui.

Le président : – Nous allons donc faire comme la commission et voter en bloc ces quatre conclusions. Nous allons le faire à main levée. Celles et ceux qui acceptent ces quatre conclusions lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ?

C'est à l'unanimité que vous avez donc accepté ce préavis 2018/29

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/29 de la Municipalité, du 5 juillet 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le principe du crédit-cadre 5e étape 2018-2022, destiné à la mise en œuvre sur cinq ans d'un programme d'entretien et d'importants travaux de rénovation du patrimoine administratif ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 12'425'000.- ;
3. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 2 par le budget du Service du logement et des gérances, rubrique n° 4900.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique n° 4900.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Préavis N° 2018/12 du 22 mars 2018

Politique des quartiers : première étape

Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! »

Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne »

Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif »

Enfance, jeunesse et quartiers

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Alice Genoud, rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Latha Heiniger (Soc.) : – Le groupe socialiste salue la volonté de la Municipalité à conduire une politique des quartiers concertée entre les différents acteurs du terrain qui permette à la fois de mieux identifier les prestations actuelles de la Ville afin de répondre aux besoins des habitants des quartiers, de pérenniser entre autres la démarche des contrats de quartiers, la création d'un poste de délégué aux quartiers pour coordonner l'ensemble de cette politique. Toutefois, et sans trop m'attarder sur les éléments que nous avons pu exposer dans le cadre de l'interpellation urgente sur la FASL, il manque dans ce préavis les éléments essentiels qui fondent une politique, à savoir les besoins, la vision, les missions, les objectifs et l'évaluation qui permettraient de donner du sens et d'articuler la place et le rôle des différents protagonistes de cette politique. De plus, la réponse de la Municipalité à la demande d'étude d'un budget participatif formulés par MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Mathieu Blanc et Fabrice Moscheni, et consorts, a été réinterprétée sous forme de financement de projets sur le terrain et non comme un moyen démocratique pour la population de proposer l'affectation de financement public.

La dynamique de participation des citoyens et citoyennes n'est vraiment pas la même et s'oppose. La vision de la Ville est de soutenir les actions de ses habitants et l'autre de rendre ses habitants acteurs de la priorisation budgétaire. Il est dommage que la Ville de Lausanne n'ait pas été plus ambitieuse sur ce point. Pour conclure, sachant qu'il y aura une deuxième étape à cette politique des quartiers, que nous discuterons de la réponse de la Municipalité au postulat de madame Eliane Aubert sur la FASL et que nous avons confiance en la Municipalité à prendre en considération l'ensemble des éléments que j'ai cités au préalable pour revenir auprès de notre plénum avec une politique des quartiers consolidée, le groupe socialiste vous invite donc à accepter les conclusions de ce rapport avec ses amendements.

M. Claude Calame (EàG) : – On le sait, pour 43 %, la population lausannoise est formée d'étrangères et d'étrangers. Or, les étrangères et les étrangers qui résident à Lausanne, d'une part appartiennent à des communautés culturelles extrêmement variées, et ils relèvent par ailleurs de milieux socioculturels également très différenciés. Face à une telle situation, il ne s'agit pas de viser une intégration ou une assimilation, ni collective d'ailleurs, ni individuelle, de ces différents groupes d'étrangers qui forment bientôt la majorité de la population lausannoise. Mais il s'agit de penser leur présence ici, leur résidence ici, en termes de proximité, en termes d'admission, et surtout, j'insiste, en termes d'interaction, et ceci dans une réciprocité indispensable aux échanges entre soi et les autres.

Ceci pour dire qu'une politique des quartiers, à la fois différenciée et cohérente, est

indispensable. C'est une politique des quartiers qui est centrée sur les attentes des personnes concernées, en particulier, d'ailleurs, par l'animation socioculturelle. C'est une politique des quartiers qui est absolument indispensable si l'on veut éviter marginalisation, ghettoïsation et, finalement, apartheid. Je fais une référence ici tout à fait large, naturellement aux villes des Etats-Unis, mais aussi à certaines villes de la France voisine. De ce point de vue, je dirais que le rapport-préavis proposé en réponse aux trois postulats sur la politique des quartiers, et aussi sur le budget participatif, apporte sans doute des éléments de réponse, des éléments à retenir, même si souvent, à notre avis, les réponses données esquivent les problèmes de fond. Et de là les questions que nous nous permettons de formuler et qui sont suscitées par un développement parfois rhétorique, dans un document qui se caractérise quand même par sa lourdeur.

Première question donc, elle porte sur les espaces citoyens qui sont traités à la page 9, ces espaces citoyens qui correspondent en fait aux différents lieux d'échange de ce qu'on appelle dans le rapport le réseau associatif lausannois. Alors ce qui manque, c'est évidemment une identification exhaustive de ces différents espaces citoyens, mais ce qui manque aussi, c'est l'intention de les organiser en réseau. La Municipalité, certes, nous dit son intention de soutenir ces différents espaces, en fait ces différentes associations, mais on ne sait pas exactement les moyens qu'elle se donne pour ce soutien, évidemment, à notre avis, absolument indispensable.

Deuxième problème que nous avons identifié, la Municipalité, par l'intermédiaire de ce rapport, c'est à la page 12, promet un soutien à ce qu'elle appelle les projets de quartier, et ceci au titre de budget participatif. Et il nous semble qu'il y a là un malentendu. En effet, si nous regardons à la page 9, au titre de budget participatif, il s'agit de créer des espaces de dialogue, des espaces de proposition pour les habitants, pour la société civile, tout à fait d'accord. On nous parle aussi de « co-gestion » des projets concernés, mais j'aimerais rappeler, en tout cas il me semble, que c'est le principe qui traverse cette idée du budget participatif, il concerne la gestion d'une partie du budget ordinaire de la Municipalité ou de la Ville concernée. Je pensais ici à la démarche participative, indispensable par exemple, ou engagée d'ailleurs, pour le grand projet de rénovation de l'aire Riponne - Tunnel.

Troisième question, on nous parle de soutien aux centralités, le terme n'est pas forcément bien choisi, aux centralités de quartier. Enfin, quoi qu'il en soit, centralité de quartier désigne les maisons de quartier, les associations de quartier, en mélangeant d'ailleurs d'une part des associations et d'autre part les espaces dans lesquels ces associations déploient leurs activités. Il y aurait peut-être là une distinction à faire. Quoi qu'il en soit, la question est d'ordre budgétaire parce que l'appui promis à ces « centralités » est à mes yeux dérisoire. Il s'agit de 250 000 francs qui sont inscrits au budget ordinaire depuis 2010, comme le rapport le reconnaît, et ce budget recouvre surtout le poste de responsable de la démarche en question. Par ailleurs on nous promet et ça, c'est une bonne nouvelle, la création d'un poste de coordinateur des quartiers. Ce poste et surtout cette fonction nous semblent absolument indispensables, mais ce poste de coordinateur est créé par l'intermédiaire d'une réorganisation interne. Cela signifie qu'il n'a pas d'impact budgétaire. Mais, et je termine enfin, à nos yeux le gros défaut de ce document, c'est l'absence de l'intégration de l'animation socioculturelle. Cette animation socioculturelle, je vous le rappelle, qui est laissée à une fondation privée, la FASL, cette fondation privée dont la Municipalité finance pratiquement l'intégralité du budget, et ceci à hauteur de 9 millions de francs. Alors il y a bien un paragraphe entier qui est consacré dans le rapport qui nous est soumis aux activités et aux fonctions de la FASL comme organisatrice de l'animation socioculturelle, mais on ne sait absolument pas comment ces différentes pratiques sollicitées et organisées par la Fondation sont intégrées de manière organique dans la politique des quartiers qui va être conduite, précisée et désormais encore accentuée, si l'on en croit les termes et les conclusions du rapport.

Etant donné ces différentes interrogations, le groupe Ensemble à Gauche est partagé et il laisse donc à ses membres la liberté de vote.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – J'admire ceux qui ont pondu ce préavis de 30 pages. Ce dernier est une usine à gaz, il se disperse dans tous les sens, donc impossible d'en tirer une synthèse. Il y a sept acteurs pour l'animation des quartiers. Il est impossible de savoir qui fait quoi et comment sont utilisées les subventions. Le groupe PLC vous invite donc à refuser les conclusions 1, 6, 7 et 8 et à vous abstenir pour les conclusions 2, 3, 4 et 5 et vous conseille de voter oui pour les deux amendements.

Mme Alice Genoud (Les Verts) : – J'enlève ma casquette de rapportrice pour quelques instants pour donner la position des Verts par rapport à ce rapport-préavis. Les Verts ont à cœur la promotion d'une politique de quartier ambitieuse, source de cohésion sociale et d'appropriation de notre ville. Nous réclamons donc depuis de nombreuses années la pérennisation des contrats de quartier, la mise en place d'une réflexion large sur cette échelle urbanistique et surtout un réel outil qui permette l'implication des habitants dans leur environnement, notamment par le biais de démarches participatives.

Le postulat déposé par nos collègues Verts Natacha Litzistorf et Valéry Beaud en 2014 déjà, allait clairement dans ce sens, demandant une politique communale des quartiers, de tous les quartiers, avec au cœur du dispositif la question de la participation et de la prise en compte des enjeux locaux. Force est de constater que le préavis qui nous est aujourd'hui présenté répond en partie à ces enjeux. Même si la majorité des axes mentionnés se limitent malheureusement à des intentions encore peu concrètes. Nous ne pouvons qu'applaudir une politique qui va dans le sens d'une vie locale plus intense et intelligente. Les Verts vont donc soutenir ce préavis en espérant que les écrits se transforment rapidement en actes et bénéficient largement aux Lausannoises et aux Lausannois. Une lacune importante du projet doit toutefois être mentionnée, la question des budgets participatifs. C'est la première fois que cet instrument de gestion des politiques de collectivité est mentionné dans le préavis lausannois et nous nous en réjouissons vraiment. Et là je rejoins M. Calame, on manque d'ambition avec une enveloppe de seulement 100 000 francs, au début, et l'absence d'un réel cadre quant à son utilisation. Il faut craindre que le projet finisse sous la forme d'un fonds comme ceux qui ont été décrits au point 6.3 de ce rapport-préavis, où l'argent public sera réparti sur ce qu'on peut appeler un appel d'offres, l'idée de proposer un projet d'une personne et si son projet est accepté, elle dispose d'un cachet.

Pour impliquer ceux qui font vraiment la vie des quartiers, pour créer des échanges, des dynamiques qui profitent à tous, un simple fonds de 100 000 francs pour toute une ville ne suffit pas. Ce qu'il faut, c'est une réelle prise en compte de la participation de chacun et chacune sur tous les projets touchant leur cadre de vie, et ce à toutes les étapes. Une démarche et une politique qui demandent du temps et une certaine implication des services de la Ville, mais qui demandent peut-être aussi une nouvelle mentalité à développer dans nos politiques en général. De nombreuses villes ont néanmoins mis en place des budgets participatifs de grande ampleur avec des montants conséquents et une réelle politique locale. L'exemple de Paris est souvent cité, parce qu'il est en effet exemplaire, qui a mis en place ce type d'outils déjà depuis 2001 avec des budgets de 100 millions en 2016, donc des budgets aussi d'investissement, c'est aussi une politique relativement différente, dont 30 millions qui sont dédiés aux quartiers populaires. Nous en sommes encore bien loin à Lausanne et pour les Verts, cette première expérience ne doit être qu'un début. Il sera nécessaire d'avoir une vision plus développée et aussi d'accepter que des budgets, parfois plus importants, ne soient pas uniquement le privilège d'élus et de fonctionnaires, mais aussi de nos citoyens.

Malgré cette lacune, la politique des quartiers telle que présentée est cruciale pour développer une véritable cohésion sociale au sein de notre ville, une meilleure qualité de vie, et ce que l'on pourrait appeler un bien vivre en ville qui est extrêmement cher aux Verts lausannois comme, il me semble, à notre Municipalité, c'est pourquoi nous accepterons, comme je l'ai déjà mentionné, ce rapport-préavis.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – J'entends les odes mitigées des préopinants au sujet de ce préavis. Si ce préavis constitue une première étape, et avant que l'on amorce la seconde annoncée, il s'agit donc bien de comprendre son sens. Son examen n'est pas aisé, dès lors que tant sa lisibilité que la visibilité qu'il pense offrir sont troubles, parfois en partie erronés, et je pense notamment au rôle dévolu aux sociétés de développement dont on trouve l'existence au chiffre 6.6.3 du préavis intitulé « les commerces de proximité » et qui traditionnellement constituent prioritairement un relais entre la population et la Ville, la vocation commerciale des sociétés de développement n'étant pas la règle.

Ce vaste projet, certes ambitieux, prévaut par, il faut le dire sans détour, la politisation des activités des quartiers. Il tent à amalgamer des organisations distinctes pour imaginer de former un tout cohérent. Ne fait état que d'idées louables, mais difficiles à réaliser en raison d'une structure organisationnelle faite d'une délégation communale, d'un groupe d'interservices, d'une coordination des quartiers, de la direction EJQ, du délégué aux quartiers et enfin de la FASL. Donc une structure complexe et ne permettant pas de dégager un organigramme que l'on eût souhaité voir dans ce vaste projet idéologique. Par ailleurs, ce contexte complexe dégage l'idée que les initiatives risquent de venir d'en haut alors que dans le cadre d'une participation citoyenne, elles doivent venir d'en bas.

Il pose un gros problème de communication et de coordination en raison de trop nombreux acteurs que je viens d'énoncer, et en particulier la FASL, dont les animateurs semblent faire de la résistance, et on en veut pour preuve ce qui ressort du rapport de l'IDEAP, et dont il apparaît de manière sous-jacente l'idée de la municipaliser. En prenant quelques points spécifiques, on peut imaginer que l'évaluation de la caravane de quartier énoncée en commission par M. le municipal en charge débouchera sur une utilisation appropriée des montants inscrits à la rubrique 5010, 301, 311, 315 du budget 2019. Enfin, il est légitime de se poser la question de l'attribution de la subvention de 103 000 francs découlant du budget participatif et qui ne devrait pas s'inspirer du système de l'arrosoir.

En bref et en conclusion, ce préavis s'apparente à un rubicube ou à une participation dont il est difficile de tirer une harmonie. Il fait craindre des difficultés certaines à sa mise en place avant qu'intervienne la seconde étape. En conclusion, lors du vote, le PLR ira de l'acceptation à l'abstention de certaines conclusions.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais saluer le travail par rapport à ce rapport-préavis. C'est vrai que ce sont des pages bien étoffées, un fort long rapport qui a été fourni dans le cadre de cette étude. On y dessine, on y voit une volonté claire de trouver une solution, même si je dirais que le chemin est un peu sinueux, voire un peu rempli de brouillard. J'aimerais quand même souligner que c'est un premier pas et que je le salue, mais il me semble effectivement, comme l'ont dit certains de mes préopinants, qu'il manque une vision claire et également une gouvernance clairement définie. Trop de gens, trop de choses, des tâches mal définies, je crois qu'il serait bon de réfléchir à cet aspect de gouvernance.

Mais revenons à un sujet qui m'est cher, le budget participatif et je salue le fait que pour la première fois effectivement ce concept apparaît dans le cadre de la Ville de Lausanne. Pour nous, groupe UDC, c'est un outil important pour l'implication des Lausannoises et Lausannois dans la vie politique, mais c'est également un outil de démocratie populaire qui nous tient à cœur. Néanmoins, j'aimerais amener quelques bémols par rapport à ce rapport-préavis. Premièrement, le levier financier. Je souligne la frilosité de ce qui est proposé, dans mon postulat avec mes collègues, nous avons proposé un montant de 15 millions, or je constate que nous sommes là à peu près entre 10 et 20 fois moins. Est-ce qu'on n'aurait pas confiance en la capacité des Lausannois et Lausannoises à prendre de bonnes décisions ?

Deuxième point que je voudrais souligner, j'appellerais ça les vecteurs de choix. Dans le cadre du postulat que nous avons proposé, il y avait effectivement un point qui était lié à la vie des quartiers, à l'aménagement urbain qui est couvert par ce rapport-préavis. Par

contre, nous disions également que cet outil de budget participatif peut être un outil pour faire des économies en demandant de choisir les projets ou prestations à abandonner. Or, cet aspect est totalement oublié dans le rapport-préavis. Certes, j'en conviens, il est beaucoup plus populaire et plus porteur électoralement de parler de vie des quartiers plutôt que de parler des aspects, je dirais, liées à une certaine économicité. Mais je me demande si ce dernier point n'est pas plus prioritaire pour la Ville actuellement que l'aspect des Ville et quartiers.

Malgré ces bémols et dans un acte de confiance, je vous engage à accepter les conclusions de ce rapport-préavis avec les amendements.

M. Axel Marion (CPV) : – Le Centre PDC Vert'libéraux est également favorable à ce rapport-préavis et à ses conclusions, même si nous rejoignons l'avis de plusieurs collègues. Je retiens notamment la toute première intervention de Mme Heiniger sur la substance ou la capacité pour ce rapport-préavis de pouvoir porter une politique cohérente, de pouvoir porter une politique aussi qui soit évaluable. Et c'est vrai que là, plusieurs des collègues l'ont dit aussi, peut-être ce rapport-préavis aurait-il pu être davantage structuré, même s'il faut saluer le fait qu'il est relativement développé sur plusieurs points. Et puis, bien sûr, je dirais, c'est lié à la nature même du sujet, c'est-à-dire cette foison de dimension des quartiers et des quartiers lausannois en tant que tels, qui fait qu'il est difficile d'avoir un document vraiment synthétique.

J'aimerais peut-être m'arrêter sur deux éléments en particulier. Le premier, peut-être qu'il manque dans ce rapport-préavis une étude ou une analyse sur la question de la perméabilité des quartiers ou sur la collaboration des quartiers entre eux. Je pense que le fait de faire un focus sur les quartiers ne doit pas nous empêcher, au contraire, de pouvoir réfléchir à comment est-ce qu'on peut aussi créer des collaborations. Ce qui est intéressant dans le cadre de la Ville, c'est que nous avons des quartiers populaires jouxtant des quartiers peut-être à plus haut niveau socio-économique. On pourrait citer Chailly et Praz-Séchaud, on pourrait citer peut-être le quartier de Bellevaux et la région de l'Hermitage. Il y a d'autres exemples possibles, je dirais le sud de la ville, entre Sous-Gare et les quartiers Montoie et la Bourdonette. Et finalement ces aspects-là ne sont peut-être pas vraiment suffisamment développés et ce serait intéressant aussi de pouvoir travailler là-dessus.

Le deuxième élément, et là peut-être je vais rompre une certaine unanimité, quoique, ça concerne les budgets participatifs. Pour ma part, je veux bien entendre que cela est mis en place en de nombreux endroits, que l'exemple de Paris est admirable. Je n'ai pas pour ma part l'impression que la Ville de Paris est un exemple de gestion extrêmement réussi et je ne crois pas que les quartiers parisiens sont exempts de problématiques ou que les problématiques des quartiers parisiens ont pu être résolues par cette question des budgets participatifs. Moi j'aurais voulu dans le cadre de cette étude avoir davantage de références. J'aurais pu le faire moi-même, certes vous pouvez me répondre cela, mais j'aurais voulu davantage d'exemples ou de références sur quels sont les véritables résultats de ces budgets participatifs. Cela tient aussi à je dirais un scepticisme que j'ai pu avoir depuis longtemps sur comment est-ce qu'on met en place la participation. Je crois que la participation, personne ne peut être contre, mais je pense c'est très important de la réguler et je trouve intéressant que dans un rapport-préavis comme celui-là on vante le principe d'une cogestion entre la Municipalité et des cohortes finalement pas du tout constituées que sont les habitants des quartiers, les participants aux maisons de quartier, alors qu'on n'arrête pas ici dans le cadre de notre Conseil de se dire attention à la cogestion entre le Conseil communal qui quand même je dirais aussi le fruit d'une forme de participation qui est le processus électoral et la Municipalité.

Donc moi j'attends de voir un peu quel est le résultat de cette politique et donc contrairement à certains de mes collègues, au contraire, je trouve bien qu'on commence avec un budget relativement modeste. Je dis tout de suite que je ne suis pas contre le fait qu'on fasse cette expérimentation. Mais je pense qu'il faut qu'on ait des résultats sérieux

par rapport à ça. Parce que j'ai l'impression, je crains un peu le phénomène, je m'excuse de dire comme ça, de cours d'école, c'est à dire celui qui criera le plus fort dans certaines réunions sera entendu. Et puis finalement, est-ce qu'on est sûr que ces budgets participatifs respecteront les voix des plus faibles ? Est-ce que le but sera véritablement atteint ? Est-ce que ce n'est pas au contraire un processus démocratique clairement établi avec son aspect formel qui permet de prendre en compte ces aspects-là ? Voilà, ce sont les réflexions que moi je me fais. Donc je ne m'oppose pas au principe du budget participatif, j'attends d'avoir un peu plus de résultats. Et en ce sens-là, je pense que les pistes que nous donne et le budget relativement modéré que met pour l'instant la Municipalité, je trouve que c'est juste.

Faisons une analyse sur cette base, une vraie analyse et puis on verra si c'est une démarche dans laquelle on doit aller. Mais en conclusion, je me méfie un petit peu d'encenser ce budget participatif. Je crois que la prise en compte des besoins des citoyens peut aussi passer par d'autres voies et il faut faire attention à comment on investit aussi nos moyens.

Johann Dupuis (EàG) : – Alors, je crois pouvoir dire que ce soir, je vais prendre un peu le contre-pied de tout le monde, y compris de certaines personnes dans mon groupe, puisque nous l'avons dit, M. Calame vous l'a dit, nous sommes partagés quant à ce préavis. En ce qui me concerne, je ne suis pas partagé et vous invite à refuser ce rapport-préavis. Tactique très simple, je vais vous expliquer pourquoi. Parce que, premièrement, à mon sens, et cela a été dit par plusieurs préopinants, ce rapport-préavis est une coquille vide. Une coquille vide sur 30 pages pour nous présenter une mesure qui existe déjà – ok on la pérennise – mais une mesure qui existe déjà, et deux mesures dont un faux budget participatif, cela a été dit aussi. Et la vraie véritable nouveauté que lancera ce rapport-préavis c'est une nouveauté institutionnelle, une réforme institutionnelle, c'est une coordination des quartiers qui instaure de facto une nouvelle gouvernance dans la politique des quartiers qui existe déjà en substance en ville de Lausanne.

Mais dans cette coquille vide il y a un os si j'ose dire et cet os c'est bien cette coordination des quartiers. Pourquoi ? Parce que, en fait, l'introduction de cette coordination des quartiers réforme le fonctionnement actuel des quartiers qui est centré sur un acteur précis qui est l'animation socioculturelle. Or, en excluant précisément l'animation socioculturelle de ce préavis, la Ville ne fait pas non seulement un pied de nez à l'acteur le plus important de son dispositif actuel, mais elle nous fait également à nous conseillers communaux un pied de nez, parce que comment voulez-vous qu'on se prononce sur l'adéquation d'un rapport-préavis qui ne présente pas, qui ne discute pas de la colonne vertébrale du dispositif actuel qu'est l'animation socioculturelle ?

Nous sommes aujourd'hui devant un rapport-préavis qui présente les contours d'une politique, les contours par lesquels la Municipalité tente d'introduire sa réforme future de l'animation socioculturelle qui sera présentée dans un prochain rapport-préavis. Mesdames et Messieurs il ne faut pas vous faire des illusions : si ce soir on accepte ce rapport-préavis en fait on se lie les mains en partie par rapport aux éléments que va nous présenter la Municipalité dans son deuxième rapport-préavis centré sur l'animation socioculturelle et ces éléments qu'on voit dessinés en filigrane dans son premier rapport, ils m'apparaissent clairement, je ne sais pas ce en ce qui vous concerne, mais pour moi ça me semble clair, en introduisant une coordination des quartiers la Ville supprime en fait des prérogatives existantes de la FASL et en introduit des nouvelles qui seront accordées à cette coordination des quartiers au détriment des acteurs existants de l'animation socioculturelle.

Je vous donne deux exemples par exemple de prérogatives qui seront données à la coordination des quartiers. Je cite le texte du rapport-préavis. Exemple numéro un, accompagner la mise en œuvre dans les quartiers de projets de démarches participatives. Voilà première chose, ça, c'était des missions qu'on pourrait dire classiques des missions de quartier. Deuxième exemple que je donne, créer des espaces de dialogue, de médiation et de proposition entre les habitants, usagers, sociétés civiles, acteurs économiques locaux, centrales de quartiers et administrations. Qu'est-ce que ceci sinon le rôle actuel des

maisons de quartier et de la FASL ? Sans le dire, en disant qu'on ne traite pas de l'animation socioculturelle, ce préavis traite de l'animation socioculturelle, nous entraîne dans une pente qu'on doit être capable, je ne dis pas qu'elle est mauvaise cette pente, mais au moins on doit nous donner le choix politique de la discuter clairement et cette manière de faire en catimini nous empêche de le faire. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'être fermes ce soir, de refuser ce rapport-préavis, pas pour dire qu'il est mauvais – enfin moi je pense qu'il est mauvais en termes de substance, je tiens à le dire – mais je le refuse pour la simple et bonne raison que ce que je demande c'est un seul rapport-préavis qui réunit à la fois les éléments présentés ici et la future politique de l'animation socioculturelle de la Ville de Lausanne que nous, conseillers communaux, puissions réellement juger de la cohérence du dispositif global, et pas sur des aspects saucissonnés qui nous empêchent d'avoir une vision globale et qui donnent l'impression par ailleurs que la Municipalité n'en a pas elle non plus.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Quelques compléments par rapport à ce qu'a déjà dit ma collègue Alice Genoud. Effectivement et par rapport à ce qui a été dit aussi par d'autres personnes, je pense que le mot clé de la soirée quelque part c'est la confiance et ça me fait plaisir d'entendre ça. Ce n'est pas que sur des crédits-cadres qu'on n'aurait pas pu discuter peut-être il y a dix ans en arrière, en tout cas pas dans cet ordre de grandeur là, mais aussi sur un budget participatif ou la démocratie participative et ça nous réjouit.

Effectivement il y a un certain nombre de lacunes dans ce rapport-préavis, c'est sûr, c'est quelque chose d'assez conceptuel, on parle d'un certain nombre d'outils, on parle de définition, on parle de définition d'un quartier par exemple, on sait que les quartiers ne sont pas forcément toujours faciles à définir, c'est quelque chose de vécu, de ressenti, ça peut être géomorphologique par rapport à la ville, etc. Mais donc je pense que ça amène quand même un certain nombre d'éléments qui sont intéressants, c'est un préavis d'intention, conceptuel, une toute première étape, et finalement nous saluons que ce thème, la démocratie participative, mais aussi justement une politique plus générale des quartiers, voie le jour aujourd'hui, que la Municipalité s'en préoccupe c'est certainement quelque chose de très positif.

Il est vrai qu'il manque un petit peu dans ce rapport-préavis le lien entre la politique de l'animation socioculturelle et la politique des quartiers. Ça a été relevé par madame Heiniger, par monsieur Dupuis et d'autres, mais on a aussi eu un certain nombre d'autres interventions politiques, des postulats, des interpellations, des questions écrites auxquelles il y a eu des réponses. Il s'agira de bien coordonner ces deux types d'outils, mais en tout cas, du point de vue des Verts, nous n'allons pas refuser maintenant ce rapport-préavis pour attendre un préavis global qui reprendrait tous ces éléments. Mais il y a quand même des choses qui sont tout à fait intéressantes aussi dans ce rapport-préavis. Une chose est importante, et là-dessus je rejoins complètement M. Marion, c'est la question de qui va être entendu, qui va pouvoir s'exprimer. Il y a aussi un certain nombre de quartiers où les associations sont moins bien constituées en tant que sociétés civiles actives, qui auront peut-être moins la possibilité de s'exprimer, de faire valoir leur point de vue. Il sera important de tenir aussi compte de ces quartiers, de ces espaces, de ces publics cibles là qui auront peut-être moins la possibilité de s'exprimer. Donc c'est quelque chose dont il faut tenir compte pour ne pas avoir finalement ce qu'on appelle une gentrification, c'est-à-dire qu'un certain nombre de quartiers privilégiés le soient encore plus parce que c'est eux qui savent le mieux faire valoir leur point de vue pour obtenir un financement.

Et encore une fois, ça a été relevé plusieurs fois, effectivement c'est certainement à saluer qu'on a une enveloppe budgétaire qui est prévue pour le budget participatif, mais tel qu'il est présenté aujourd'hui, ça ne rejoint pas non plus la définition que les Verts donneraient au budget participatif, donc c'est quelque chose qui doit probablement encore évoluer. 2-3 petits éléments encore, c'est que certaines des conclusions nous paraissent un peu bizarres, un peu étonnantes. Je pense que ce n'est pas au Conseil communal de s'exprimer sur des questions de gouvernance interne à la Municipalité, une délégation municipale, c'est

finalement la Municipalité qui se constitue elle-même, ce n'est pas à nous de nous exprimer là-dessus, on peut prendre note, évidemment, mais ce n'est pas vraiment de notre compétence.

Une chose encore qui nous semble vraiment importante à relever ici, c'est que nous saluons très clairement la poursuite de la politique des contrats de quartier et également leur pérennisation. Par contre, nous avons quand même un petit problème avec le fait que le financement à long terme de ces contrats de quartier provient du Fonds pour le développement durable. Ce fonds est quelque part là pour soutenir des solutions innovantes, pour développer des choses nouvelles qui devront ensuite être intégrées dans le budget ordinaire de la Ville et c'est vraiment un regret pour nous que le financement des contrats de quartier soit prévu à travers ce fond pour le développement durable, raison pour laquelle une partie, du moins du groupe des Verts, s'abstiendra sur la conclusion numéro 8.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je crois que ce soir, M. Payot a un gros caillou dans la chaussure. Alors pour une fois, je suis à titre personnel tout à fait d'accord avec les propos qu'a tenus M. Dupuis. J'en veux pour preuve en page 14, je vais simplement faire la lecture d'une partie du troisième paragraphe : « l'amélioration du partenariat avec la FASL et les associations de quartier ainsi que le renforcement du pilotage stratégique constituent ainsi des priorités pour la Municipalité et feront l'objet d'un futur préavis ». Alors, c'est vrai que pourquoi est-ce qu'on n'a pas attendu ce futur préavis avant de traiter en urgence celui dont on discute ce soir? Ça, j'aimerais bien qu'on me réponde à la question. Ensuite, si vous prenez la page 20, vous arrivez au salaire de la personne qui va s'occuper de piloter le projet des contrats de quartier. Alors on nous propose là une enveloppe annuelle de 250 000 francs prélevée sur le fonds de développement durable. A ces 250 000 francs, on enlève 50 000 francs pour différents frais de projet. Donc il nous reste 200 000 francs pour deux salaires. Vous pouvez lire comme moi, il y a 0,8 EPT, chef de projet, et 0,3 EPT d'assistant. 200 000 francs, mesdames messieurs, débauche de capitaux, la tirelire est ouverte. Alors j'ai fait le calcul : 0,8 EPT représente un salaire annuel de 145 454 francs à 0,3, l'assistant gagne 54 545 francs. Alors moi je postule volontiers à ce poste à 30%, je vais réussir à dégager du temps pour m'occuper de ça de manière très professionnelle. Je me demande comment vous pouvez offrir de tels salaires à du personnel qui va remplir finalement des tâches de gouvernance dans les quartiers ? Quelles sont les compétences particulières qu'a ce personnel pour justifier pareil émoluments ?

Maintenant il y a une question également que je me pose, c'est par rapport à la caravane des quartiers en page 12, est-ce qu'on est obligé de maintenir cette caravane des quartiers ? Est-ce qu'elle a prouvé son utilité jusqu'à présent dans les quartiers ? On cause quand même de 60 000 francs annuels. Donc il est vrai que ce préavis cause de tout et de rien et finalement on n'a ni queue ni tête, puisqu'on y mélange tout, des pommes et des poires. Et puis je pense qu'il sera intéressant que M. Payot revoie sa copie.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – C'est une véritable débandade à laquelle on assiste en ce moment. Il semble que ce préavis n'a plus de soutien à peu près de personne, que tous les groupes se ravissent. Nous-mêmes nous étions arrivés à une position, disons à l'arraché en ce sens de groupe, une position de confiance, je crois que M. Moscheni l'a dit Les arguments de M. Dupuis sont percutants à plusieurs égards, il me semble pour le moins qu'il faudrait qu'une nouvelle commission se penche sur ce préavis et que la Municipalité le retire pour le soumettre à une nouvelle commission. Mais j'aimerais brièvement conférer avec mon groupe lors d'une interruption de séance, s'il vous plaît.

Le président : – Je prends bonne note de cette proposition. Peut-être juste avant d'en venir à ça, je pense que vu les positions exprimées, ça vaut peut-être la peine d'entendre le municipal David Payot, vu que c'est le prochain sur la liste, il n'y a plus de demande de parole de la salle. Donc je vous propose de passer la parole à monsieur le municipal David Payot et après nous prenons votre demande d'interruption de séance.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je remercie pour

commencer les personnes qui ont exprimé leur confiance à ce projet et à ce développement d'une politique des quartiers et qui me paraît représenter une majorité. Je reconnais aussi les importantes attentes qui sont exprimées et qui me paraissent aussi montrer la pertinence qu'il y a à développer une politique des quartiers. Je reconnais la touffeur de ce préavis afin de donner une vue d'ensemble, qui se trouve être relativement long, sans s'engager à être exhaustif. Je crois que nous avons déjà, lors d'un précédent débat sur une interpellation sur l'animation sociale et culturelle, eu l'occasion de rappeler quelques orientations, néanmoins, je me permets de les redonner ici pour la clarté et pour redonner ce qui me semble donner l'ossature de ce préavis.

Il s'agit d'une part de savoir à quoi sert une politique des quartiers et ce que nous voulons soutenir dans ce sens-là. Et à mon sens, c'est de valoriser le fait d'avoir une manière de vivre ensemble et une certaine force de la société civile qui ne relève pas directement d'une politique de la Ville de Lausanne, mais qui mérite d'être reconnue, d'être valorisée, d'être soutenue dans la force qu'elle apporte justement pour la plupart des habitants. Dans la capacité qu'elle a à pouvoir développer des projets citoyens qui peuvent aussi alimenter un certain nombre de débats au sein de la Ville, dans sa capacité à tisser des solidarités, dans sa capacité aussi à pouvoir avoir un rôle préventif dans le sens de pouvoir développer les ressources des personnes et de leur permettre aussi de trouver des solutions et des ressources dans les enjeux qu'ils rencontrent au quotidien.

Dans ce sens-là, le quartier tel qu'il est défini dans ce préavis n'est pas en périmètre délimité et clos. Cela peut-être rassurera M. Marion par rapport à ce lien entre les quartiers. Le quartier, c'est surtout une échelle à laquelle peut se vivre la citoyenneté, une échelle à laquelle peut se vivre la solidarité. Elle se définit plus par les centralités et par justement ces espaces qu'on a décidé d'appeler des espaces citoyens, des espaces où justement peuvent se développer ces échanges et que nous essayons de renforcer. Il est important de dire que nous essayons de développer une politique des quartiers qui développe une certaine transversalité, qui essaye de faire, de pouvoir répondre aussi à la logique de ces différents collectifs citoyens, qui cherchent à pouvoir remonter les informations, à favoriser la coordination au sein de la Ville, qui ne veut pas non plus être la seule porte d'entrée, naturellement, au sein de l'administration lausannoise. Il y a aussi toute une série de démarches de participation dans l'idée d'une planification urbaine mieux concertée, qui sont développées et qui naturellement relèvent plutôt de l'urbanisme. Il y a une plateforme participative qui est développée dans la direction LEA et avec laquelle nous collaborons, mais qui garde naturellement toute son indépendance. Et puis, il y a aussi le dialogue qui est développé avec différentes organisations et les services et la Municipalité et naturellement, le but n'est pas de créer avec la coordination des quartiers un écran qui viendrait bloquer cette communication, mais finalement d'être une ressource supplémentaire pour pouvoir instituer ce dialogue. Des structures comme, par exemple, les sociétés de développement qui ont des contacts réguliers et importants avec la Municipalité, avec différentes directions, différents services, naturellement continueront à avoir ce type d'échanges.

Lorsque la politique des quartiers a été définie comme un des objectifs de cette législature, les outils ou les ressources finalement qui étaient à la disposition de la direction Enfance, jeunesse et quartiers, c'était la caravane des quartiers, les contrats de quartier et l'animation socioculturelle lausannoise avec la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise comme organe qu'il met en œuvre. Il nous a paru important qu'il y ait en premier lieu un outil de concertation, d'une part au niveau politique avec une délégation municipale au quartier, où j'ai le plaisir de collaborer avec Florence Germond et Natacha Litsistorf, et d'autre part avec aussi une coordination des quartiers qui permettent d'une part d'articuler les différents outils qui existent, et puis d'autre part de pouvoir représenter une interface et qui puisse être un endroit de dialogue avec différents acteurs, avec différents citoyens. Ce sont donc deux éléments qui ont été déjà mis en place et qui existent à l'heure actuelle et qui permettent ensuite de développer les étapes suivantes.

Nous avons parlé des contrats de quartier dont nous proposons la pérennisation. Nous avons parlé de l'animation socioculturelle qui nécessite justement un travail de participation aussi avec les acteurs concernés, les professionnels, les associations et les nombreux bénévoles qui s'investissent, les usagers, aussi avec la Ville de Lausanne qui a une série de prestations qui sont en lien avec celle de l'animation socioculturelle. Et nous avons décidé de nous donner un peu le temps de la participation justement pour l'animation socioculturelle. Ça se passera avec, d'une part, en inventaire des besoins des quartiers, qui est en train d'être effectué par la Fondation pour l'animation socioculturelle, et puis avec aussi une démarche qui a été développée par les professionnels de l'animation, qui ont défini un document fondamental de l'animation socioculturelle, et qui souhaitent aussi développer un document de proposition de projet de ce à quoi devrait ressembler selon eux l'animation socioculturelle et nous comptons pouvoir rassembler et cet inventaire des besoins et les propositions qui peuvent être faites par les différents acteurs lors d'assises de l'animation socioculturelle qui doivent avoir lieu ce printemps.

En ce qui concerne le budget participatif, c'est un point qui était esquissé dans le préavis et qui a connu un certain nombre de développements. C'est l'avantage en tout cas du temps de traitement entre le moment où le préavis a été publié et le moment où il est débattu, c'est que ça a permis de développer aussi ce projet de budget participatif et de vous en dire un peu plus aujourd'hui. Et ce budget participatif, c'est aussi la première mesure, la mesure qui justifie la demande d'urgence. Le budget participatif est justement le motif de la demande d'urgence qui amène ce préavis à être traité aujourd'hui, puisque c'est justement pour que ce projet puisse être développé à partir de 2019 que nous avons besoin d'avoir aussi une prise de position du Conseil communal. Ce que nous avons demandé au mois de mars dernier, c'était un montant qui puisse permettre de développer un projet de budget participatif et l'affinage qui a été fait est le suivant. C'est de considérer que les budgets participatifs existent depuis maintenant une trentaine d'années. Le plus connu et le précurseur est celui de Porto Alegre qui a été développé dès la fin des années 80 et le début des années 90 et avec une diffusion dans toute une série de villes et de localités en Europe pour parler d'un domaine que je connais mieux.

En tout cas, dans les versions européennes qui ont été présentées, c'est en général le budget d'investissement qui faisait l'objet de budget participatif, avec peut-être un motif technique, c'est que les contrôles des dépenses au niveau européen concernent plutôt les budgets de fonctionnement et moins les budgets d'investissement, et donc il y avait plus de marge de manœuvre de ce point de vue là dans les budgets. Peut-être aussi parce qu'à l'échelle d'une ville comme Paris, et là je peux reprendre l'enjeu qui était évoqué par M. Calame, il y a aussi des différences entre quartiers, des différences d'infrastructures et de ressources entre quartiers qui sont beaucoup plus importantes que celles qu'on peut évoquer à Lausanne et qui sont l'objet d'une planification urbaine qui fait aussi l'objet d'une autre démarche. Du coup, l'idée a été d'avoir un budget participatif dont l'enjeu est réellement que les citoyens puissent décider de l'attribution d'un montant, d'une enveloppe, et de faire un budget participatif qui s'adresse finalement à un objet qui est précisément en rapport avec la politique des quartiers, c'est-à-dire les projets que des citoyens, que des collectifs peuvent développer et présenter pour le vivre ensemble.

C'est un appel à projets qui doit être lancé pour demander à des associations et à des collectifs de citoyens de présenter des projets avec une demande de financement, avec un accompagnement aussi pour pouvoir développer ces projets dans une première étape. Et une fois que nous aurons réuni ces projets, il y a une phase d'examen au sein de la Ville de Lausanne pour pouvoir vérifier aussi que ces projets naturellement correspondent aux définitions et aux objectifs qui ont été fixés et qu'ils soient aussi réalisables, notamment qu'ils respectent la légalité du point de vue de la Ville de Lausanne. Et la troisième étape, c'est effectivement de pouvoir donner aux citoyens lausannois l'occasion de voter et de s'exprimer sur les différents projets qui lui auront été soumis. Et de ce point de vue là, ça paraît avoir un réel intérêt d'avoir justement sur ces projets de quartier, une transparence

dans l'attribution des fonds qui fait que finalement ces montants ne seront pas attribués en fonction de la capacité des initiateurs à mobiliser l'administration et les bons liens qu'ils entretiennent avec l'administration, mais de leur capacité au contraire à mobiliser un réseau social et de mobiliser les citoyens. Ça permet aussi d'avoir une occasion de débattre et de mettre en valeur ces projets et finalement leur donner un écho qu'ils n'auraient probablement pas eu de ce point de vue là et que nous espérons pouvoir mettre en valeur. C'est une démarche qui paraît novatrice, qui nous paraît avoir du sens et qui nous paraît valoir la peine, en tout cas, dans le projet pilote tel qu'il a été défini dans le préavis sur la politique des quartiers.

Il y a aussi la crainte qui a été exprimée que finalement la définition de cette politique des quartiers nous lie pour la définition de la politique de l'animation socioculturelle dans le futur. Et nous pouvons prendre acte d'un certain nombre de réticences qui ont été exprimées en particulier par les professionnels de l'animation socioculturelle et qui me paraissent avoir pour principale crainte le souci de pouvoir garder une autonomie, de pouvoir conserver un fonctionnement avec une logique plutôt horizontale, et la crainte finalement que la Ville vienne avec une logique de bas en haut qui impose des projets venus de l'extérieur selon une logique tout à fait administrative. Il me semble que justement le préavis que nous vous présentons aujourd'hui est l'occasion d'introduire des occasions et des possibilités pour les citoyens de faire remonter un certain nombre de projets, de faire remonter un certain nombre de demandes. Et en ce sens-là, il me semble que ça donne aussi une meilleure compatibilité, une meilleure possibilité d'articulation entre la politique d'animation socioculturelle et la politique des quartiers que nous proposons aujourd'hui. Et je pense que la proposition qui vous est faite est loin d'hypothéquer la politique d'animation socioculturelle qui sera présentée dans un second temps, et au contraire l'occasion de pouvoir l'articuler avec plus de souplesse et d'avoir un interlocuteur qui puisse s'adapter aussi au projet de l'animation socioculturelle et leur donner un répondant au sein de la Ville.

Pour finir, peut-être, je n'ai pas parlé de la caravane des quartiers qui fera l'objet d'un préavis qui vous sera également soumis prochainement sur la base de l'évaluation et qui, je l'espère, répondra en partie aux préoccupations de M. Gaudard. Sur la base des éléments, je vous propose donc, sous réserve de l'éventuelle suspension de séance, d'approuver ce préavis et de soutenir ses conclusions.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je retire ma demande de suspension de séance, dans la mesure où j'ai pu brièvement conférer avec certains membres de mon groupe et que les doutes concernant le fait que ce préavis préempte la politique future sur la FASL demeurent, le groupe PLR refusera.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – *Errare humanum est perseverare diabolicum.* C'est vrai qu'en entendant toutes ces opinions, on n'était pas très convaincus, mais c'est un acte de confiance. Mais c'est vrai qu'après tout ce qui a été discuté, expliqué, et après l'intervention du municipal, on a un peu l'impression quand même que la stratégie de mettre la charrue avant les bœufs n'est pas très constructive et même dangereuse, puisqu'on avancerait dans un sens sans vraiment avoir une vue d'ensemble. Donc dans cette logique, le groupe UDC va refuser ce rapport-préavis.

La discussion est close.

Le président : – Je n'ai plus de demande de parole. Nous allons donc pouvoir passer au vote. La discussion est close. Et nous allons donc prendre le vote conclusion après conclusion, étant donné les avis exprimés, en commençant par la nouvelle conclusion 1A qui résulte d'un amendement accepté par la commission et je passe la parole à madame la rapportrice pour nous rappeler le vote de la commission sur la conclusion 1A.

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion 1A a été acceptée par 11 oui à l'unanimité.

Le président : – Nous allons donc voter toutes ces conclusions à l'électronique au vu aussi des différentes positions exprimées. La conclusion 1A, donc je répète c'est bien la nouvelle conclusion 1A, soit « de prendre acte des intentions municipales en matière de politique des quartiers, première étape ». Celles et ceux qui soutiennent cette conclusion 1A votent donc oui, celles et ceux qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 47 oui, 30 non et 8 abstentions, vous avez donc accepté cette conclusion 1A.

Nous allons donc maintenant prendre la conclusion 1 « d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de madame Natacha Litzistorf et consorts Pour une politique des quartiers de tous les quartiers. »

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion a été acceptée par 10 oui et une abstention.

Le président : – Celles et ceux qui soutiennent cette conclusion 1 votent oui, celle set ceux qui la refuse votent non, il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert

Par 47 oui, toujours, mais 34 non et 4 abstentions, vous avez accepté cette conclusion 1.

Nous passons à la conclusion 2 « d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de messieurs Pierre-Antoine Hildbrand et Mathieu Blanc Pour l'étude du budget participatif à Lausanne ».

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion de la commission est acceptée par 10 oui et 1 abstention.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Par 46 oui, 36 non et 4 abstentions, vous avez donc accepté cette conclusion 2.

Le vote est un peu serré pour passer à main levée, nous allons donc continuer à l'électronique avec la conclusion 3 « d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts Plus de démocratie avec le budget participatif ».

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion a été adoptée à l'unanimité par 11 oui.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 3 votent oui, celles et ceux qui la refuse votent non, il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert.

Par 47 oui, 35 non et 4 abstentions, vous avez accepté également cette conclusion 3.

Nous passons à la conclusion 4, « de prendre acte que la Municipalité s'engage à créer une délégation municipale en matière de politique des quartiers ».

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion a été adoptée par 9 oui et 2 abstentions.

Le président : – Nous passons au vote. Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 4 votent oui, celles et ceux qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Par 49 oui, 33 non et 4 abstentions, vous avez accepté cette conclusion. Vu la teneur de la conclusion 5, je vous propose de la prendre à main levée.

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion a été adoptée par 7 oui et 4 abstentions.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 5 lèvent la main. Oppositions ? Abstention ? Avec 5 abstentions et les mêmes proportions que les conclusions précédentes, vous avez accepté également cette conclusion 5.

Nous passons à la conclusion 6, de « prendre acte de l'intention de la Municipalité de prévoir un budget participatif pour les projets qui remontent des initiatives citoyennes ».

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion a été adoptée par 8 oui et 3 abstentions.

Le président : – Nous allons la prendre à l'électronique. Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 6 votent oui. Celles et ceux qui la refusent votent non. Il est possible de s'abstenir, naturellement. Le vote est ouvert.

Par 51 oui, 31 non et 5 abstentions, vous avez accepté également cette conclusion. 6.

Nous continuons à main levée avec la conclusion 7 « d'approuver la création d'une subvention de soutien aux projets de quartier par le biais d'une nouvelle subvention à la rubrique 5010.365 Subvention à des institutions dans le but de soutenir les initiatives des porteurs de projets dans les quartiers ».

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion a été adoptée par 8 oui et 3 abstentions.

Le président : – Celles et ceux qui acceptent cette conclusion 7 lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec trois abstentions et de nouveau dans les mêmes proportions qu'avant, soit une trentaine de refus, vous avez accepté cette conclusion.

Nous passons à la dernière conclusion, la conclusion 8.

Mme Alice Genoud, rapportrice : – La conclusion a été adoptée par 8 oui et 3 abstentions. Merci, nous voterons ici aussi à main levée. Celles et ceux qui acceptent la conclusion 8 lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec une petite dizaine d'abstentions, la même proportion de refus que tout à l'heure, vous avez accepté cette conclusion 8.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/12 de la Municipalité, du 22 mars 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1a. de prendre acte des intentions municipales en matière de politique des quartiers (1ère étape).
1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Natacha Litzistorf et consorts « Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! » ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » ;
4. de prendre acte que la Municipalité s'engage à créer une délégation municipale en matière de politique des quartiers ;
5. de prendre acte que la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers préside et coordonne la délégation municipale en matière de politique des quartiers ;
6. de prendre acte de l'intention de la Municipalité de prévoir un budget participatif pour les projets qui remontent des initiatives citoyennes ;
7. d'approuver la création d'une subvention de soutien aux projets de quartier par le biais d'une nouvelle subvention à la rubrique 5010.365 « subventions à des

institutions » dans le but de soutenir les initiatives des porteurs de projets dans les quartiers ;

8. de maintenir au budget ordinaire de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers un montant annuel de CHF 250'000.-, prélevé sur le Fonds communal pour le développement durable et destiné au financement des Contrats de quartier, conformément à l'adoption par le Conseil communal en date du 25 septembre 2012 du rapport-préavis N° 2012/3 du 19 janvier 2012 relatif à la politique communale en matière de développement durable.

La séance est levée à 20 h 10.

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : Mme Alix Aubert ; Mme Florence Bettschart-Narbel ; M. Jean-Marie Fürbringen ; Mme Sara Gnoni ; Mme Claude Nicole Grin ; M. Vincent Mottier ; M. Philipp Stauber ; Mme Diane Wild

Membres absents non excusés : M. Xavier De Haller ; M. Sébastien Kessler ; M. Mathieu Maillard ; M. Stéphane Wyssa

Membres démissionnaires :

Membres présents 88

Membres absents excusés 8

Membres absents non excusés 4

Membres démissionnaires 0

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Préavis N° 2018/31 du 20 septembre 2018

Initiatives et pétitions en cours de traitement – situation au 30 juin 2018

Culture et développement urbain - Sécurité et économie - Sports et cohésion sociale - Logement, environnement et architecture - Enfance, jeunesse et quartiers - Finances et mobilité - Services industriels

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Pierre Conscience, rapporteur suppléant : – A la demande de la rapportrice Claude-Nicole Grin, je corrige une petite coquille qui s'est immiscée par erreur dans ce rapport en page 4, l'objet 4.6 figure pour la deuxième fois dans le chapitre 6, alors qu'il y figure correctement en page 3 dans le chapitre 3 du dit rapport.

La discussion est ouverte.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – Alors que nous prenons acte de ce rapport annuel des initiatives et pétitions en cours de traitement déposées pendant la période allant du 1er juillet au 30 juin et qui n'ont pas encore reçu réponse au 30 juin, il est intéressant de le comparer avec celui des années passées. Ainsi, nous relevons que le trend des dernières années se poursuit. En 2017, le même rapport de la Municipalité faisait état de 69 objets en attente d'une réponse. Cette année, ce ne sont pas moins de 103 objets présents à l'inventaire, moins quelques unités qui ont trouvé une réponse depuis le 30 juin. La cause principale de cette augmentation, c'est le nombre en hausse de dépôts d'initiatives de la part de ce Conseil. Alors certes, nous pouvons nous réjouir d'une activité aussi foisonnante et de voir que les dépôts couvrent parfois des thématiques loin des terrains de prédilection politique de leurs auteurs. Mais face à ces chiffres, on se demande comment déployer sa tâche de commissaire de la COGES pour le bon fonctionnement de notre Ville.

Cette année, l'annonce de la Municipalité a le mérite d'être claire, tous les objets en retard sont repoussés au 30 juin 2019. La COGES a demandé à ramener les délais des objets suivants. Sur la thématique des Jeux olympiques de la jeunesse 2020, il nous semble indispensable de nouveau de rappeler que les deux postulats, Yves Ferrari et Jean-Daniel

Henchoz, n'ont pas encore trouvé réponse. La COGES a reçu l'accord de la Municipalité pour avancer les réponses au 31 mars 2019. Le postulat de notre ex-collègue Yves Ferrari a été déposé en 2014. Au vu de l'imminence des jeux, après trois reports, la COGES, toutes formations politiques confondues, a manifesté son inquiétude et son impatience.

La thématique de la politique des quartiers avec les postulats Heiniger et Beaud, délai de réponse au 31 mars 2019. Sur la thématique des écoles, la COGES estime qu'une réponse au postulat Eggenberger est Donzé et nécessaire avant le 31 janvier 2019. Enfin sur la thématique de l'accessibilité universelle, les deux postulats de madame Myrèle Knecht devraient recevoir réponse au 31 mars 2019. La COGES vous propose donc d'accepter ces nouveaux délais.

M. Henri Klunge (PLR) : – Le groupe PLR souscrit totalement à ce qui vient d'être dit par notre collègue Madame Roch. Je rappellerai encore juste que la COGES envoie toujours un rappel à la Municipalité par rapport à ces délais quand on arrive à l'échéance du délai. Malheureusement force est de constater que ça n'a pas beaucoup d'effet sur la Municipalité

La discussion est close.

M. Pierre Conscience, rapporteur suppléant : – C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission de gestion vous propose d'accepter les six conclusions de ce rapport dans les délais présentés.

Le président : – Nous allons donc passer au vote à main levée. Donc il y a les six conclusions, donc selon le rapport de commission avec les délais modifiés c'est donc bien ces délais-là que nous votons, celles et ceux qui acceptent les six conclusions du rapport de commission lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ? Avec trois abstentions vous avez accepté ce préavis 2018/31.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport N° 2018/31 de la Municipalité, du 20 septembre 2018 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N° 2018/31 du 13 septembre 2018, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2018 ;
2. de prendre acte que les objets suivants ont reçu une réponse entre le 1^{er} juillet 2018 et le 13 septembre 2018 :
 - 2.1. Postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains WC publics » (objet n° 93) ;
 - 2.2. Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat » (objet n° 94) ;
 - 2.3. Postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » (objet n° 95) ;
 - 2.4. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » ; (objet n° 96) ;

- 2.5. Postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une outillthèque pour les bricoleuses et les bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois » (objet n° 97) ;
- 2.6. Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une ville de Lausanne sans mégots » (objet n° 98) ;
- 2.7. Postulat de M. Manuel Donzé « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir (objet n° 18) ;
- 2.8. Postulat de Mme Laurence Mundinger-Jaccard et consorts « Des bibliothèques éphémères dans les piscines de quartier : l'art d'associer les plaisirs » (objet n° 19) ;
- 2.9. Postulat de M. Henri Klunge et consorts « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote » (objet n° 4) ;
- 2.10. Postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts « Une ville dynamique ouverte sur le monde - demande pour la possibilité d'installer un wi-fi gratuit dans la Commune de Lausanne » (objet n° 99) ;
- 2.11. Postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » ; (objet n° 50) ;
- 2.12. Postulat de Mme Séverine Evéquoz et consorts « Des grainothèques pour favoriser l'échange et la diversité génétique des plantes cultivées » (objet n° 53) ;
3. de prolonger au 31 décembre 2018 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 3.1. Postulat de M. Philipp Stauber et consorts « Pour une réaffectation partielle du site de Beaulieu » (objet n° 8) ;
 - 3.2. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts « Parce que Beaulieu le vaut bien ! ou : du maintien de l'activité des Halles nord » (objet n° 10) ;
 - 3.3. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup » (objet N°7)
 - 4.50 Postulat de Mme Latha Heiniger « Un contrat de quartier pour les quartiers du Nord Ouest de la Ville de Lausanne, prioritairement pour les quartiers de Bellevaux/Entre-Bois » (objet N°57)
4. de prolonger au 31 janvier 2019 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 4.58 Postulat de M. Julien Eggenberger et consorts « Planification des rénovations et constructions scolaires » (objet N° 65) ;
 - 4.60 Postulat de M. Manuel Donzé « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées » (objet N° 67)
5. de prolonger au 31 mars 2019 le délai de réponse aux objets suivants :
 - 4.32 4.31 Postulat de M. Yves Ferrari « Des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... Un pas de plus vers la société à 2'000 W. » (objet N° 36) ;
 - 4.33 Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse à l'occasion des JOJ 2020 » (objet N° 37) ;

- 4.43 Postulat de Mme Myrèle Knecht et consorts « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine bâti /nouvelles constructions, rénovation) concerné par la LHand » (objet N°48) ;
- 4.66 Postulat de Mme Myrèle Knecht « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » (objet N° 73) ;
6. de prolonger au 30 juin 2019 le délai de réponse aux objets suivants :
- 4.67 Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la sur-réglementation communale » (objet n° 1) ;
- 4.68 Postulat de M. Jacques Pernet « Demande à la Municipalité d'étudier l'inclusion d'un chapitre 'transversal intitulé 'Retombées économiques' dans les préavis et rapport-préavis » (objet n° 2) ;
- 4.69 Postulat de M. David Payot et consorts « Pour une médiation administrative communale » (objet n° 3) ;
- 4.70 Postulat de Mme Thérèse De Meuron « Demande à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner » (objet n° 5) ;
- 4.71 Postulat de M. Ilias Panchard et consorts « Pour que la Caisse de pensions du personnel communal désinvestisse de l'armement » (objet n° 6) ;
- 4.72 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Après Lausanne Capitale olympique, Lausanne Capitale verte » (objet n° 9) ;
- 4.73 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts « Lausanne 'Zone hors TISA' : que ça se voie ! » (objet n° 11) ;
- 4.74 Postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts « Utilisons du bois suisse pour noire métamorphose » (objet n° 12) ;
- 4.75 Postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Des mesures ciblées pour les retraites artistiques » (objet n° 13) ;
- 4.76 Postulat de M. Yvan Salzmänn « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » (objet n° 14) ;
- 4.76 Postulat de Mme Véronique Beetschen et consorts « Une plateforme 'last minute' pour l'offre culturelle lausannoise » (objet n° 15) ;
- 4.8 Postulat de M. Bertrand Picard « Mieux présenter au public les œuvres de la collection d'art de la Ville de Lausanne » (objet n° 16) ;
- 4.9 Postulat de Mme Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » (objet n° 17) ;
- 4.10 Postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Quel avenir pour le Pavillon Rousseau et l'herbier vivant de Rosalie de Constant au domaine de la Chablière ? » (objet n° 20) ;
- 4.11 Postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network » (objet n° 21) ;

- 4.12 Postulat de Mme Géraldine Bouchez « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ! » (objet n° 22) ;
- 4.13 Postulat de M. Nicola DI Giulio « Amélioration de l'équipement des services d'urgence » (objet n° 23) ;
- 4.14 Postulat de M. Guy Gaudard « 'Métamorphose' de la sécurité, renforçons la police de proximité ! » (objet n° 24) ;
- 4.15 Postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois » (objet n° 25) ;
- 4.16 Postulat de M. Jacques Pemet et consorts « Quel futur pour le commerce lausannois ? » (objet n° 26) ;
- 4.17 Postulat de Mme Léonore Porchet et consorts « Une monnaie complémentaire pour la vie et le commerce local » (objet n° 27) ;
- 4.18 Postulat de M. Henri Klunge « Quid d'une monnaie locale à Lausanne ? » (objet n° 28) ;
- 4.19 Postulat de M. Philippe Miauton et consorts « Rendre Lausanne plus riche » (objet n° 29) ;
- 4.20 Postulat de M. Bertrand Picard et consorts « P+R+S : Parc'n'ride'n'shop » (objet n° 30) ;
- 4.21 Postulat de Mme Florence Bettschart-Narbel « Pour une redynamisation du commerce lausannois » (objet n° 31) ;
- 4.22 Postulat de M. Denis Corboz « Développement de l'aide de livraison à domicile » (objet n° 32) ;
- 4.23 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts « Des bains d'hiver à Lausanne » (objet n° 33) ;
- 4.24 Postulat de M. Philipp Stauber « Pour un décompte des eaux équitable, transparent et écologique selon le principe du pollueur-payeur » (objet n° 34) ;
- 4.25 Postulat de Mme Géraldine Bouchez « Les conduites d'eau potable lausannoises pour produire de l'électricité » (objet n° 35) ;
- 4.34 Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une expérience pilote dans la perspective du revenu de base inconditionnel (RBI) » (objet n° 38) ;
- 4.35 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine » (objet n° 39) ;
- 4.36 Postulat de Mme Thanh-My Tran-Nhu « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » (objet n° 40) ;
- 4.37 Postulat de M. Guy Gaudard « Amiante-danger mortel » (objet n° 41) ;
- 4.38 Postulat de Mme Évelyne Knecht « Pour du logement social partagé » (objet n° 42) ;
- 4.39 Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise » (objet n° 43) ;

- 4.40 Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telle qu'Airbnb » (objet n° 44) ;
- 4.41 Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Collection de l'Art Brut : un café-restaurant pour le Musée et le quartier » (objet n° 45) ;
- 4.42 Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables » (objet n° 46) ;
- 4.43 Postulat de M. Guy Gaudard « Hôtellerie des Chevreuils » (objet n° 47) ;
- 4.44 Postulat de M. Julien Eggenberger « Pour un parc public dans le quartier Valmont – Praz-Séchaud – Vennes » (objet n° 49) ;
- 4.45 Postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts « Pour des mesures d'accompagnement nature paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) » (objet n° 51) ;
- 4.46 Postulat de M. Romain Felli et consorts « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics » (objet n° 52) ;
- 4.47 Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » (objet n° 54) ;
- 4.48 Postulat de Mme Géraldine Bouchez et consorts « Label Ville Verte Suisse, prochaine médaille d'or de Lausanne ? » (objet n° 55) ;
- 4.49 Postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts « Développement de l'identité numérique à Lausanne » (objet n° 56) ;
- 4.51 Postulat de Mme Sara Soto et consorts « Art urbain : pour une géographie de sites dédiés » (objet n° 58) ;
- 4.52 Postulat de Mme Latha Heiniger « Fondation Idée-sport : l'activité physique non compétitive au service de la socialisation et de la participation dès le plus jeune âge » (objet n° 59) ;
- 4.53 Postulat de M. Fabrice Moscheni « Réfrigérateurs en libre-service - réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social » (objet n° 60) ;
- 4.54 Postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires » (objet n° 61) ;
- 4.55 Postulat de M. Romain Felli et consorts « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! » (objet n° 62) ;
- 4.56 Postulat de Mme Anita Messere « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! » (objet n° 63) ;
- 4.57 Postulat de Mme Florence Germond et consorts « Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolier-ère-s de 5^{ème} et 6^{ème} année primaire » (objet n° 64) ;
- 4.59 Postulat de M. Manuel Donzé « Les devoirs surveillés à Lausanne : va-t-on vers une dégradation des conditions de ces prestations ? » (objet n° 66) ;

- 4.61 Postulat de M. Jacques-Étienne Rastorfer et consorts « Pour une récréation des cours de récréation » (objet n° 68) ;
- 4.62 Postulat de Mme Alice Genoud consorts « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne » (objet n° 69) ;
- 4.63 Postulat de Mme Carine Carvalho Arruda et consorts « Une politique publique pour toutes et tous : analyse budgétaire en termes de genre et d'égalité entre femmes et hommes » (objet n° 70) ;
- 4.64 Postulat de Mme Éliane Aubert « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration lausannoise » (objet n° 71) ;
- 4.65 Postulat de Mme Françoise Longchamp « Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise » (objet n° 72) ;
- 4.66 Postulat de Mme Myrèle Knecht « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » (objet n° 73) ;
- 4.67 Postulat de Mme Sylvianne Bergmann « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personne handicapée » (objet n° 74) ;
- 4.68 Postulat de Mme Sylvianne Bergmann et consorts « Des aides concrètes pour les proches aidants » (objet n° 75) ;
- 4.69 Postulat de Mme Maria Dolores Velasco « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » (objet n° 76) ;
- 4.70 Postulat de Mme Sarah Neumann et consorts « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » (objet n° 77) ;
- 4.71 Postulat de Mme Élisabeth Müller consorts « Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public » (objet n° 78) ;
- 4.72 Postulat de M. Valéry Beaud « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public » (objet n° 79) ;
- 4.73 Postulat de Mme Florence Bellschart-Narbel et consorts « Nos P+R sont-ils adaptés ? » (objet n° 80) ;
- 4.74 Postulat de M. Henri Klunge et consorts « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » (objet n° 81) ;
- 4.75 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Voies express vélo et rues cyclables » (objet n° 82) ;
- 4.76 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts « La place de la Sallaz aux piétons » (objet n° 83) ;
- 4.77 Postulat de Mme Céline Misiego « Pages blanches pour Lausanne » (objet n° 84) ;
- 4.78 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » (objet n° 85) ;
- 4.79 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts « Grands chantiers : de l'art, de la couleur et une ouverture sur l'espace public » (objet n° 86) ;
- 4.80 Postulat de Mme Françoise Longchamp « Demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de prolonger la phase verte pour les piétons » (objet n° 87) ;

- 4.81 Postulat de M. Jean-Christophe Birchler et consorts « Des macarons de stationnement au service des artisans et de l'environnement » (objet n° 88) ;
- 4.82 Postulat de M. Nicola Di Giulio « Fluidifier le trafic en ville tout en diminuant l'impact sonore et celui des polluants » (objet n° 89) ;
- 4.83 Postulat de M. Johan Pain « Moins d'attente aux feux rouges pour les piétons pour faciliter leurs déplacements » (objet n° 90) ;
- 4.84 Postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Pour une journée des piétons dans certaines zones de la Ville à intervalles réguliers » (objet n° 94) ;
- 4.85 Postulat de M. Henri Klunge « Lausanne en marche. » (objet n° 92)
- 4.86 Postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire » (objet n° 100) ;
- 4.87 Pétition de Mme Josiane Bögli et consorts « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne » (objet n° 101) ;
- 4.88 Pétition du Comité de pétitions du PDC Lausanne « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne » (objet n° 102) ;
- 4.89 Motion de M. Fabrice Moscheni « Améliorer la gouvernance du Conseil communal » (objet n° 103) ;

Rapport de la Commission permanente de gestion chargée de l'examen du rapport sur la gestion de la Municipalité pour 2017 et réponse aux 4 observations de la Commission permanente de gestion

Développement

La Commission de gestion a formulé 4 observations à la suite des visites dans les services.

La Commission s'est réunie le 9 octobre, pour rencontrer la Municipalité, examiner les réponses de celle-ci et discuter des réponses complémentaires. Au terme de cette discussion, aucune observation n'a été maintenue, les réponses écrites et orales ayant été jugées satisfaisantes.

Je tiens ici à remercier les membres de la Commission, ainsi que le secrétaire qui ont travaillé de manière efficace et assidue.

Conclusions

La Commission permanente de gestion invite le Conseil communal de Lausanne à prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2017 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2017 ;
- vu les observations formulées par ladite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations,

Décide:

- d'approuver la gestion de la Municipalité de 2017 ;
- d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;

- d'accepter les réponses aux observations : 1 à 4.

Lausanne, le 12 octobre 2018

La commission de gestion

La présidente : *Claude Nicole Grin*

Discussion

M. Pierre Conscience, rapporteur suppléant : – Je n'ai rien à rajouter au rapport de ma présidente.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – D'abord une question organisationnelle, est-ce que vous prenez chacune des observations pour elle-même ou en bloc ?

Le président : – Si cela vous convient, je pensais prendre, donc, dans la discussion, dans tous les cas, en bloc, mais pour le vote, également, voter en bloc les trois conclusions de la commission, puisque les trois observations n'ont finalement pas donné de suite. Est-ce que cela vous convient ?

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Pour autant que je puisse m'exprimer sur 3 observations, si cela reconte votre agrément. Ma première intervention concerne la 2e observation que je lis « afin de permettre au PFO d'être encore plus compétitif sur un marché très disputé. La Municipalité est invitée à lui donner les moyens humain et matériel », cette observation a été déposée évidemment avant l'issue qu'on connaît. Donc, nous constatons que les Pompes funèbres officielles sont mortes à l'aube de leur soixantième année, dans l'indifférence générée par la torpeur estivale du début de vacances et de par la date choisie, sans que nous ne puissions faire usage des moyens d'intervention à la disposition de notre Conseil.

Il nous est donc apparu qu'une entreprise qui, à notre sens, n'a pas démerité, justifiait une brève oraison funèbre. Après des années difficiles, marquées par des conflits internes et une visibilité aléatoire due à une décentralisation géographique pénalisante, les PFO avaient, au travers d'un gros effort, maintenu vaille que vaille des parts de marché dans un environnement extrêmement concurrentiel. Elle l'a dû à une petite équipe à laquelle une cheffe d'office aux qualités hors du commun avait réussi à insuffler l'exigence de la qualité. Les rares, trop rares services funèbres organisés extra-muros et dans des conditions difficiles au niveau de la logistique sont là pour en témoigner. Dans ces conditions, il va être difficile de remotiver le personnel, dans la mesure où il n'est affecté qu'au service pour indigents. Alors, ne nous trompons pas, quel que soit son état de fortune ou d'infortune, nous méritons tous le même respect dans la mort, mais il est vrai que de se limiter au service pour les indigents à l'exclusion des services commercialisés va être extrêmement peu motivant par rapport à la concurrence.

L'autre remarque que j'aimerais faire, c'est l'extrême difficulté de gérer un service commercialisé avec les cautèles et les limitations inhérentes à la fonction publique et que je ne remets pas en cause. Mais les défis face auxquels les PFO n'ont pas résisté se présentent et se présenteront avec toujours plus d'acuité aux autres, aux quelques autres services commercialisés et nous serons fort bien inspirés de nous y préparer.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je voulais m'associer vivement au regret de mon préopinant Jean-Luc Chollet quant à la décision prise par la Municipalité l'été dernier de réduire considérablement la sphère d'activité des Pompes funèbres lausannoises. En effet je m'associe et je crois d'ailleurs c'est peut-être pas forcément nécessaire de retirer ma casquette de rapporteur dans cette discussion puisque je crois pouvoir dire aussi que la Commission de gestion a en tout cas vivement regretté que ce ne soit qu'à ce stade, au stade de la discussion au sein de de la commission, que finalement le Conseil communal puisse être saisi de cette question et je crois pouvoir parler au nom de mes collègues sur ce

point. Mais en mon nom propre j'ajouterai encore que je crois qu'il y a là une question fondamentale de qu'est-ce qu'un service public aussi pour les personnes défunt(e)s, et leurs proches en particulier évidemment, et nous estimons notamment au groupe Ensemble à Gauche qu'il est de la responsabilité publique de fournir une telle prestation et pas seulement aux personnes qui sont dans l'incapacité financière de pouvoir assumer ces charges.

Donc voilà, nous regrettons que ces choses aient été faites de façon unilatérale et en plein été au moment où les groupes étaient bien en difficulté de pouvoir réagir et je saisis l'occasion ici de le dire.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Alors ça concerne SI-REN. La Municipalité est invitée à « renseigner le Conseil sur l'analyse qu'elle fait de la situation, de l'opportunité ou pas de poursuivre dans la voie d'une étude sur la faisabilité de notre propre installation de biométhanisation et du délai qu'elle s'est éventuellement fixé ». Je n'irai pas jusqu'à dire que la biométhanisation n'a plus le vent en poupe, mais indiscutablement, elle s'essouffle. A l'heure actuelle, il y a une installation de biométhanisation, pas industrielle, mais de type agricole aux Saugealles, qui, à l'instar des PFO, est en train de mourir de sa belle mort et il ne m'appartient pas de fixer des responsabilités. Je crois que chacun a essuyé les plâtres d'une installation pilote et il n'y a pas de responsabilité ou de chasse aux sorcières à faire. Je crois que chacun a rempli son devoir.

Maintenant, la planification communale, de concert avec la planification cantonale, il nous intéresse de savoir si M. le directeur des SI se joint à mon analyse. Cette planification cantonale ne se cache pas de dire qu'elle fonde de grands espoirs sur une installation de type industriel à Belmont sur le site de la Coulette. Il est évident que le décès de son patron il y a deux ans, à l'âge de 50 ans, l'extrême jeunesse des deux fils qui se préparent à reprendre, font que dans le meilleur des cas, cette installation ne pourra pas s'envisager avant deux ou trois ans. Il est clair également que Cery, je pense que tout le monde s'accorde à dire que de par le retrait du CHUV, du fait qu'il dispose maintenant de sa cuisine froide à Bussigny, Cery n'est plus à l'ordre du jour, quand bien même il serait l'opposition résolue des trois communes limitrophes que sont Prilly, Romanel et Le Mont, fait que nous n'avons pas beaucoup d'espoir là.

Donc je crois qu'il faut que nous regardions la vérité en face, et elle n'est pas du tout infamante, notre seule possibilité de faire la méthanisation, maintenant, ce serait en partenariat avec la Coulette. Mais je pense, à titre personnel, et il m'intéressera d'avoir l'avis du monsieur le directeur, que ces quelques années de retard peuvent ne pas être des années perdues dans la mesure où la méthanisation visant à faire du gaz, qu'à l'alimentateur moteur qui fait du courant électrique, semble-t-il, aurait tendance à s'orienter maintenant vers l'injection directe du gaz dans un réseau. Et là, notre Ville et nos SI et notre Service du gaz sont particulièrement bien placés, ont une carte à jouer. Donc je pense que ces quelques années de retard peuvent être absolument profitables afin que nous ayons une réflexion à tête reposée, mais qui nous permette de repartir sur de très bonnes bases. Je vous remercie et je me réserve encore pour la dernière observation.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je ne peux qu'aller dans le sens de M. Chollet et dire qu'effectivement, l'expérience de notre ferme des Saugealles a été vraiment à concevoir comme un projet pilote de biométhanisation de type plutôt agricole, plutôt de petit dimensionnement, et que nous avons eu l'occasion d'expérimenter à peu près toutes les erreurs possibles et imaginables que nous pouvions faire en termes d'installation d'une telle centrale. Et encore une fois, je pense que nous pouvons prendre ça comme à la fois une autocritique, mais aussi un témoignage du fait que nous avons appris beaucoup de choses et il n'était pas possible de les apprendre autrement qu'en faisant cette expérience. Ma collègue madame Litzistorf, pour être en charge des domaines, sait la difficulté que ça a supposé pour le paysan des Saugealles. Les autres types de projets dont parle M. Chollet sont plutôt liés à la biométhanisation industrielle, ce sont de plus grosses

centrales. La planification cantonale est relativement peu volontariste sur le sujet, si le Canton avait été très volontaire, il aurait fait des plans d'affectation cantonaux sur ces aménagements qui sont certainement d'intérêt supracommunal. Le Canton n'a pas voulu faire ces plans d'aménagement cantonaux. Par contre, le Canton s'est prononcé en faveur d'un scénario où quatre installations de type industrielles seraient installées sur le territoire cantonal. Évidemment, on est là devant une sorte de dilemme puisque le plus important du point de vue énergétique et du point de vue de l'investissement, c'est de faire en sorte que ces installations soient proches de la source, d'une part, et puis très proche, aussi des réseaux de gaz, s'il y a possibilité de réinjection du gaz, ce qui était le cas avec le projet de Cery qui était du point de vue énergétique un excellent projet puisqu'elle était en même temps proche du réseau de gaz, aussi proche du réseau de chauffage à distance si on pouvait produire de la chaleur, et aussi proche évidemment du réseau électrique s'il était possible de produire de l'électricité à partir de cette installation.

Le problème c'est qu'il n'y a pas que les énergéticiens qui parlent de ce genre d'installation, il y a aussi les voisins qui appliquent une sorte de principe de précaution et qui sont très soucieux de ne pas être agressés par les effluves olfactifs de ce type d'installation. On sait qu'à Lavigny, qui était une sorte d'installation de compostage qui a été un peu « upgradé » en biométhanisation, la population proche a pas mal souffert des essais-erreurs de cette installation de biométhanisation. Donc on comprend que les gens proches appliquent ce principe de précaution et soient plutôt soucieux si un projet de biométhanisation se met en place, je pense qu'effectivement ce genre de problème va aussi se poser à Belmont, si Belmont passe du compostage à la biométhanisation. Je pense que des solutions existent et qu'il faut les mettre en œuvre de façon très rigoureuse dans l'exploitation de la centrale en question. Je pense qu'effectivement dans l'agglomération lausannoise, il doit y avoir une de ces installations de biométhanisation et que le scénario d'un partenariat avec la Coulette se doit absolument d'être étudié. Mais bien sûr on a encore pas mal de temps qui va passer, le compost qui va être créé avant que nous puissions le biométhaniser.

Ceci dit une autre chose, qui concerne alors mon collègue Pierre-Antoine Hildbrand, va pouvoir attester effectivement du savoir-faire des services lausannois dans ce domaine, c'est que nous allons effectivement pouvoir produire du gaz à la nouvelle STEP, la nouvelle station d'épuration, et avec des installations de purification du gaz, l'injecter effectivement dans le réseau. Ça, c'est un projet qui va nous occuper sur les 5 ou 6 prochaines années.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Bien, venons-en maintenant à la quatrième observation. SIREN également. « La Municipalité est invitée à renseigner le Conseil communal sur les conséquences des procédures d'opposition en termes de retard éventuel par rapport au calendrier qu'elle s'était fixé ». Ceci concerne, effectivement, vous l'aurez compris, les éoliennes. Alors, il est évident que la Ville de Lausanne a été précurseur dans bien des domaines, et notamment dans le domaine des énergies renouvelables et c'est ainsi qu'il faut voir le semi-échec des Saugealles, échec total au niveau de son fonctionnement, mais réussi quand même dans le sens qu'il fallait que quelqu'un essaye et l'esprit d'entreprise, le partenariat avec le fermier a quand même réussi quand bien même de temps en temps, les mots échangés étaient durs. Mais je crois, et je viens de le dire, que ces années de retrait, de réflexion ne sont de loin pas des années perdues.

Et j'ai l'audace d'avoir le même raisonnement pour les éoliennes. En effet, les oppositions sont tellement nombreuses, les recours tellement nombreux, que finalement ces années au cours desquelles les éoliennes tant souhaitées par certains s'éloignent à mesure qu'on semble s'en rapprocher, peut-être qu'elles permettront l'émergence et l'affinement d'une réflexion où on se demande s'il n'est pas peut-être plus profitable de partir sur les panneaux solaires. Pourquoi pas les pâturages solaires ? Pourquoi pas une utilisation beaucoup plus intensive de nos toitures qui, semble-t-il, suscitent beaucoup moins d'oppositions et qui ont une rentabilité qui s'améliore d'année en année. J'ai l'audace de croire que, effectivement, peut-être que dans cinq ans, dix ans, avec le recul, eh bien, les ennuis que nous avons, les

obstacles qui se dressent sur notre chemin actuellement n'auront pas été du temps perdu et auront peut-être permis, et je l'espère, d'affiner d'autres solutions visant tout de même à la transition énergétique à laquelle nous croyons tous.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Oui j'ai évidemment des nouvelles à vous donner dans le domaine éolien pour ce qui concerne à la fois le projet spécifique Eoljorat Sud et pour ce qui concerne le domaine éolien en Suisse et particulièrement dans le canton de Vaud. Vous l'avez sans doute lu dans le journal, un arrêt tout récent de la cour de droit administratif et public à propos du parc éolien de Sainte-Croix a fortement renforcé la position des promoteurs de l'éolien dans le canton. Alors évidemment les opposants vont certainement aller au Tribunal fédéral et on a encore quelques épisodes pour le nombre de parcs éoliens dans le canton, épisode de type judiciaire et jusqu'au niveau fédéral. Ceci dit, à la fois au niveau cantonal, mais aussi au niveau fédéral, il y a maintenant des arrêts de tribunal qui montrent l'intérêt de la solution éolienne et qui montrent que grosso modo les positions des opposants sont certes très sonores, mais avec des mesures de compensation et avec des mesures de diminution des impacts soit paysagers, soit sonores, soit sur la faune, ces parcs éoliens peuvent être réalisés aux yeux des tribunaux.

Pour ce qui concerne le parc éolien lausannois, les recours ne sont pas si nombreux que ça. Il y a deux recours qui subsistent au niveau de la Cour de droit administratif et public et ladite cour va très prochainement organiser une visite sur le site, ce qui signifie que très probablement elle pourra se prononcer sur l'affaire Eoljorat Sud, c'est-à-dire sur le parc lausannois, au plus tard la première moitié de l'année prochaine. Après bien sûr il y aura les épisodes judiciaires suivants que nous attendons de pied ferme et avec la patience nécessaire. Et puis encore un mot sur la substitution et/ou la complémentarité entre l'éolien et le solaire, c'est clair que le solaire, après avoir été aussi en butte à des oppositions de principe dans ses débuts, le solaire est maintenant très largement accepté par la population. Il y a aussi plein de nouvelles technologies qui rendent les panneaux solaires souvent mieux intégrés architecturalement, plus faciles à intégrer dans de nouveaux bâtiments.

Nous avons, vous le savez, établi un cadastre solaire de la ville de Lausanne et nous savons qu'il y a encore un grand potentiel, potentiel qui soit peut être exploité par les propriétaires, soit par la société SI-REN. Et puis, on sait aussi que pour l'instant les offices fédéraux ne sont pas très favorables au solaire au sol, au solaire non pas lié au bâti, mais au solaire au sol. On peut parfaitement comprendre cette façon de faire, mais il y a peut-être un certain nombre de terrains qu'on pourrait qualifier d'un peu orphelins sur lesquels des tentatives de solaire au sol pourraient être lancées, ce qui, évidemment, du point de vue de la rentabilité du parc, est toujours plus facile. Et puis, finalement, je voudrais souligner qu'on ne peut pas penser les énergies renouvelables indépendamment les unes des autres. Il se trouve que le soleil brille particulièrement en été et le vent souffle particulièrement en hiver, donc il y a une sorte de complémentarité entre ces différentes formes de production énergétique et ce serait dommage de laisser tomber l'une au détriment de la complémentarité entre ces formes. Ce qui veut dire que du point de vue de la Ville, de la direction des Services industriels et de la société SI-REN, ces projets sur les nouvelles énergies renouvelables, solaires et éoliennes, mais aussi sur la biomasse et aussi sur la géothermie, vont continuer à être poursuivis de concert.

La discussion est close.

M. Pierre Conscience, rapporteur suppléant : – La Commission permanente de gestion vous invite à prendre les décisions suivantes, donc à approuver la gestion municipale de 2017, le rapport de la Commission permanente de gestion ainsi que les réponses aux observations 1 à 4 de la Municipalité.

Le président : – Nous allons voter ces trois conclusions de manière groupée et à main levée. Celles et ceux qui acceptent ces trois conclusions lèvent la main. Oppositions ? Abstentions ?

C'est à l'unanimité que vous avez accepté ce rapport sur la gestion municipale 2017.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion en 2017 ;
- vu le rapport de la Commission permanente de gestion pour l'année 2017 ;
- vu les observations formulées par dite Commission ;
- vu les réponses de la Municipalité à ces observations ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité de 2017 ;
2. d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion ;
3. d'accepter les réponses aux observations 1 à 4.

Questions orales

Question

M. Alain Hubler (EàG) : – Ma question va s'adresser au syndic puisqu'elle porte sur deux dicastères : EJQ Enfance, jeunesse et quartiers et FIM Finances et mobilité. A la lecture de différents communiqués de la Ville et à la lecture de plusieurs articles, on peut constater que la Ville de Lausanne a déjà dit son opposition aux nouvelles normes en matière d'accueil parascolaire dans les APEMS. La Ville de Lausanne donc est opposée. Or, à la lecture d'un rapport de la sous-commission des finances traitant du dicastère EJQ, on apprend la chose suivante, je vous lis ce rapport « le nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire entre en vigueur en janvier 2019 et prévoit notamment un taux d'encadrement éducatif révisé à la baisse pour les écoliers dès la troisième primaire Pour les APEMS lausannois, la mise en œuvre des nouvelles normes d'encadrement sera progressive et échelonnée sur une période de trois ans ainsi l'augmentation des places en APEMS offerte au budget 2019 exigerait 13,7 EPT selon la législation actuelle, in fine seuls 7,65 EPT sont inscrits au budget 2019 La question il y en a trois parce que certaines se résument à oui ou à non.

Question 1, la Municipalité peut-elle confirmer les propos de la sous-commission des finances ? Question 2, la Ville est-elle obligée de satisfaire à ces normes ? Question 3, si oui à la question 1, comment la Municipalité peut-elle justifier ce grand écart entre ses propos et les faits de son budget ?

Le président : – Je rappelle que les questions orales comprennent en principe une question.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – J'essaierai de répondre en une fois. Je remercie Monsieur Hubler pour sa question, à laquelle il lui sera donné une réponse ultérieurement, qui pourra alors être complétée dans le cadre du débat sur le budget.

Question

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Ma question s'adresse a priori à monsieur Hildbrand, en charge du Service de l'économie et de la police. La loi vaudoise sur l'énergie interdit clairement et explicitement le chauffage en plein air, par exemple sur les terrasses ou dans la partie extérieure de cafés ou de bistros, que ce soit avec des engins électriques ou à gaz.

Pourtant, si vous vous baladez actuellement au centre-ville, vous pouvez en apercevoir un peu partout sur de nombreuses terrasses, et notamment dans le quartier du Flon, où à peu près chaque bistrot semble en disposer. Par ailleurs j'en ai aussi vu dans d'autres régions de la ville, même dans des édicules qui appartiennent à la Ville de Lausanne.

Cela ne fait aucun doute que la très grande majorité de ces appareils sont installés en parfaite violation de la loi en vigueur, des exceptions ne pouvant être accordées si ces chauffages exploitent soit des énergies renouvelables soit des rejets de chaleur qui sont inutilisables d'une autre manière, ce qui n'est manifestement pas le cas. La police du commerce du Canton de Vaud précise que ce sont les communes qui sont l'autorité compétente pour autoriser l'utilisation de ces chauffages. Voici donc ma question. La Ville de Lausanne était-elle au courant de cette non-conformité légale à large échelle et qu'est-ce qu'elle entend faire pour faire appliquer la loi sur le territoire communal ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Oui, ça chauffe ce soir. Voici ma réponse à la question de M. Dubas. Il a parfaitement raison dans la mesure où produire de la chaleur avec de l'électricité, comme le dirait M. Pidoux, n'est pas tout à fait efficient ni efficace. En l'occurrence la loi vaudoise interdit clairement cette façon de faire, elle le rappelle dans l'article 30 alinéa premier de la loi et dans le règlement à son article 51. Le chauffage en plein air, terrasses, rampes, chenaux, estrades, terrains de foot, etc. ne sont admis que s'ils exploitent exclusivement des énergies renouvelables ou des rejets thermiques inutilisables d'une autre manière. Exception possible pour des exigences liées à la sécurité ou pour des manifestations, commerces ou terrasses existant à l'année exclus d'une durée maximum de trente-cinq jours consécutifs. Les terrasses publiques fermées par des parois rigides ou souples ne satisfaisant pas à la norme SIA 381 ne sont pas admises.

Sur cette base, en effet la compétence est communale et c'est là que ça devient compliqué puisqu'il existe un formulaire de novembre 2017 basé sur la loi révisée sur l'énergie émis par la Direction générale de l'environnement et la direction d'énergie qui s'appelle de son petit nom ENVD 10 – justificatif énergétique chauffage en plein air objet de compétence communale – et qui prévoit que l'agent énergétique doit être exclusivement renouvelable c'est-à-dire soit au bois soit l'utilisation directe de la chaleur du sol sans pompes à chaleur, ce qui semble assez compliqué quand même pour la chaufferette de terrasse, le solaire photovoltaïque avec batterie dédiée, solaire thermique avec acclimateur de chaleur dédié et autres énergies renouvelables et puis ensuite il y a des listes d'exceptions. La mise en œuvre de ces différentes dispositions, puisque c'est à cela que vise la question orale de ce soir, est différenciée en fonction du point d'entrée dans l'administration qui peut être soit par le biais de la mise à l'enquête et du permis de construire, soit par des autorisations partielles temporaires, soit enfin par des terrasses. À partir de là, nous devons nous concerter sur la façon de mettre en œuvre cette interdiction. Je n'ai pas toutes les informations sur l'aspect rétroactif de l'interdiction par rapport à des choses qui avaient été autorisées. C'est là qu'il y a un flou dans l'application du droit, mais nous serons attentifs pour l'avenir ça, c'est évident.

Question

M. Axel Marion (CPV) : – Ma question s'adresse vraisemblablement à M. le syndic. Nous avons appris ce matin d'un communiqué commun de la Municipalité et du Conseil d'Etat vaudois que le Comptoir suisse avait vécu en les terres de Beaulieu. Indépendamment de l'émotion ou pas que cette annonce peut susciter. Mes questions suivantes à monsieur le syndic, est-ce qu'il peut nous rappeler la position de la Ville par rapport à cette suppression ou cette mort du Comptoir et, de manière plus spécifique, est-ce qu'il peut nous indiquer si la future manifestation préannoncée en matière de gastronomie et de produits du terroir pourrait reprendre le nom de Comptoir et pourrait place au mois de septembre afin de

continuer à faire vivre finalement cette tradition et permettre sous une autre forme un centième Comptoir suisse dans cette ville.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – D'abord, préciser que ce n'est pas un communiqué de la Ville et du Canton qui a appris la disparition du Comptoir, mais un communiqué de MCH suivi d'un communiqué de la Ville et du Canton en guise de réaction à cette annonce. Puisque c'est l'occasion de répondre à votre question. Le Comptoir est propriété de MCH qui en est l'organisateur, ni la Ville, ni le Canton, ni la Fondation de Beaulieu d'ailleurs ne sont organisateurs en tant que tels du Comptoir suisse.

La Municipalité et le Conseil d'État ont regretté cette décision quand bien même elle était un peu attendue. On a eu toute une série de demi-annonces dans ce sens-là depuis maintenant plusieurs mois. La fréquentation 2018, les difficultés économiques récurrentes du Comptoir sont des choses qui sont connues. Donc de ce point de vue là, cette annonce n'est pas une surprise. Alors évidemment c'est un regret parce que c'est d'abord une page qui se tourne, c'est évidemment une manifestation qui a aussi une portée symbolique forte, qui a joué un rôle extrêmement fort dans l'histoire du canton de Vaud, dans l'histoire des foires au niveau suisse, très importante durant de très nombreuses années, donc il y a un enjeu symbolique important. Ce n'est pas un enjeu financier en tant que tel pour la Fondation de Beaulieu, au sens où nous n'en étions pas l'organisateur, donc on n'assumait ni les frais, d'ailleurs les coûts, ni les éventuels bénéfices, mais ça fait sans doute quand même longtemps qu'il n'y a plus de bénéfices qui sont tirés du Comptoir suisse. Et puis bien sûr cette décision était aussi attendue dans la mesure où elle s'inscrit dans le contexte plus général des difficultés des grandes foires généralistes, vous avez peut-être remarqué que ce matin, MCH a annoncé la fin du Comptoir, la fin de la Foire de Zurich et la fin de la Foire de Bâle. Dans le même communiqué de presse, ils mettent fin à ces trois foires. Ça montre que MCH est confronté à des difficultés, mais a aussi une série de difficultés intrinsèques aux grandes foires généralistes.

Pour ce qui est de la position du Canton et de la Ville, nous avons aussi indiqué, et c'était le sens du communiqué de ce matin, que nous souhaitons, aussi bien le Conseil d'État que la Municipalité de Lausanne, que puissent perdurer ce qui nous paraît être peut-être l'élément le plus important dans le Comptoir suisse aujourd'hui, puisse perdurer une manifestation qui fasse ce lien entre la ville et la campagne autour des questions de l'agriculture, de viticulture, de goût, de gastronomie, de terroir, au sens très large, embrassant à la fois des secteurs plus traditionnels comme l'élevage jusqu'aux nouvelles tendances en matière de goût ou de consommation, parce que nous avons le sentiment qu'il y a un marché pour cela, que ça pourrait faire sens d'avoir une manifestation de ce type-là à Lausanne qui serait aussi un maintien, je le disais, d'un lien fort entre la Ville et le Canton et d'un lien symbolique.

Dans ce but-là nous avons réuni il y a quelques jours avec M. Leuba une série d'acteurs d'y intéresser, ça va de de l'Office des vins vaudois, passant par les parcs régionaux, et Lausanne à Table, Prometerre, enfin bref, les différents acteurs vaudois et lausannois qui sont actifs dans les domaines que j'ai évoqués, aussi bien de l'agriculture, du goût, de la gastronomie que de la viticulture, pour voir s'il y avait un intérêt pour porter une telle manifestation. L'intérêt est existant, mais j'aimerais ici aussi le dire très clairement, ni la Ville ni le Canton ne seront organisateurs d'une nouvelle foire ou d'un nouveau salon. Il faut donc voir et on verra si effectivement se trouve un porteur de projet prêt-à-porter une nouvelle manifestation qui pourrait renaître sur les cendres du Comptoir, mais qui ne sera pas le Comptoir. On sera plus dans une foire généraliste, on sera clairement dans un événement qui est plus ciblé en termes de contenu, et de public également.

Quant aux dates que vous avez évoquées ici, alors de l'avis presque unanime des acteurs concernés, les dates du mois de septembre sont d'assez mauvaises dates en raison notamment du réchauffement climatique, en tout cas du réchauffement de l'automne

lausannois qui fait que c'est des dates qui ne sont plus tellement idéales pour ce type de rendez-vous. Donc si un événement devait voir le jour l'année prochaine ou plus tard, il resterait évidemment à trouver un porteur de projet et puis ce serait un événement qui probablement serait agendé à un autre moment que l'était le Comptoir suisse. Quant à la question du nom « Comptoir suisse » c'est une question qui regarde MCH qui est propriétaire de la marque Comptoir suisse, donc je ne peux pas répondre à cette question.

Question

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Ma question porte sur le même sujet donc elle ira exactement la même personne, monsieur Grégoire Junod, et j'aurai deux questions complémentaires, à savoir est-ce qu'il y a un calendrier prévu pour cette démarche et également est-ce qu'il y a une fourchette maximale de subventions envisagées pour ce futur événement ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Alors en l'état, ni l'un ni l'autre en réalité. Je le redis ici, ni la Ville ni le Canton ne seront organisateurs d'un tel événement. Donc ce que nous avons fait, c'est manifester un intérêt et solliciter les acteurs du domaine pour voir si cet intérêt était partagé, si c'était réaliste de pouvoir imaginer que se recrée un événement là autour. Le sentiment qu'on a c'est que c'est possible, mais il restera comme je l'ai dit à trouver un porteur de projet qui se lance et s'engage selon un calendrier qui n'est absolument pas défini. Est-ce qu'il y aura des subventions de la Ville et du Canton, c'est des choses qui sont là encore prématurées, ce n'est pas exclu a priori, mais il n'y a aucune orientation qui n'a été fixée en l'état puisqu'on n'a pas encore de projet qui soit établi. Ce qu'il faut bien voir aussi, c'est que pour un tel événement, il y a, aussi bien au Canton qu'à la Ville de Lausanne, une série de services qui peuvent être partenaires. Alors à l'État, je pense bien sûr au Service de l'agriculture par exemple, et puis à la Ville, je pense bien sûr au Service de Madame Litzistorf dans le domaine des vins, des domaines, etc., qui ont aussi des activités qui sont en relation directe avec la terre, avec la production, et qui pourraient être partenaires d'une telle manifestation, mais c'est beaucoup trop tôt aujourd'hui pour pouvoir articuler un montant éventuel de subventions et de participation. La première question étant de voir si une telle manifestation pourra effectivement renaître, tout ce que je peux vous dire c'est que c'est en tout cas ce que souhaite aussi bien la Municipalité que le Conseil d'Etat vaudois.

Question

Mme Sandra Pernet (CPV) : – Ma question s'adresse à monsieur le municipal David Payot. A la dernière rentrée scolaire, je vous signalais que la dernière boisson à la mode chez certains adolescents était une préparation dangereuse à base de codéine. Cette boisson préparée par les adolescents eux-mêmes, mais avec des substances achetées dans la rue ou procurées dans certaines pharmacies de la ville, est extrêmement dangereuse et peut provoquer des arrêts cardiaques, respiratoires, et overdoses. Cette préparation dont les adolescents deviennent très rapidement dépendants est le sujet d'un article de presse dans un média romand de ce jour. Je voudrais savoir, maintenant que la presse en a parlé, que compte faire la Municipalité auprès des écoles et des maisons de quartier de la Ville, afin de les rendre attentifs. En effet, cette boisson est principalement préparée dans des bouteilles de soda et peut ainsi passer inaperçue.

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Mme la conseillère communale, le dispositif en matière de consommation se base essentiellement sur le réseau de santé qui existe dans les écoles, avec les infirmières scolaires et les répondants de prévention et promotion de la santé. Il se base aussi sur les échanges qu'il peut y avoir avec la brigade des mineurs par rapport aux problématiques de consommation qui peuvent être identifiées.

Question

Mme Latha Heiniger (Soc.) : – Je vais essayer de faire en sorte que le soufflé ne retombe pas. Il s'agit des stands de vente de pâtisserie pour des élèves dans l'espace public. La question est soit pour M. Payot, soit pour monsieur Hildbrand. J'ai été interpellée par les difficultés des enseignants de Lausanne à disposer des tables de la Ville de Lausanne pour l'organisation des stands de pâtisserie tenus par leurs élèves. Alors effectivement la question est un peu superflue parce que de toute façon les enseignants trouvent des moyens d'avoir des tables, sinon on n'aurait pas les stands de pâtisserie dans la rue, toutefois il me semble que les stands de vente de pâtisserie sont organisés par les classes les plus pauvres de la ville. Je pense aussi que la vente de pâtisserie n'a aucunement comme objectif le seul profit financier de la part des élèves, mais a quand même comme objectif de pouvoir enrichir les activités scolaires qu'ils pourraient faire dans le cadre de l'école.

Donc ma question est pourquoi, alors que les demandes d'autorisation auprès du Service de l'économie ont été faites et accordées, la Ville refuse la mise à disposition des tables de la Ville pour les stands de pâtisserie organisés par des élèves de Lausanne ? S'il n'y a aucune entrée en matière de la part du Service de l'économie, le cas échéant est-ce que le Service des écoles pourrait mettre ce matériel à disposition ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Merci à Mme Heiniger d'avoir annoncé sa question qui a permis de vérifier les éléments entre les différents services et de proposer une première solution. Si le Service de l'économie ne fournit pas de tables aux personnes qui font une demande de stands, c'est parce que le Service de l'économie ne dispose pas de tables. Le service qui en a à la Ville de Lausanne est celui de propreté urbaine, sauf erreur, qu'il met à disposition toutefois pour des manifestations et pas pour des stands dans la rue qui sont potentiellement beaucoup plus dispersés et beaucoup plus nombreux. Au vu du besoin qui a été évoqué par la conseillère communale, nous mettrons à disposition du matériel à l'échelle du Service des écoles primaires et secondaires en contactant le responsable du dépôt de Valency, M. Beaud, dont je lui donnerai les coordonnées. Si cette solution n'est pas satisfaisante, nous examinerons ce qui peut être fait d'une autre manière.

Question

Mme Sandrine Schlienger (UDC) : – Ma question s'adresse à madame la municipale Germond. Madame la municipale, avec mes enfants, je vais régulièrement à la place de jeux qui se situe entre l'avenue du Parc-de-la-Rouveraie et la route du Pavement et je constate malheureusement que les jeux mis en place se dégradent de plus en plus et que certains présentent des dangers pour les enfants. Dans l'intérêt de leur sécurité, il est important de réparer ces jeux le plus rapidement possible. Etes-vous d'accord avec mon constat ? Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Merci beaucoup pour votre question madame la conseillère. En effet, nous partageons en tout cas en partie vos constats. La problématique à laquelle nous sommes confrontés, c'est qu'il s'agit d'une parcelle privée, d'une place de jeu privée sur une propriété privée. Et donc nous avons déjà reçu un certain nombre d'appels de parents qui sont inquiets à ce sujet. Pourtant, la Ville possède plusieurs compétences à mettre à disposition des privés en termes d'aménagement des places de jeux. Nous avons même édité un guide pour les soutenir dans ces différents aménagements, mais aujourd'hui nous faisons le constat que la situation n'est pas satisfaisante. Mais encore une fois, cette place de jeux est sur une parcelle privée, nous ne pouvons pas directement agir. Nous allons toutefois, suite à votre question, écrire au propriétaire et lui demander de prendre ses responsabilités en termes de sécurité.

Question

M. Henri Klunge (PLR) : – Depuis le 1er novembre, la mendicité est interdite à Lausanne. En conséquence, nous remarquons effectivement que beaucoup moins de personnes mendient dans la rue. Nous pouvons imaginer que ces personnes faisaient potentiellement partie de la population bénéficiaire des lieux d'accueil de nuit mis à disposition par la Commune de Lausanne. La diminution du nombre de personnes qui mendient à Lausanne a-t-elle une influence sur l'occupation des places d'accueil de nuit, et si oui, laquelle ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Dans le cadre d'une requête qui nous a été faite par le quotidien *24 heures*, nous avons été amenés à comparer les chiffres de présence d'inscription au Bureau des réservations entre 2017 et 2018. Sur les deux premières semaines comparées, qui sont comparables à l'ouverture des abris d'hiver, le nombre de personnes qui sont annoncées sous la nationalité roumaine a diminué de 30%. Elles sont passées de 127 à 88. Bien entendu, nous ne demandons pas quelle est l'activité professionnelle des personnes qui se présentent pour être sans-abri, donc nous ne savons pas si ce sont des mendiants. Nous observons quand même un petit peu qui fréquente et nous avons comparé pour voir s'il y avait un lien avec la population qui pourrait être concernée par l'activité de mendicité, voir quel était le nombre de femmes avec enfants, puisqu'elles sont prioritaires dans les abris et là aussi, il y a une diminution de 33% des femmes avec enfants dans les abris sur la période des deux premières semaines d'ouverture de l'abri.

Question

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ma question s'adresse au conseiller municipal Hildbrand et je reviens sur la décision prise de façon unilatérale et inattendue par la Municipalité de restreindre considérablement les activités des Pompes funèbres l'été dernier. Car si cette décision a suscité de nombreuses désapprobations parmi les habitants et parmi aussi les élus de ce Conseil, c'est sur les conséquences pour les salariés de ce service et avec une certaine inquiétude que je souhaite vous interroger, M. Hildbrand. Sur 9 employés que comptent les Pompes funèbres, quatre se sont vus recevoir leur congé avec un délai de trois mois extensible à neuf pour trouver une réaffectation au sein des emplois de la Ville.

Les employés communaux qui perdent ici leur place de travail sont pour l'heure dans l'inconnu de ce que sera leur activité future et de leur côté les cinq restants ne savent pas précisément quelle sera à l'avenir leur activité au sein de ce service. Et enfin j'ai appris que les employés des Pompes funèbres se sont vu annoncer ces décisions séparément et n'ont pas réellement eu l'opportunité de faire part collectivement ensemble de leurs attentes auprès de la hiérarchie dans ce contexte difficile de réduction de postes de travail. Dès lors, ma question est la suivante, je souhaite que la Municipalité éclaire de la façon la plus précise possible ce Conseil sur les conditions dans lesquelles elle entend réorganiser les postes de travail aux Pompes funèbres et je précise, ce n'est pas des questions supplémentaires, mais je précise ce que je souhaiterais obtenir au fond, quels critères la Ville a-t-elle retenus pour déterminer ceux qui partent et ceux qui restent ? Quelles garanties pour ceux qui restent en matière de conditions de progression de travail, de conditions de travail et de maintien de leur rente une fois atteint l'âge de la retraite ? Quelles mesures pour les salariés qui restent ? Et enfin, quelles garanties pouvez-vous nous donner sur les possibilités de faire part collectivement de leurs attentes auprès de la hiérarchie ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Cette brève question orale précise n'appellera pas de long développement de ma part. Comme cela a été annoncé, les prestations commerciales des Pompes funèbres officielles ont été arrêtées dans la mesure où nous avons dû constater, malgré le travail effectif, concret, respectueux, compétent, malgré des tentatives de développement et d'essayer de gagner des parts de

marché, que l'activité commerciale était payée en partie par les Lausannois par rapport aux prestations qui étaient faites y compris à des non Lausannois. Il y avait donc un déficit structurel dans l'activité des PFO et la décision de la Municipalité a été de réduire l'activité des PFO aux prestations non commerciales au profit des personnes qui en avaient réellement besoin, les Lausannois indigents notamment, avec un certain nombre de prestations également dans le domaine sécuritaire pour des levées de corps.

Ces prestations restent tout à fait correctes, respectueuses du deuil des familles et avec une attention qui sera tout à fait correcte. Les prestations qui avaient été conclues par le biais de conventions obsèques seront évidemment respectées exactement comme elles sont pratiquées aujourd'hui et hier, pleinement dans le cadre des contrats qui ont été faits. Cela a des conséquences sur le nombre de personnes nécessaires pour cette activité et vous avez raison, quatre personnes se sont vu signifier qu'elles n'étaient plus nécessaires à l'activité des pompes funèbres, à l'activité du nouvel office des prestations funéraires. Ces personnes sont pleinement prises en charge dans le respect du RPAC qui a été voté par ce Conseil et sont dorénavant accompagnées pour trouver d'autres solutions, pour leur trouver des solutions de remplacement qui sortent du domaine funéraire puisqu'elles ne sont plus nécessaires aux activités de l'Office des prestations funéraires.

Pour les autres personnes, elles vont voir leurs tâches diversifiées pour être actives tant au Centre funéraire de Montoie que dans leurs anciennes activités dans le domaine funéraire des anciennes prestations des Pompes funèbres ou du maintien d'un certain nombre de prestations, puisque des contrats avaient été conclus. Là aussi, un accompagnement va être fait de façon à diversifier ces tâches, puisqu'il y a du travail, tant dans la gestion des différentes conventions liées aux tombes que dans le suivi du travail au centre funéraire, s'agissant soit de la crémation, soit de l'accompagnement des défunts, soit de l'entretien des chapelles, l'accueil des familles et ce genre de choses. Donc là il y aura une diversification.

Les éléments sont régulièrement soumis à la Municipalité et présentés comme tels. Je me tiendrai à votre disposition pour tous les renseignements complémentaires sans entrer dans le détail de la situation des personnes concernées, mais nous n'avons rien à cacher en l'occurrence. Le choix a été fait d'entente avec les personnes qui en avaient la responsabilité, il n'y avait, par la réduction même du nombre de tâches, pas d'autres solutions de notre point de vue. Nous veillerons néanmoins à un meilleur accompagnement possible dans le respect strict du RPAC.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je me permets de reprendre la parole pour relever que M. Hildbrand n'a pas répondu à des questions qui me semblent importantes, notamment certes garder les salariés au sein de la Ville, mais avec quelle garantie de progression salariale maintenue, de conditions de travail maintenues et de conditions pour leur retraite maintenues et puisque ces réponses n'ont pas été fournies, je me permets ici de demander formellement que toutes ces conditions soient maintenues pour les quatre personnes qui quitteraient ce service, qu'elles restent dans la Ville et dans les mêmes conditions de travail, de progression salariale et d'accès à la retraite. Et puisque vous saisissez l'occasion de justifier à nouveau la fermeture de ce service, je me permettrais de vous dire que la légitimité que vous faites, l'excuse que vous donnez à la fermeture de services consisterait au fond à dire que parce que des services sanitaires sont concurrentiels avec les hôpitaux publics eh bien nous pourrions fermer les hôpitaux publics et si des services privés venaient être concurrentiels avec des crèches eh bien nous pourrions ainsi fermer des crèches. C'est cette logique-là qu'a défendu la Municipalité en supprimant les activités commerciales des Pompes funèbres.

Le président : – Monsieur Conscience, c'était donc une question orale et non une interpellation.

Question

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme Germond. Depuis de nombreuses semaines, pour ne pas de nombreux mois, les WC publics du centre de Chailly

situés sous l'ancien arrêt de bus des TL, sont fermés et entourés de barrières type RAS ou barrières de chantier. De nombreuses personnes du quartier s'inquiètent sur ces fermetures sans mesure de remplacement. Ma question est la suivante. Quels sont les motifs de cette fermeture ? A quelle date ces WC seront à nouveau mis à disposition du public ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Les WC de Chailly sont en travaux, ils ne sont pas fermés. Ces travaux permettront d'améliorer la qualité d'accueil des WC de Chailly. Ces travaux ont commencé, donc ils devraient bientôt se terminer, j'aurais pu vous donner la réponse très précise si vous aviez envoyé la question au préalable.

Question

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je demanderai à Monsieur Tétaz de bien vouloir projeter l'image que je lui ai amenée. On a été plusieurs à être quelque peu surpris de voir publicité Citycable sur le site de la marque de la Ville, parce que le Black Friday c'est une institution qui encourage la surconsommation, le tout-jetable sans aucune considération de durabilité. C'est assez loin de la publicité exemplaire qu'on serait en droit d'attendre d'une communauté publique, et plus d'une Ville rose-verte. Ma question au municipal Jean-Yves Pidoux est donc la suivante : la Ville est-elle obligée de suivre les mêmes principes que la publicité de surconsommation ou ne devrait-elle pas plutôt être plus responsable et suivre des critères durables dans sa communication ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Vu la manière dont M. Company formule sa question, vous pouvez imaginer la réponse de la Municipalité. Oui, évidemment, on préfère de beaucoup la consommation durable et on préférerait un monde où le commerce n'aurait pas besoin de faire tellement de publicité pour atteindre ses clients qui seraient juste mus par des considérations de rationalité et de choix efficaces des produits les meilleurs en termes de rapport qualité-prix et de proximité avec le fournisseur. Si on se replace malheureusement dans un contexte un petit peu plus global et un petit peu moins réjouissant, j'ai tout à l'heure eu l'occasion de regarder sur un moteur de recherche bien connu, la notion de Black Friday, vous avez entre 2 et 3 milliards de résultats. Ça montre bien effectivement que, en tout cas pour une part très importante, le Black Friday est devenu une espèce de gros machin mondialisé et que ça fait référence à une sorte de surrégime de la publicité auquel nous préférerions ne pas prêter la main.

Ceci dit, historiquement, le Black Friday, je vous donne une petite indication historique, c'était le jour où le résultat annuel des commerçants passait enfin au noir, après avoir été dans le rouge tout le début de l'année. Le vendredi qui suivait le jour de Thanksgiving, c'est-à-dire la grande fête familiale américaine, le vendredi en question était un jour où les commerçants lançaient leurs soldes et où le résultat passait enfin dans le noir, après un début d'année, une longue période de l'année, très difficile. Et je pense que cette difficulté est évidemment aussi la nôtre et nous devons composer avec évidemment une sorte de suractivité frénétique en matière publicitaire qui nous oblige aussi malheureusement à être très actifs sur ce registre publicitaire. Peut-être que les références évoquées par monsieur Company ne sont effectivement pas les meilleurs et, je n'étais pas nécessairement informé de l'ensemble des activités marketing de mes services, en tout cas ce que je peux dire pour les défendre c'est que nous devons composer entre une sorte de frénésie publicitaire mondialisée et puis la volonté de faire en sorte que les produits de proximité et de qualité que nous essayons de fournir dans un domaine multimédia extraordinairement concurrentiel, ces produits se doivent aussi malheureusement de répondre à certains codes publicitaires. Nous essayerons de faire plus sobre la prochaine fois.

Question

M. Valentin Christe (PLC) : – C'est une question qui s'adresse vraisemblablement au

syndic. Ces dix dernières années, la demande pour les immeubles locatifs bien placés a largement dépassé l'offre, ce qui a conduit à une forte augmentation des prix pratiqués sur les marchés immobiliers et des loyers sur le marché libre, en particulier dans les centres urbains. A première vue, la politique de construction de la Commune présente ainsi un risque assez modéré. Toutefois, la situation sur le marché immobilier s'est détendue en Suisse depuis deux ans, et ce qu'on appelle « crise du logement » a largement disparu, sauf dans quelques « hot spots », dont Lausanne. En effet, au niveau fédéral, le taux de vacance dépassera les 2% en 2018, et la construction des nouveaux logements se maintient, pour le moment en tout cas, à un niveau élevé.

Cette évolution d'ailleurs a notamment eu pour effet une correction significative des valeurs boursières des fonds immobiliers actifs sur le marché suisse. On peut donc penser que les loyers vont, de manière générale, tendre vers une baisse. Au vu de la politique de la Municipalité et de ce Conseil, ou en tout cas de sa majorité, en matière de construction de logements, une appréciation de la situation nous paraît opportune. Alors voici mon unique question pour faire plaisir à notre président. Est-ce que la Municipalité maintient ses objectifs pour les écoquartiers Prés-de-Vidy et Plaine du Loup malgré les taux de vacance en forte progression en Suisse ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – C'est une question qui dépasse un petit peu le cadre des questions orales. On aura peut-être l'occasion d'en parler ce soir ou lors d'une toute prochaine séance puisque vous avez un préavis qui porte sur la politique de construction de logement, planification, construction de logement et politique foncière qui est au point 2 de l'ordre du jour de notre séance. Donc si on ne désespère pas complètement d'atteindre le point 2, il se pourrait qu'on puisse traiter prochainement de cet objet. Et ce sera peut-être l'occasion de vous répondre de manière plus complète.

Je peux répondre à votre question clairement, oui, la Ville de Lausanne va continuer sa politique immobilière. J'aimerais d'ailleurs rappeler, et l'histoire de ce point de vue là est éclairante, que la Ville de Lausanne n'a connu un état de non-pénurie depuis les années 70 que durant la crise économique des années 90. Que sinon depuis les années 70, avec des chiffres qui ont évidemment un peu varié au cours du temps, nous avons toujours été en situation de pénurie. Et ça s'explique pour différentes raisons, d'abord parce qu'effectivement, vous l'avez d'ailleurs évoqué, la détente du marché immobilier quand elle se produit, se produit d'abord toujours loin des centres, en périphérie, et avec des cercles concentriques, et le marché immobilier reste toujours plus tendu, vous avez parlé de « hot spot » en Suisse, en évoquant la situation lausannoise, mais reste effectivement toujours plus tendu dans les centres urbains et les régions qui sont très attractives du point de vue immobilier, ce qui est le cas effectivement de l'ensemble de l'arc lémanique, en particulier de la ville de Lausanne et de la ville de Genève.

La deuxième raison et c'est, je crois, la principale c'est que si vous constatez une détente sur le marché immobilier, elle n'est pas visible sur l'ensemble des segments de prix. Vous l'avez d'ailleurs aussi évoqué et aujourd'hui, indéniablement, les propriétaires ont des difficultés à louer des appartements dont les prix dépassent 3 000 francs par mois, mais si vous allez regarder, et je vous invite à faire l'exercice, regardez sur un site d'annonce de logements disponibles, le nombre de logements disponibles à Lausanne par exemple pour les trois-pièces, trois-pièces et demi, vous verrez que vous en avez effectivement une centaine qui sont disponibles, que c'est beaucoup plus que ce qui était disponible il y a cinq ans, donc de ce point de vue là, la détente est une réalité. Mais si vous regardez sur ces 100 appartements, combien sont disponibles à moins de 1600 francs par mois, vous les comptez sur les doigts d'une main. Eh c'est bien ça le problème auquel on est confronté, c'est qu'aujourd'hui le niveau des loyers sur le marché libre est un niveau qui ne permet pas à une population qui pourtant travaille, qui gagne sa vie, je ne parle pas de personnes qui sont à l'aide sociale, je ne parle pas du logement subventionné, mais de personnes qui gagnent correctement leur vie, de pouvoir se reloger sans avoir une perte importante de

pouvoir d'achat. On évoque très souvent les primes d'assurance maladie, quand même un facteur qui a diminué le pouvoir d'achat des ménages en Suisse, c'est vrai, mais indéniablement aussi lorsqu'une famille est confrontée à devoir déménager, très souvent elle s'appauvrit également, parce qu'elle doit payer son logement beaucoup plus cher qu'elle ne payait son ancien.

Ce qui signifie que nous avons une demande, et cette demande-là va rester extrêmement importante pour des logements qui ne sont pas des logements sociaux, mais pour des logements qui se situent dans des catégories qui sont les catégories dites à prix coûtant, les fameux logements à loyers contrôlés de la Ville de Lausanne, et qui sont dans les catégories qui répondent aux besoins prépondérants de la population et qui permettent à des retraités, à des couples qui travaillent, à des familles monoparentales qui travaillent, à des personnes qui ont une activité économique de pouvoir se loger sans avoir un loyer qui dépasse 20-25 % du revenu disponible de la famille. C'est, je crois, ça le réel enjeu et comme la Ville est active principalement sur ce type de segments en matière de construction de logements, nous avons non seulement raison de continuer à construire des logements, mais nous avons besoin de continuer à construire des logements de manière à pouvoir, sur les terrains qui sont publics, qui sont quand même modestes, eu égard à l'ensemble des terrains qui sont sur le territoire de la Ville de Lausanne, mais de pouvoir continuer à offrir des logements qui sont accessibles pour toutes les couches de la population.

Question

Anita Messere (UDC) : – Ma question s'adresse à Pierre-Antoine Hildbrand. Elle concerne la mosquée de Sévery. Je lui ai envoyé ma question par écrit pour avoir une vraie réponse. La mosquée de Sévery, en 2016, a fait une prière de rue et puis quelqu'un les a filmés depuis un appartement et là ils ont proféré des menaces contre des auteurs présumés et puis il paraît qu'ils promettaient de retrouver les vidéastes. Très récemment, il y a un sympathisant UDC qui nous a contacté pour nous dire « Figurez-vous que maintenant c'est la mosquée de Sévery qui a mis des vidéos à l'extérieur de sa mosquée » et on aimerait savoir si les vidéos, elles filment effectivement le domaine public comme on nous l'a annoncé ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie Madame Messere pour sa question qui appelle plusieurs précisions en lien avec la vidéosurveillance. Vous serez prochainement nantis du rapport promis, attendu sur les règles applicables en matière de vidéosurveillance à Lausanne, conformément au préavis que ce Conseil avait voté, mais dans l'intervalle c'est l'occasion de préciser un certain nombre de choses en réponse à la question de Mme Messere. Je ne me prononce pas sur l'introduction de sa question et des différents liens et personnes impliqués. Je réponds ainsi à la question de la présence d'une caméra et des règles applicables à une caméra de vidéosurveillance. Il n'y a pas eu de demande à la Commune avant qu'une telle caméra soit posée, dans la mesure où la Commune n'est pas compétente en la matière, car le demandeur ou l'entité qui a installé cette caméra est une personne morale privée et c'est la loi fédérale sur la protection des données qui s'applique et non la loi cantonale qui elle concerne le traitement de données personnelles effectué par des entités cantonales et communales ainsi que par des entités privées déléguataires de tâches publiques vaudoises. On pense notamment à des parkings ou ce genre de choses.

C'est donc le préposé fédéral à la protection des données qui est compétent pour les installations de vidéosurveillance par des particuliers. Aucune autorisation n'est requise pour les installations de vidéosurveillance par des particuliers. Les installations doivent respecter les exigences en matière de protection des données. Et alors là, il faut se référer au site internet du proposé fédéral à la protection des données qui rappelle les obligations en la matière, la signalétique, la possibilité de se plaindre, les règles par rapport à

l'exploitation de ces installations, les principes à respecter, et puis le fait que les personnes qui pourraient être filmées doivent le savoir avant d'être filmées évidemment, ce qui passe notamment par une signalétique et puis un accès restrictif évidemment aux enregistrements qui peuvent être faits.

Dans le cas qui nous concerne, qui a été mentionné par madame Messere, la position de la caméra visible sur la photo transmise semble indiquer un contrôle qui devrait être effectué, car les particuliers n'ont en principe pas le droit de faire de vidéosurveillance de l'espace public. Un système de vidéosurveillance filmant l'espace public dans le but de protéger les intérêts de particuliers enregistre des images d'un nombre indéterminé de personnes et porte ainsi atteinte à leur droit de la personnalité. Les personnes concernées ne peuvent souvent pas éviter l'espace surveillé et sont obligées de tolérer cette atteinte à leur droit que des intérêts privés ne sauraient justifier. Seules des exceptions très étroitement encadrées sont possibles, on pense à des caméras dans des bancomats. La Commune ne peut pas contrôler si cette caméra filme le domaine public. L'autorité compétente est le préposé fédéral à la protection des données, n'importe qui qui pourrait être touché par cette caméra peut le saisir pour faire respecter les droits. Les démarches sont indiquées sur le site. Il faudrait prendre contact avec l'exploitant de l'installation, exiger l'effacement des images et, cas échéant, une modification de l'angle de prise de vue ou le déplacement de la caméra. Si la demande n'est pas suivie d'effet, les personnes affectées ont la possibilité d'intenter une demande de renseignement auprès de l'exploitant de l'installation et de lui demander les données les concernant contenues dans les fichiers. C'est l'article 8 de la loi sur la protection des données. Elles peuvent également demander que la séquence vidéo en question soit mise à leur disposition.

Si aucune solution ne pouvait être trouvée, les personnes affectées peuvent intenter une plainte devant un tribunal civil. Elles peuvent demander l'effacement des données, la cessation de la surveillance, cas échéant, elles peuvent réclamer des dommages et intérêts ou une réparation morale. Selon la complexité des cas, le préposé fédéral à la protection des données conseille le recours à un avocat. Nous ne pouvons pas intervenir dans les conflits privés liés à la vidéosurveillance privée, nous sommes responsables de la surveillance publique.

Le président : – Nous avons donc terminé avec les questions orales et pour la fin de la soirée nous allons prendre les cinq initiatives puis l'interpellation 13 sur l'arrivée de la 5G.

Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Plus d'égards pour nos fidèles compagnons à quatre pattes »

Développement polycopié

Il n'est point besoin ici de dresser l'inventaire des bienfaits que procure l'animal de compagnie, le chien, que ce soit pour les personnes isolées, seules, handicapées ou tout simplement pour le citoyen lambda ou pour les enfants (un super vecteur éducatif).

Le chien est donc un véritable compagnon pour beaucoup de nos concitoyennes et concitoyens. Il fait partie du paysage urbain.

Mais un chien n'est pas là que pour remplir son destin « social ». Il a grandement besoin d'exercices physiques, de gambader, de courir ... de s'épanouir donc.

La ville de Lausanne est certainement consciente de ce phénomène. En revanche, j'ai pu constater une tendance forte à restreindre les zones urbaines propices à leurs ébats.

Or, tous les propriétaires de chien n'ont pas de véhicules (d'ailleurs ils polluent !) ni toujours le temps de se déplacer dans les bois de Sauvabelin ou du Jorat ou dans des plaines de la campagne pour « aérer » leur protégé.

En famille, nous avons eu un chien de 1991 à 2006 et, les petits-enfants étant nés, en avons repris un il y a une année. Force est de constater une évolution - souvent pas positive - en matière de politique de cohabitation.

Les exemples qui suivent ne sont pas exhaustifs, n'ayant pas (encore) déambulé dans toute la ville avec notre quadrupède. Mais ces exemples et/ou propositions pourront faire l'objet de réflexions en vue de les étendre aux autres lieux concernés par la problématique.

Prenons le Parc Mon Repos par exemple: à l'époque où notre Conseil avait voté le Préavis concernant la réfection du Parc Mon Repos, La Municipale de l'époque - Mme Sylvia Zamora - s'était engagée à laisser les chiens en liberté dans toute la partie nord du parc, celle qui se situe au nord de l'Avenue du Tribunal Fédéral. Malgré un petit malentendu qui a duré une ou deux semaines, elle avait tenu sa promesse. Ce parc est propice à la promenade des canidés. D'ailleurs on n'y croise pour ainsi dire que des propriétaires de chiens ... à l'exception de quelques rares piétons et cyclistes (I) qui, aux heures de pointe, traversent le parc en passant du Chemin de Bellevue à l'Avenue du Tribunal Fédéral. Pourquoi pas, dans ce cas précis, imposer les chiens en laisse à certaines heures (7- 9; 16- 18 ... par exemple), sauf les week-ends et jours fériés?

Aux confins de cette partie nord du Parc Mon Repos se trouve une classe d'écoles. Cette école n'est occupée guère plus de 200 jours par année. Là aussi, pourquoi ne pas laisser les chiens en liberté les week-ends et jours fériés ainsi que pendant les périodes de vacances scolaires?

La place de Milan est effectivement plus dédiée aux familles et au sport. Mais la partie qui jouxte la Colline de Montriond n'est pour ainsi dire jamais occupée par cette population. Pourquoi ne pas laisser les chiens s'ébattre en toute liberté? Et pourquoi pas sur la partie herbeuse qui longe l'avenue de Milan fréquentée par quasi personne?

Le chemin de Mauvernay, le long de la plaine éponyme, est marqué 'chiens en laisse'. Quelqu'un m'a dit que les vaches étaient dérangées et pouvaient vèler, ce qui est problématique, j'en conviens. Mais, il y a des périodes où il n'y a pas de vaches. Pourquoi ne pas mettre un écriteau imposant de mettre les chiens en laisse lorsque qu'il y a des vaches dans les prés?

Le Parc Bourget n'autorise pas - à juste titre - de laisser gambader les chiens en été dans les zones proches du lac. Mais il y a toute la partie nord du Parc Bourget proche de la Route de Vidy qui pourrait sans autre être laissée libre pour les ébats de ces quadrupèdes?

Je citerai un excellent exemple, celui de Montbenon : un champ complet est à la disposition des propriétaires de canidés qui peuvent en toute tranquillité jouer avec leur animal de compagnie ou les laisser gambader avec leurs semblables.

Ici ou là, un espace clôturé (comme par exemple à côté du Tribunal Fédéral) est mis à la disposition des propriétaires de chiens. Ces espaces ne font pas l'unanimité des détenteurs de canidés ni des professionnels, éleveurs de chiens. Souvent exigus, il ya des risques de transmission de maladies et l'herbe s'y fait fort rare ... si elle n'est pas inexistante, car remplacée par des copeaux de bois là aussi, ne faisant pas l'unanimité. Or, rien ne vaut un espace « naturel ».

En résumé

- La Ville a été trop loin dans la « légifération » en la matière et il serait bon de repenser la chose
- En suivant ce postulat, la Ville montrerait ainsi aux propriétaires de chien qu'elle se soucie de leur bien-être et de leurs besoins et qu'elle a su adapter pragmatiquement obligations et libertés
- Les postulants partent du principe que presque tous les propriétaires de chien ont adopté une attitude responsable et qu'il n'y a quasi plus de propriétaires qui ne

ramassent pas les crottes de leur protégé et que ce n'est pas à cause de 1 ou 2 % de malotrus qu'il faut pénaliser les 98 ou 99 % des gens bien éduqués, ce d'autant que les distributeurs de sachets sont omniprésents et toujours bien remplis.

- Nous pensons que nous aurions ainsi beaucoup moins d'incivilités ou de désobéissances et que les 190 CHF d'impôts seraient payés avec encore plus de joie que maintenant.
- D'ailleurs ne serait-il pas possible d'attribuer l'entier de ces 190 CHF à la Commune, le Canton ne faisant quasi rien - ou fort peu - pour l'impôt qu'il perçoit.

Vous l'aurez compris, les soussignés demandent à la Municipalité d'étudier une nouvelle forme de cohabitation « citoyens/canidés » dans tout le territoire de la Commune de Lausanne en faisant preuve de plus de souplesse

- en modulant les périodes 'chiens en laisse' / 'chiens en liberté' / 'chiens interdits' en fonction
- des heures, des jours (fériés, week-end, etc.), des périodes (saison, etc.) ou autre;
- en adaptant les panneaux concernés;
- en modifiant des zones « chiens en laisse » en zones « chiens en liberté » là où ce n'est manifestement plus ou pas justifié;
- en dénichant de nouvelles zones autorisant les chiens en liberté.

Discussion préalable

M. Jacques Pernet (PLR) : – Le but de ce postulat assez long est de demander à la Municipalité de réviser la façon de concevoir la cohabitation avec nos animaux de compagnie, en particulier les chiens. En effet, j'ai constaté une évolution positive ces vingt dernières années dans le domaine de l'éducation des chiens, je devrais plutôt dire de l'éducation des propriétaires de chiens. Ceci est dû à plusieurs facteurs, par exemple la présence de nombreux distributeurs de sachets hygiéniques et surtout le suivi par les propriétaires de chiens de cours d'éducation canine. J'en ai fait l'expérience, c'est très utile. En revanche, les restrictions n'ont pas suivi la même évolution, il conviendrait donc de revoir la politique en matière de cohabitation, si j'ose dire, canine et population, mais pas dans le sens de restreindre les libertés, mais au contraire de rendre la politique plus souple et mieux adaptée.

C'est mon postulat qui est volontairement relativement long, dans le but justement de donner quelques idées permettant d'assouplir ou d'adapter les restrictions de la matière. C'est la raison pour laquelle je vous propose un renvoi direct à la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – Effectivement, cette initiative paraît de premier abord intéressante et aller de soi. Par contre, elle pose quand même quelques questions fondamentales, pas seulement de cohabitation, quelque part de l'espace qu'on veut attribuer aux chiens, ou à la nature, ou aux êtres humains, quelque part ces différents usages se concurrencent, donc nous ne sommes pas sûrs de vouloir soutenir ça, raison pour laquelle nous allons demander une commission.

La discussion est close.

Le président : – Est-ce qu'il y a cinq conseillères et conseillers qui soutiennent le renvoi en commission ? Oui, c'est clairement le cas, cet objet est donc renvoyé à une commission.

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Résorption de la dette - mise en oeuvre de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière par la Municipalité »

Développement polycopié

Motion: Cette motion demande à ce que la Municipalité propose à court terme un plan de résorption de la dette de la Ville de Lausanne en application de l'article 1.423 du Recueil d'Organisation Comptable et Financière.

Développement:

Le Recueil d'Organisation Comptable et Financière (ROCF) décrit les règles qui doivent être suivies pour la comptabilité et la gestion financière de la Ville de Lausanne. Dans sa dernière version (édition décembre 2010), l'article 1.423 du ROCF stipule:

« La résorption d'un éventuel découvert constitue l'une des priorités de la politique financière de la Ville »

Sur cette base légale, la Municipalité doit avoir comme l'une de ses priorités la réduction de la dette et donc mettre en place une stratégie de résorption de cette dite dette. Malheureusement, on peut constater que, depuis plusieurs années, la dette de la Ville de Lausanne, qu'elle soit prise en brut ou en net, est restée stable à des montants très élevés.

Discussion préalable

Le président : – Nous allons devoir effectuer une procédure que nous avons déjà effectuée il y a quelques années, mais qui n'est néanmoins pas commune ici, et que je vais réexpliquer. L'initiative de M. Moscheni a été refusée sous forme de motion par le Bureau, mais l'initiant a toutefois souhaité la maintenir sous cette forme et nous devons donc effectuer cet examen de recevabilité avant de faire cas échéant la discussion préalable.

Comme annoncé par courriel à chacune et chacun d'entre vous, la procédure sera donc la suivante. Je donnerai la position du Bureau, le motionnaire s'exprimera ensuite sur la recevabilité, nous passerons la parole à un représentant de chaque groupe pour donner la position de son groupe. La Municipalité indiquera ensuite sa position, puis nous passerons au vote sur la recevabilité sous la forme de motion de l'objet qui nous est proposé. Si la recevabilité est acceptée, il y aura ensuite un débat de prise en considération et si la recevabilité est refusée, le point est simplement retiré de l'ordre du jour.

L'ensemble des prises de parole que nous devons faire ne doivent donc concerner que la recevabilité et aucunement le fond de l'objet qui nous est présenté ce soir. La réponse à laquelle vous devez répondre est simplement si la motion de monsieur Moscheni est recevable comme telle en vertu du règlement du Conseil communal et de la loi sur les communes. Cela dit, je commence donc par donner la position du Bureau du Conseil communal. Nous avons donc jugé que l'initiative de M. Moscheni n'est pas recevable en l'état, car elle ne peut pas être une motion au sens de l'article 61 de notre règlement. En effet la demande n'est pas de la compétence du Conseil communal, elle ne répond à aucun des 17 points mentionnés à l'article 20 de notre règlement ni des 13 points mentionnés à l'article 4 de la Loi sur les communes.

Je précise encore que nous avons aussi demandé l'avis du Service cantonal des communes et du logement qui nous a confirmé que l'objet ne peut pas être recevable sous la forme d'une motion. Cet avis étant exprimé, je passe directement la parole à monsieur Fabrice Moscheni pour qu'il puisse donner sa position sur cette recevabilité.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Comme vous le savez, il s'agit d'ici de discuter la recevabilité de la motion concernant l'article du ROCF. En d'autres termes, si le Conseil communal a le droit de demander à la Municipalité d'appliquer le ROCF. Monsieur le président, vous avez parlé de ma motion. Il ne s'agit pas de ma motion, mais de la motion que j'ai signée avec d'autres collègues, collègues éminents de ce Conseil, qui représentent, il est vrai, plutôt la droite de cet auditoire. Dans le cadre de notre motion, nous demandons

l'application de l'article 1.4.23 du ROCF, dont j'ai imprimé ici une partie. Il fait plus de 100 pages. Et cet article 1.4.23 stipule « La résorption d'un éventuel découvert constitue l'une des priorités de la politique financière de la Ville ». Donc, plus clair que ça, on ne peut pas l'être. Effectivement, la motion demande l'application de cet article. Avant de vous soumettre les raisons pour lesquelles nous pensons que la motion est recevable, laissez-moi décrire un peu le ROCF. Le ROCF veut dire « Recueil d'organisation comptable et financière ».

Il décrit les règles qui doivent être suivies par la comptabilité et la gestion financière de la Ville de Lausanne. Mesdames et messieurs, le ROCF, c'est un peu la colonne vertébrale de la gouvernance financière comptable de la Ville. Voici quelques éléments pour le montrer, quelques morceaux choisis. Le champ d'application 1.12, à la page 2 : « Les dispositions du présent recueil sont valables pour l'ensemble de l'administration communale de Lausanne. Au surplus, elles s'appliquent autant que possible, par analogie à la caisse de pension et aux fondations gérées par la Ville. » Disposition 1.3.22, page 9 : « aucune demande de crédit supplémentaire n'est à présenter pour les dépassements inférieurs à 5000 francs ou à 1% du montant figurant au budget ». Disposition 1.3.22, page 10 : « les crédits dont le montant est égal ou inférieur à 50 000 francs, dont la compétence a été déléguée à la Municipalité par la Commission des finances, dans ce cas, il convient d'utiliser la formule de couleur jaune ». Donc effectivement, lors de la COFIN, tous les montants qui sont inférieurs à 50 000 francs sont juste pour prise de connaissance de la COFIN et il n'y a pas de vote formel sur ces aspects-là.

1.3.34, page 17. Je vous fais une petite extraction de choses importantes. Donc ça, ça parle de tous les aspects liés aux comptes d'attente et dit clairement que « moyennant une consultation de la Commission des finances et une communication adressée au Conseil communal pour un montant inférieur à 350 000 francs au total pour chacun des objets et pour une durée de 5 ans au minimum ». C'est-à-dire que toute demande pour un budget de comptes d'attente inférieur à 350 000 francs n'a pas besoin de passer devant le Conseil communal, il suffit que ça passe devant la COFIN. Maintenant, la question, clairement, est-ce que si toutes ces règles sont appliquées par la Municipalité ? Alors, je vous confirme, effectivement, que quand il s'agit d'une limite maximum pour annoncer des crédits supplémentaires, ces règles sont appliquées. Je vous confirme que quand il s'agit d'une compétence déléguée, si le crédit supplémentaire est de moins de 50 000 francs, cette règle est appliquée. Je vous confirme que la règle 1.3.34 de la page 17 que je viens de vous lire, elle est également appliquée par la Municipalité. Et également dans le cadre de tout ce qui est autorisation d'achat, par exemple l'achat d'une voiture, la règle, je peux vous renvoyer à la règle, c'est 1.3.42 du ROCF, elle est également appliquée. Donc vous voyez, toutes ces règles sont appliquées de façon très stricte par la Municipalité. Et vous conviendrez avec moi que le ROCF est un ensemble de règles importantes et que la Municipalité n'y déroge pas.

Cela étant dit, revenons à l'article 1.4.23. Est-ce que le Conseil communal a le droit de demander à la Municipalité de l'appliquer ? C'est en fait la question qu'on nous pose. Pour y répondre, essayons de répondre ensemble aux questions suivantes. Nous, toutes et tous, qu'on soit de gauche ou de droite, que ferions-nous par exemple si la Municipalité décidait, de son propre chef et sans accord du Conseil communal, de ne plus passer par nous ou par l'autorisation du processus des autorisations d'achat pour acheter des biens de plus de 10 000 francs ? Prenons par exemple le cas d'achat de voiture. La Municipalité décide, « On va acheter une voiture sans passer » par l'autorisation d'achat. Que ferions-nous ? Autre exemple, que ferions-nous si la Municipalité décidait, de son propre chef et sans accord du Conseil communal, que le montant des crédits supplémentaires dont elle a la compétence déléguée n'est plus de 50 000 francs, comme il est écrit dans la ROCF, mais de 200 000 francs ? Clairement, cette décision léserait l'article 1.3.22 du ROCF. Je peux continuer ainsi sur beaucoup d'exemples.

Pour tous ces exemples, il me semble que tout Conseil communal, qu'il soit de droite ou de gauche, demanderait que la Municipalité applique les règles qui sont édictées dans le ROCF. Et effectivement, maintenant, la question est est-ce que, mesdames et messieurs, l'article 1.4.23 du ROCF fait partie intégrante du ROCF, et est-ce que nous pouvons demander l'application de cet article comme nous pourrions demander l'application des autres articles s'il n'était pas appliqué par la Municipalité ? Par rapport à ce développement, mon approche est vraiment de dire que ne pas demander l'application de cet article équivaut donc à tolérer que la Municipalité puisse ne pas appliquer les autres, et ceci sans qu'on ne puisse rien dire. Est-ce que le Conseil communal veut se mettre dans une telle position de faiblesse ? Je crois que cela serait nuisible, non pas pour vous et moi, mais plutôt pour la démocratie et l'équilibre des pouvoirs entre législatif et l'exécutif. Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir la recevabilité de la motion portant sur l'application de l'article 1.4.23 du ROCF.

La discussion est ouverte

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Vu l'heure avancée, je pourrais lire au Conseil communal les articles 20, 61, 62 du règlement communal, et aussi les articles 2, 4 et puis 44 de la Loi sur les communes qui fixent bien toutes les prérogatives du Conseil communal. Alors je vais m'en abstenir, en espérant que tout le monde fasse cette même lecture. Je ne suis pas juriste, j'ai lu ces articles et je me range, ainsi que tout le Parti socialiste, du côté du Bureau et nous estimons que cette motion sur la forme n'est pas recevable. Maintenant, M. Moscheni nous a un peu débattu du fond, à notre sens, je tiens quand même juste à rappeler quelque chose, l'article que cite M. Moscheni, le 1.4.23, s'appelle « amortissement du découvert » et non pas « comblement de la dette » ou je ne sais quoi.

Mme Alice Genoud (Les Verts) : – Je vais être encore plus courte que mon prédécesseur Les Verts se range autant à l'avis de notre assesseur que du Bureau et nous pensons que cette motion n'est pas une motion, mais plutôt un postulat et, nous enjoignons monsieur Moscheni et ses cosignataires à peut-être réfléchir à la redéposer sous cette forme-là lors d'un prochain Conseil.

M. Axel Marion (CPV) : – Sur la forme uniquement, notre groupe soutiendra le dépôt du texte de M. Moscheni sous forme de motion. Nous estimons, malgré l'analyse du Bureau et des organes, dont nous respectons l'analyse, que la question posée mérite un examen approfondi et que la forme de la motion, dès lors que notre Conseil a aussi une fonction de contrôle des activités de la Municipalité et du contrôle du fait que la Municipalité doit être conforme au règlement qu'elle se fixe, peut avoir un sens. Ensuite, évidemment, politiquement, ce texte n'a certainement aucune chance, mais nous tenions à défendre son dépôt sous la forme d'une motion puisque c'est le souhait voulu par M. Moscheni.

M. Valentin Christe (PLC) : – Nous devons nous déterminer pour savoir si cette motion est recevable. Donc, en fait, il s'agit *in fine* de savoir si cette motion est bel et bien une motion, ou en tout cas une motion au sens de la Loi sur les communes. Et au sens de la Loi sur les communes, une motion permet, je cite, « de charger la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil général ou communal ». Donc quelle est la demande qui est formulée dans cette motion ? Eh bien c'est de formuler un plan de résorption de la dette de la Ville de Lausanne. Je crois que c'est assez explicite. Et puis personne ici ne va contester, ou en tout cas je l'espère, que la politique financière est, pour bonne partie en tout cas, de compétence du Conseil communal. Donc j'ai un peu de peine à comprendre comment ou par le truchement de quel procédé intellectuel on peut contester la demande que la Municipalité formule par voie de motion un tel plan de résorption de la dette.

Et puis encore un second point si vous le permettez, l'article 4 alinéa 1 chiffre 1 de la Loi sur les communes attribue le contrôle de la gestion au Conseil communal. Et puis l'article 30 alinéa 4 du règlement pour la Municipalité de Lausanne oblige la Municipalité à publier les règles comptables dans un recueil d'organisation comptable et financière, je vous le

donne en mille, c'est le ROCF. Cette exigence est formulée au chapitre 4, opérations financières et rapports de gestion. Donc de notre point de vue, l'observation par la Municipalité des exigences qui sont formulées dans le ROCF tombe ainsi clairement sous le coup de la compétence de contrôle de gestion du Conseil communal. Donc de notre point de vue, indiscutablement, cette motion est reçue et nous vous invitons à la soutenir.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Donc la question qui se pose est de savoir si on peut rattacher cette motion soit au contrôle de gestion soit aux compétences budgétaires du Conseil communal, j'ai bien un avis en tant que juriste. Cela étant dit je ne pense pas que c'est ce qui est attendu de nous et par solidarité envers les cosignataires le PLR s'abstiendra sur cette question la prise en considération.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je serai aussi brève, puisque nous sommes sur une question de forme et non sur une question de fond. La motion doit concerner explicitement un objet de compétence du Conseil communal, cela a déjà été dit. Et ici, en l'occurrence, pour le Recueil d'organisation comptable et financière de la Ville de Lausanne, il s'agit clairement d'une compétence municipale, donc, conformément à l'analyse effectuée par des juristes à la demande de la Municipalité, nous sommes clairement dans une situation au sens formel, je ne parle pas au sens politique, d'une motion qui n'est pas recevable au sens de la Municipalité. Et pour répondre à un élément par rapport aux exemples relevés par M. Moscheni, par exemple les niveaux de compétence, ils sont évidemment essentiels et sont définis dans la Loi sur les communes et dans le Règlement du Conseil communal de Lausanne, et évidemment en ce qui concerne ces objets, en tout cas le règlement du Conseil, c'est évidemment de stricte compétence du Conseil communal. Donc il faut bien différencier entre ce qui est de compétence du Règlement du Conseil, et qui évidemment est dans le champ direct des compétences du Conseil, et une directive, qui est un règlement interne d'organisation de la Municipalité.

La discussion est close

Le président : – Nous allons donc passer au vote électronique sur cette recevabilité. Celles et ceux qui soutiennent la recevabilité de cette motion votent oui. Celles et ceux qui s'opposent à la recevabilité votent non, et il est possible de s'abstenir.

Par 48 non, 19 oui et 8 abstentions, vous avez donc refusé la recevabilité de cette motion. Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Postulat de M. Ilias Panchard et consorts : « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive »

Développement polycopié

La fumée passive revient à respirer, sans le vouloir, les mêmes substances toxiques que celles inhalées, volontairement dans leur cas, par les fumeurs. Comme le montre le Monitoring suisse des addictions, la fumée du tabac est toujours mauvaise pour la santé, en particulier pour les enfants, quel que soit le niveau d'exposition.² L'exposition à la fumée passive, est responsable de 1 % de la mortalité au niveau mondial et 28 % de ces décès surviennent chez les enfants.³

La fumée passive s'avère mauvaise pour la santé, aussi à l'extérieur. Des mesures des taux de particules fines prises devant et dans la gare de Bâle en sont l'illustration : entre 100 et

² Le tabagisme passif en Suisse en 2013 / Analyse des données du Monitoring suisse des addictions: www.ciprevaud.ch/definition-et-dangerosite-de-la-fumee-passive/

³ Oberg M, Jaakkola MS, Woodward A, Peruga A, Priuss-Uston A. Worldwide burden of disease from exposure to second-hand smoke: a retrospective analysis of data from 192 countries.

200 microgrammes par m³, soit beaucoup plus que les valeurs limites autorisées dans l'air extérieur.

Ces dernières années, des mesures de lutte contre le tabagisme ont été prises: interdiction de fumer dans les lieux publics, augmentations du prix du tabac, campagnes de sensibilisation, etc. Les interdictions de fumer restent, avec l'augmentation de prix, les mesures les plus effectives.

Cependant, toujours selon le Monitoring suisse des addictions de 2013, 6% de la population reste exposée à la fumée passive durant 7h ou plus par semaine et 35% pendant 1 h ou plus par semaine. Les moins de 25 ans sont particulièrement touchés par le tabagisme passif.

Il y a en Suisse deux millions de fumeurs, et 57% d'entre eux ont commencé avant 18 ans. Beaucoup reste à faire pour dissuader les jeunes de commencer à fumer, en particulier concernant la publicité. D'ailleurs, une initiative pour interdire toute forme de publicité pour le tabac visant les enfants et les jeunes a été lancée par une large coalition réunissant la Fédération des médecins suisses (FMH), la Ligue suisse contre le cancer, des médecins de famille, pharmaciens et autres droguistes.⁴

Comme l'estime Martin Röösl, chef d'unité à l'institut suisse de santé publique, « la Suisse est à la traîne ». Plusieurs pays et villes d'Europe ont pris des mesures face à la fumée: interdiction de fumer sur les places de jeux en France, dans les gares en Allemagne ou au Danemark, expérimentation de l'interdiction dans six parcs parisiens depuis l'été 2018. En comparaison des autres pays européens, la Suisse s'avère un mauvais élève en termes de mise en place de politiques de santé publiques, en particulier afin de protéger les jeunes et les enfants.

Cette situation illustre le besoin de prendre des mesures supplémentaires contre le tabagisme passif afin de diminuer son impact, en particulier sur les enfants et les jeunes. Les villes ont un rôle important à jouer en matière de santé publique. D'autant plus qu'une action volontariste représenterait un signal fort dans une ville où siège un géant mondial du tabac et pourrait initier des dynamiques dans d'autres villes.

Pour les raisons qui précèdent, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de créer des zones sans fumée dans les lieux publics extérieurs sensibles, par exemple ceux fréquentés par les enfants et les jeunes comme les places de jeu et les alentours des écoles.

Discussion préalable

M. Ilias Panhard (Les Verts) : – Ce postulat a pour but d'amener à prendre de nouvelles mesures face à la fumée passive, en particulier un certain nombre de mesures visant à protéger les plus jeunes. Plus aucune mesure sérieuse n'a été prise en Suisse sur ce sujet depuis 2010. Et sur la santé, de notre point de vue, les villes ont un rôle à jouer dans la prévention, tout particulièrement. Mais nous aurons l'occasion d'en débattre plus tard au sein de ce Conseil.

La discussion est ouverte puis close

Le président : – Il n'y a pas de demande de parole, cet objet est donc renvoyé directement à la Municipalité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Ilias Panhard et consorts « Pour une meilleure protection de la jeunesse face à la fumée passive » ;
- ouï la discussion préalable ;

⁴ Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac : www.enfantssanstabac.ch

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Un arbre lausannois comme dernier repos »

Développement polycopié

Le choix de l'endroit pour son dernier repos repose sur une décision importante et hautement symbolique.

Aux solutions traditionnelles telles que cimetière et columbarium est venu s'ajouter depuis quelques années le concept de «forêt cimetière». Assez répandu en Allemagne et Suisse allemande, ce concept consiste à définir dans une zone forestière un ensemble d'arbres, adultes avec un bon potentiel de longévité, qui seront utilisés pour y déposer les cendres des défunts. Suite à un décès, les cendres du défunt sont déposées au pied de l'arbre qui aura été réservé préalablement. Suivant le type de réservation, un arbre peut accueillir les cendres d'un seul défunt, les cendres d'un couple ou même d'une famille ou d'une communauté comptant jusqu'à 10 défunts. L'arbre choisi est marqué de manière discrète afin que la famille du défunt puisse retrouver facilement l'emplacement. Il est réservé pour une durée de 99 ans.

Le concept de forêt cimetière a plusieurs avantages. Pour le défunt, il permet d'avoir une sépulture au milieu de la nature, dans une forêt vivante et où le cycle de la nature s'accomplit. Pour la famille du défunt, ce concept permet de maintenir un point de pèlerinage clair (i.e. l'arbre choisi) et de rendre hommage à la mémoire du défunt dans un contexte apaisé et bercé par la nature environnante. Pour la communauté, la forêt cimetière permet d'offrir à ses membres une alternative ouverte aux endroits clos que sont les cimetières et columbariums. De plus, en termes d'hygiène publique, la forêt cimetière n'a pas le problème des cimetières qui éprouvent de plus en plus de mal à dissoudre les corps qui y sont enterrés pour cause de sol appauvri en vie microbienne. Finalement, n'oublions pas l'indispensabilité des arbres pour capturer le CO2 et rafraîchir les températures qui, on le sait, seront de plus en plus élevées.

Ce postulat invite à la Municipalité à étudier la possibilité, ainsi que la manière pour instaurer une telle « forêt cimetière » pour les défunts qui habitaient Lausanne à l'heure de leur décès. Selon les opportunités et contraintes légales, la « forêt cimetière » pourrait être créée dans une zone de forêt, une zone industrielle ou une zone d'activités publiques. Comme exemple ou comme opportunité d'un éventuel partenariat, les initiatives de Friedwald (<http://www.friedwald.ch/de/>) pourraient être une piste à suivre.

Discussion préalable

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – « *Panta rhei* », disait Héraclite, « tout passe, de gauche ou de droite, le passage sur terre aura une fin. » Ce n'est pas rien, là. Dans la tradition judéo-chrétienne, voire laïque, les corps des défunts sont généralement déposés soit dans des cimetières, soit dans des columbariums. Bien que ce soit des lieux de rituels bien définis, ces endroits clos sont on ne peut plus moroses malgré les nombreuses fleurs présentes.

Ce postulat vise à regarder l'opportunité de créer ce qu'on appelle une forêt cimetière. Suite à un décès, les cendres du défunt sont déposées au pied d'un arbre qui a été réservé préalablement. Suivant le type de réservation, un arbre peut accueillir les cendres d'un seul défunt, des cendres d'un couple ou même d'une famille ou d'une communauté comptant jusqu'à 10 défunts. L'arbre choisi est marqué de manière discrète afin que la famille du défunt puisse retrouver facilement l'emplacement. Il est généralement réservé pour une

période de nontante-neuf ans. Pour le défunt, il permet d'avoir une sépulture au milieu de la nature, dans une forêt vivante et où le cycle de la nature s'accomplit. Pour la famille du défunt, ce concept permet de maintenir un point de pèlerinage clair, l'arbre choisi, et de rendre hommage à la mémoire du défunt dans un contexte apaisé et bercé par la nature environnante.

Ce concept est d'ailleurs très répandu en Allemagne, en Suisse allemande, on parle de Friedenwald. « Un arbre lausannois comme dernier repos », voici donc le thème de ce postulat afin que, comme Guillaume Apollinaire, nous puissions aller cueillir ce brin de bruyère dans la forêt lausannoise. Je demande le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

La discussion est ouverte

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Comme la forêt est un milieu protégé, qu'il y a aussi des activités réglementées à l'intérieur de la forêt, j'aimerais qu'on discute en commission de ce postulat.

La discussion est close

Le président : – Nous avons donc une demande de renvoi en commission. Est-ce qu'il y a cinq conseillères et conseillers qui la soutiennent ? C'est le cas. Cet objet est donc renvoyé en commission.

Postulat de M. Nicolas Tripet et consorts : « Transformation digitale : la Ville de Lausanne concernée »

Développement polycopié

La transformation digitale et la « révolution industrielle 4.0 » font et ont fait couler beaucoup d'encre ces 24 derniers mois. Virage numérique, transition ou véritable révolution, au-delà de la sémantique il est essentiel de souligner qu'il s'agit d'un enjeu majeur pour le tissu économique et sociétal et qu'il touche tous les secteurs : publics et privés. Dans ce cadre, on peut préciser qu'une transformation digitale réussie n'est pas caractérisée en soi uniquement par la technologie, mais essentiellement par la capacité à s'adapter aux changements induits par cette dernière.

Certains spécialistes⁵ s'accordent sur six chantiers prioritaires de la transformation digitale des entreprises : le leadership, la culture et l'organisation, la technologie, la maîtrise des données, le marketing et l'expérience client, la mesure de la performance. En définitive, il ne s'agit pas de miser uniquement sur l'innovation technologique, mais se concentrer sur ses conséquences : changements organisationnels, fonctionnels, voire de culture, susceptibles de modifier en profondeur une société et ses emplois. Un récent rapport⁶ estimait d'ailleurs que « 20 à 25% des tâches en Suisse, soit 1,0 à 1,2 million d'emplois, pourraient être automatisées d'ici 2030 ». Ce dernier précise aussi que la digitalisation représente un « potentiel de création de nouvelles activités à hauteur du nombre d'activités qui sont automatisées ». Si les grandes entreprises du secteur privé en Suisse ont entamé leur transformation digitale, le secteur public ne doit être en reste. Ainsi, avec plus de 6'000 emplois dans plus de 300 secteurs, la Ville de Lausanne, en tant qu'employeur, ne peut rester simple observatrice de ces changements. En effet, par analogie, il est indéniable que la transformation digitale aura tôt ou tard, un impact sur l'administration lausannoise, ses services aux citoyens, ses emplois et ses processus internes. L'administration du Canton de Genève l'a bien compris et a entamé, sous l'égide « Genève numérique », sa transformation digitale en se positionnant comme moteur de transformation et présentant

⁵ Ducrey Vincent et Vivier Emmanuel, *Le guide de la transformation digitale*, Hub Institute, 2017

⁶ McKinsey Global Institute, *The future of work: Switzerland's digital opportunity*, octobre 2018

«une véritable politique numérique au service des citoyens ».

Il faut souligner encore que la transformation digitale est plus difficile à appréhender par le secteur public que par le secteur privé. En effet, les administrations sont peu sujettes aux contraintes du marché (rationalisation, besoin du client, concurrence) et sont structurées en département fonctionnant fréquemment en silo (faible vision transversale).

Ainsi, comme le veut l'adage, puisque gouverner c'est prévoir, e-gouverner l'est aussi. La transformation digitale dans sa globalité –en sus de nombreux projets parlementaires déposés⁷ au Conseil communal relatifs à la digitalisation– doit être empoignée par la Municipalité de Lausanne afin de faire de notre cité une ville pionnière en la matière en Suisse. Pour ce faire, il pourrait s'avérer utile, comme le recommandé dans certaines publications⁸, d'entamer en priorité les chantiers suivants :

- Structurer la transformation digitale et assurer son portage institutionnel
- D'inscrire la transformation digitale dans une réflexion plus globale sur les nouveaux modes de travail

Compte tenu de ce qui précède nous demandons à la Municipalité, en vertu de l'art 61 du règlement du Conseil communal de Lausanne, d'étudier l'opportunité de mettre sur pied une véritable stratégie de transformation digitale dans l'administration lausannoise au service du plan de législature et des besoins des citoyens. Cette stratégie serait accompagnée d'une feuille de route détaillant, par exemple, l'impact de la digitalisation sur les projets futurs (smart city), sur les processus internes (réduction du papier, plateformes numériques collaboratives interservices), sur la structure (emplois et compétences-clés) et la gestion des changements dans l'administration (change management).

Discussion préalable

M. Nicolas Tripet (PLR) : – La transformation digitale et la révolution industrielle 4.0, a fait couler beaucoup d'encre ces derniers vingt-quatre mois. On parle de numérisation, transformation, virage numérique, véritable révolution. Au fond, la dialectique importe peu. Il s'agit de véritables enjeux pour le secteur public et le secteur privé, pour tout le tissu sociétal. Certains spécialistes s'accordent sur six chantiers prioritaires lors de transformation digitale des entreprises, je les cite, leadership, culture et organisation, technologie, maîtrise des données, marketing et expérience client, mesure et performance. En définitive, il ne s'agit pas uniquement de miser sur la technologie, mais de gérer les changements fonctionnels, organisationnels, voire de culture, qui seront impactés et qui impacteront via la technologie.

Un récent rapport de Global Institute de McKinsey estimait d'ailleurs que 20 à 25% des emplois en Suisse seraient potentiellement automatisés, c'est-à-dire 1 à 1,2 million d'emplois d'ici 2030. Ce dernier rapport précise aussi que ces emplois, ces tâches automatisées sont aussi source de nouvelles activités potentielles. Si les grandes entreprises romandes ont entamé leur transformation digitale, le secteur public ne doit pas être en reste. Ainsi, la Ville de Lausanne, avec plus de 6000 emplois dans 300 secteurs, ne doit pas être simple observatrice de ces changements. En effet, par analogie, il est indéniable que la transformation digitale aura tôt ou tard un impact sur l'administration lausannoise, ses processus internes, ses emplois, voire sa culture. L'administration genevoise au niveau cantonal a déjà bien compris la problématique et entamé sous l'égide Genève numérique une transformation digitale, je cite, « en une véritable politique numérique au service des citoyens ».

⁷ Notamment Postulat « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration lausannoise » Eliane Aubert, Postulat « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne », Stéphane Wyssa

⁸ Roland Berger, Transformation digitale dans le secteur public, 2017

Il faut souligner encore que la transformation digitale est plus aisée pour le privé que pour le public, pour différents éléments, notamment les administrations qui ne sont pas sujettes aux contraintes du marché, rationalisation, besoin client, concurrence, etc. et sont structurées en départements, donc fonctionnant fréquemment en silo type, ayant une vision transversale un peu moindre. Ainsi comme le veut l'adage, puisque gouverner c'est prévoir, e-gouverner les aussi. La transformation digitale, en sus des éléments de technologie déjà entamés, embrassés par la Municipalité, doit être empoignée par la Ville pour être pionnière en la matière. Pour ce faire, il s'avérerait utile, comme le recommandent certains spécialistes, d'entamer différents chantiers et notamment structurer une transformation digitale et assurer un portage institutionnel. Quand on entend portage institutionnel, c'est par exemple créer une commission ad hoc, avoir une instance qui soit sous l'égide du syndicat, qu'il n'y ait pas un seul département qui le soutienne, mais que ce soit vraiment transversal via tous les services. Et puis encore un élément, inscrire la transformation digitale dans une réflexion plus globale sur les nouveaux métiers et modes de travail.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons donc à la Municipalité, en vertu de l'article 61 du règlement du Conseil communal, d'étudier l'opportunité de mettre sur pied une véritable stratégie de transformation digitale pour l'administration lausannoise, qui soit évidemment au service du plan de législature et des besoins des citoyens. Cette stratégie pourrait être accompagnée par feuilles de route détaillant par exemple l'impact de la digitalisation sur les projets en cours ou les projets futurs type Smart City, processus interne, la réduction du papier, des plateformes collaboratives interservices, ce genre d'éléments, les emplois, les compétences clés et une vision à long terme. Puisqu'il s'agit davantage d'une vision stratégique que d'une vision organisationnelle de la Municipalité, nous demandons le renvoi à la Municipalité directement.

La discussion est ouverte

M. Henri Klunge (PLR) : – Je vous encourage aussi à renvoyer ce postulat à la Municipalité. Par contre, je vais dire que je m'inquiète pour notre Conseil qui s'enlève beaucoup de droits. C'est la deuxième fois que je demande la parole ce soir et qu'on me la redonne enfin après le troisième essai. Le Bureau s'octroie le droit de ne donner la parole qu'à une personne par groupe sur certains sujets, il redéfinit les règles pour les interpellations urgentes sans s'appuyer sur aucun article de notre règlement ou de la loi sur les communes. On s'octroie le droit de ne plus prendre des motions qui parlent des finances lausannoises. On accepte des postulats qui ouvrent des crédits sans parler de sujets précis. Je pense qu'on s'enlève beaucoup de droits et je vous encourage à faire attention aux rares droits qu'on a encore comme conseillers communaux.

Johann Dupuis (EàG) : – Au vu de la longueur de cette présentation de postulat, je vous prierai de le digitaliser et de le présenter en commission.

La discussion est close

Le président : – Nous avons donc une demande de renvoi en commission. Est-ce qu'il y a cinq conseillers et conseillères qui le soutiennent ? C'est le cas, cet objet est donc renvoyé en commission.

Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? »

Rappel de l'interpellation

Dans un monde de plus en plus connecté, le nombre d'appareils connectés au réseau de téléphonie mobile ne cesse d'augmenter. De nombreuses zones urbaines arrivent à saturation. Les opérateurs annoncent ainsi le déploiement progressif de la 5G ces

prochaines années. Cette arrivée n'ira pas sans l'installation de nombreuses antennes.

Selon Philippe Horisberger, directeur suppléant de l'Office fédéral de la communication (OFCOM), "il faudra impérativement construire plusieurs milliers de nouveaux sites dans les zones urbaines pour pouvoir déployer la 5G". La quantité d'ondes augmentera ainsi de manière sensible et la 5G va être à une gamme de fréquence beaucoup plus élevée. À l'heure où un nombre croissant de personnes ont une hyper-sensibilité aux ondes électromagnétiques, les risques sanitaires posés par le déploiement à venir de la 5G doivent être pris au sérieux.

L'implantation des antennes relevant des compétences cantonales et fédérales, les marges de manoeuvre de la Municipalité se limite donc à influencer les éventuels aspects urbanistiques.

Cependant, l'existence d'une infrastructure comme un télé-réseau, et particulièrement un réseau de fibre optique, est parfois présentée comme permettant une complémentarité technologique entre réseau hertzien et réseau physique. Si les experts peuvent confirmer l'efficacité de cette complémentarité, l'équipement de la Ville en fibre optique devrait permettre de minimiser le déploiement d'antennes 5G.

Sachant que le principe de précaution doit primer et que le déploiement de cette nouvelle technologie qu'est la 5G pourrait amener à une forte augmentation du nombre d'antennes sur le territoire communal, les interpellatrices et interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité :

Préambule

La réponse de la Municipalité à cette interpellation comporte essentiellement deux volets :

- le cadre institutionnel et juridique des infrastructures de télécommunication ;
- les démarches incitatives que la Municipalité souhaite prendre auprès des opérateurs avant le déploiement des infrastructures complémentaires nécessaires à la mise en oeuvre des fréquences 5G sur la Commune de Lausanne.

Cadre normatif et compétences

Le cadre institutionnel et juridique des télécommunications se base sur l'article 92 de la Constitution qui évoque la compétence de la Confédération. Cette dernière veille à ce qu'un service universel suffisant soit assuré à des prix raisonnables dans toutes les régions du pays. La loi sur les télécommunications (LTC), du 30 avril 1997, a libéralisé ce secteur. Elle a pour but d'assurer aux particuliers et aux milieux économiques des services variés, avantageux, de qualité et concurrentiels sur le plan national et international. La Confédération doit créer les conditions cadres d'une concurrence effective dans la fourniture de services de télécommunication. La législation dans ce domaine marque ainsi le passage de la régie fédérale à un marché ouvert à la concurrence. De plus, le législateur a défini que le développement de réseaux de téléphonie mobile est réputé d'intérêt public.

Dans ce cadre, l'ordonnance fédérale sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) du 23 décembre 1999 a pour but de protéger l'être humain contre le rayonnement non ionisant nuisible ou incommode, essentiellement par deux moyens. D'une part, elle fixe des valeurs limites qui indiquent le rayonnement maximal général auquel ce dernier peut être soumis. Il s'agit des valeurs limites d'immission (VU) basées sur les normes de l'International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (ICNIRP). D'autre part, elle impose des valeurs limites de l'installation (VLInst), qui se basent sur le principe de prévention (articles 1, alinéa 2 et 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) du 7 octobre 1983 et article 4 ORNI). La VLInst est définie comme la limitation des émissions concernant le rayonnement émis par une installation donnée (article 3, alinéa 6 ORNI). Les VLInst posent des exigences environ dix fois supérieures à celles des valeurs limites de l'ICNIRP en matière de téléphonie mobile.

Ces valeurs limites visent avant tout à réduire précocement l'exposition à long terme jusqu'à ce que la science ait pu déterminer s'il existe un lien entre le rayonnement de faible intensité et les effets sur la santé. La Suisse s'est ainsi dotée de l'une des réglementations à caractère impératif les plus strictes au monde pour les lieux dits à utilisation sensible, soit où des personnes séjournent relativement longtemps (notamment les logements, les écoles, les hôpitaux et les bureaux). Les communes ou les cantons ne peuvent pas édicter d'exigences ou de restrictions motivées par la protection contre les rayonnements non ionisants et allant au-delà des exigences de l'ORNI, même pour des affectations particulières, comme les écoles.

L'Office fédéral des communications (OFCOM) recense l'ensemble des émetteurs de téléphonie mobile en activité. Les emplacements sont consultables sur son site internet. Le Canton de Vaud est l'autorité compétente en termes d'application de l'ORNI. Ainsi, le contrôle relatif aux stations de téléphonie mobile, en regard de l'ORNI, est de compétence cantonale, plus particulièrement le Département du territoire et de l'environnement (OTE) par sa Direction générale de l'environnement (DGE).

Procédures d'implantation d'antennes

Les demandes d'implantations de nouvelles antennes de téléphonie mobile ou de modifications d'antennes existantes sur le territoire communal doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire selon les caractéristiques de l'antenne, auprès de la Commune de Lausanne, au Service de l'urbanisme. Le dossier déposé comprend notamment la fiche de données spécifiques au site selon l'article 11 de l'ORNI qui contient le calcul prévisionnel démontrant le respect de l'ORNI. Avant d'être mis à l'enquête publique, le dossier est analysé par les services communaux concernés et est adressé au Canton pour examen. La DGE est ainsi consultée, elle contrôle le respect de l'ORNI et délivre l'autorisation spéciale. Dans des situations particulières, elle exige des mesures de contrôle qui seront réalisées par un organisme indépendant, certifié par le Service d'accréditation suisse (SAS).

Le cas échéant, la Municipalité délivre le permis de construire sur la base, notamment, du retour de l'enquête publique ainsi que des déterminations des services cantonaux et communaux. Puis, dans un délai de six à douze mois, les résultats des éventuelles mesures de contrôle démontrant le respect effectif de l'ORNI sont remis à la DGE avec copie à la Ville.

Le traitement des demandes de permis de construire pour des installations de téléphonie mobile s'opère principalement dans deux domaines. Le premier, en regard des régies environnementales, notamment celles de l'ORNI, de compétence cantonale en application de l'ordonnance fédérale. Le deuxième, en référence aux règles d'aménagement du territoire, qui se limite pour ce type de demande à l'examen des projets sous l'angle esthétique, compte tenu des arrêts rendus du Tribunal administratif (TA) [AC.2005.0264 du 6 juin 2006] et du Tribunal fédéral (TF) [402.2006 du 6 mars 2007]. Le TF rappelle encore, dans son arrêt du 6 mars 2006, que « la question de l'intégration d'une construction ou d'une installation à l'environnement bâti ne doit pas être résolue en fonction du sentiment subjectif de l'autorité, mais selon des critères objectifs et systématiques. En tous les cas, l'autorité compétente doit indiquer les raisons pour lesquelles elle considère qu'une construction ou une installation serait de nature à enlaidir le site ». Ainsi, c'est essentiellement lorsqu'on est en présence de bâtiments ou sites remarquables que le critère esthétique peut être invoqué.

Obligation d'un système de qualité

Finalement, dans le but de mieux contrôler l'exploitation des antennes de téléphonie mobile afin de garantir, en particulier, que les puissances émettrices et les directions d'émission autorisées soient respectées, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a demandé aux différents opérateurs la mise en place d'un système d'assurance de la qualité.

Ce système oblige les opérateurs à procéder quotidiennement à un contrôle des puissances et des directions d'émission de chacune de leurs antennes afin de s'assurer que ces éléments soient dans les plages autorisées par le permis d'exploiter et de les enregistrer dans une base de données. Par ailleurs, l'OFCOM exploite une base de données qui permet de renseigner les cantons sur les paramètres d'exploitation de chaque antenne en service. Cette base existe depuis 2006 et est actualisée tous les 15 jours par les opérateurs.

Intervention politique au niveau fédéral

Au niveau politique, il y a eu différentes interventions sur ce sujet aux Chambres fédérales, notamment en mars 2018, où le Conseil des Etats a refusé d'augmenter les valeurs limites. En effet, les sénateurs ont enterré, par 22 voix contre 21 et deux abstentions, une motion de la commission des télécommunications qui voulait augmenter la puissance autorisée des installations de téléphonie mobile en élevant les valeurs limites. Une motion similaire du Conseil national avait déjà subi le même sort en 2016 au Conseil des Etats. Le Conseil fédéral soutenait, quant à lui, ces deux motions.

Effets sur la santé

Les effets des rayonnements des antennes sur la santé restent toujours une question ouverte et de grande complexité, notamment sur le long terme. Ils font l'objet d'un vaste domaine de recherches sur l'intolérance environnementale idiopathique¹ attribuée aux champs électromagnétiques ou, plus communément, l'hypersensibilité électromagnétique (EHS). En l'état actuel des connaissances, la plupart des experts estiment qu'il n'existe pas de preuve expérimentale solide permettant d'établir un lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes décrits par les personnes se déclarant EHS. Toutefois, ces mêmes experts admettent que les plaintes (douleurs, souffrance, isolement psycho-social) exprimées par les personnes se déclarant EHS, correspondent à une réalité vécue et que ces personnes ont souvent besoin d'adapter leur quotidien pour y faire face. Une réalité qui doit être prise en considération.

En référence à la jurisprudence relative à l'application spécifique de l'ORNI, les cantons et les communes ne peuvent pas modifier les dispositions légales de protection. Ces décisions doivent se prendre au niveau fédéral. En conséquence, la Ville de Lausanne, en coordination étroite avec le Canton de Vaud, suit l'évolution des exigences de protection de ce domaine avec attention.

Actions municipales incitatives dans le cadre normatif donné

Malgré le peu de marge de manœuvre donné par le cadre normatif, la Municipalité souhaite entreprendre des démarches proactives pour inciter les futurs opérateurs des fréquences 5G à planifier, coordonner et voire même mutualiser leurs infrastructures ainsi qu'à respecter des critères qualitatifs d'intégration paysagère des équipements de télécommunication dans les milieux urbains et périurbain. Pour ce faire, les actions suivantes sont envisagées en étroite collaboration avec les représentants cantonaux en charge de ces problématiques :

- 1) en préambule, rappeler le soutien de la Municipalité au développement de nouvelles technologies ;
- 2) dans un souci de rationalité, réaliser un inventaire du positionnement des antennes existantes afin de combler le dispositif et/ou repositionner les antennes de façon plus efficiente. Cela permettrait d'éviter des antennes superflues et ainsi de procéder à une économie de moyens pour tous et de prouver l'attention particulière aux paysages et aux échappées visuelles, chères aux Lausannoises et aux Lausannois ;
- 3) initialiser, d'ici la fin d'année 2018, une séance de coordination avec les opérateurs qui seront potentiellement éligibles comme concessionnaires des fréquences 5G en Suisse dans le but de connaître leurs intentions de déploiement et les informer des

volontés communales qui seront appliquées;

- 4) définir, sur la base de l'inventaire, avec les opérateurs, la planification géographique du déploiement de tous les équipements 5G afin d'assurer la meilleure coordination possible entre opérateurs.

L'objectif de la Municipalité est d'agir en amont du déploiement des équipements 5G et donc des demandes de permis de construire pour les nouvelles antennes.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées:

Question 1 : La Municipalité a-t-elle déjà anticipé l'augmentation probable à venir du nombre d'antennes dans la commune avec l'arrivée de la 5G ?

En janvier 2019, la Commission fédérale de la communication devrait attribuer les nouvelles fréquences aux opérateurs de communication mobile pour le déploiement de la 5G, soit sept ans après l'octroi des licences pour la 4G. Courant 2020, la 5G devrait se développer en Suisse. En l'état, il est difficile de prévoir de manière fiable le nombre supplémentaire d'antennes. Il semble que 10 à 20%, soit pour Lausanne environ 25 à 50, sont nécessaires, principalement en complément des équipements existants.

Le déploiement de cette nouvelle technologie répond à une certaine demande et le positionnement officiel du Conseil fédéral est plutôt favorable au développement de la 5G afin de ne pas prendre un retard technologique dans ce domaine.

La marge de manoeuvre de la Commune pour influencer l'implantation quantitative et qualitative de nouvelles antennes de téléphonie repose principalement sur la mise en place des démarches incitatives, présentées dans le préambule, auprès des opérateurs éligibles 5G. Elles seront initialisées pour la fin d'année 2018.

Question 2 : La Municipalité envisage-t-elle d'analyser en détail les flux électromagnétiques sur le territoire communal et de définir des zones urbaines particulièrement sensibles telles que les environs des écoles, crèches et autres hôpitaux ?

Il y a lieu de préciser qu'il n'existe pas légalement de zones particulièrement sensibles au sens de l'ORNI. Les écoles, crèches et autres hôpitaux ont le même degré de protection qu'un logement, qu'un bureau ou qu'une place de jeux. Cependant ces lieux définis à utilisation sensible, sont concernés par le respect de la valeur limite de l'installation, dix fois plus restrictive que la valeur limite d'immission basée sur les normes internationales de l'ICNIRP.

La Ville de Lausanne n'est ni équipée ni certifiée pour analyser en détail les flux électromagnétiques. Il existe pour cela des organes indépendants certifiés. Ceci étant, il faut préciser que pour toute nouvelle antenne de téléphonie mobile soumise à enquête publique, un dossier doit démontrer le respect de l'ORNI, notamment et quasi systématiquement, des mesures de contrôle doivent être faites (y compris dans les écoles, les crèches ou les hôpitaux) afin de démontrer le respect des valeurs limites légales. L'exploitation de chaque antenne est donc soumise à des contrôles stricts suivis par le Canton. Il n'y a pas lieu que la Ville de Lausanne se substitue aux responsabilités et prestations effectuées par le Canton dans ce domaine spécifique.

Question 3 : Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à émettre des souhaits quant à l'emplacement des nouvelles antennes afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter leur installation près des lieux définis comme sensibles?

La couverture en téléphonie mobile à Lausanne est bien développée et semble répondre de façon satisfaisante à la demande des utilisateurs. Les antennes, au nombre de 220 environ, couvrent aujourd'hui l'ensemble du territoire de la Commune.

Les dispositions légales et l'abondante jurisprudence en la matière ne donnent pas les

moyens juridiques à la Municipalité d'éviter l'installation d'une nouvelle antenne si celle-ci respecte l'ORNI et qu'elle n'a pas d'impact significatif, d'un point de vue esthétique sur des bâtiments ou sites remarquables. Cependant, comme mentionné dans le préambule, la Municipalité souhaite, en amont du déploiement des équipements liés à la 5G et donc des demandes de permis de construire, mettre en place des actions incitatives, tout particulièrement pour des lieux définis comme sensibles.

De plus, dans le cadre de la révision du Plan général d'affectation, en phase de démarrage, la possibilité d'insérer des éléments réglementaires introduisant un principe de pesée d'intérêts pour l'implantation de nouvelles antennes sera étudiée. La Municipalité pourra également tenir compte des dernières expériences d'autres villes et communes et de l'expertise cantonale s'y référant.

Question 4 : En terme d'information aux citoyennes et citoyens quant à l'installation de ces nouvelles antennes, en particulier vis-à-vis de celles et ceux qui sont particulièrement sensibles aux ondes électromagnétiques, quels sont les moyens envisagés par la Ville de Lausanne ?

La Ville de Lausanne et les opérateurs pourraient communiquer ensemble sur le travail commun et présenter la planification des nouvelles antennes dans la perspective du déploiement de la 5G.

En l'état, l'ensemble des antennes en place sont répertoriées et leurs emplacements sont publiés sur le site de l'OFCOM (<https://map.geo.admin.ch/?topic=funksender>). Le site internet de la Ville (www.lausanne.ch/environnement) présente quelques éléments en relation avec le rayonnement non ionisant et fait le lien vers les informations cantonales et de l'OFCOM.

Dans le cadre des implantations des nouvelles antennes (cf. chapitre sur les procédures), les habitants, riverains, propriétaires et autres citoyens informés par les publications habituelles, pourront consulter le dossier et faire valoir leur droit lors de la mise à l'enquête publique de la demande de permis de construire.

Question 5 : La détention par la Ville d'un réseau de fibre optique donne-t-elle à la Municipalité un moyen lui permettant d'exiger la limitation du nombre des antennes à déployer sur le territoire communal ?

Le fait de disposer d'un réseau de fibre optique ne donne pas de moyens légaux pour empêcher le développement de réseau d'antennes de téléphonie mobile.

Toutefois, l'architecture de la 5G passera aussi par des liaisons en fibre optique et probablement par l'utilisation des réseaux optiques existants. Le réseau lausannois de fibre optique, LFO SA, pourra ainsi proposer des prestations à des opérateurs pour alimenter leur réseau 5G à Lausanne, Swisscom disposant pour sa part de ses propres infrastructures. Le raccordement des nouvelles antennes directement aux réseaux optiques déjà existants pourrait faciliter l'implantation des réseaux 5G en zone urbaine. Il ne réduira pas le rayonnement non ionisant, mais devrait contribuer à optimiser la répartition des antennes sur le territoire urbain.

Face à l'augmentation constante du volume des échanges sur les réseaux de téléphonie mobile, les dispositions restrictives de l'ORNI, en comparaison mondiale, garantissant l'application d'une sorte de principe de précaution en matière d'atteinte à la santé humaine.

Question 6 : Enfin, la Municipalité prévoit-elle des mesures, en particulier dans les zones considérées comme sensibles, pour vérifier le respect futur des limites d'émissions des rayonnements électromagnétiques tels que définies au niveau fédéral?

Cf. réponse à la question n° 2.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion préalable

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Vous avez tous lu cette interpellation. Je dois dire que la réponse de la Municipalité me convient. Cette interpellation avait pour but d'anticiper ce qui peut l'être en matière d'installation de nouvelles antennes 5G. Je suis ravi de cette réponse qui permet d'empoigner cette question, qui s'attelle aujourd'hui à trouver des solutions avec les opérateurs à court terme, des solutions rapides, puis dans le cadre du plan général d'affectation essayer d'implanter non pas des antennes, mais bien des éléments réglementaires pour permettre une pesée d'intérêts en vue de l'implantation de nouvelles antennes 5G qui ne saurait tarder. C'est intéressant aussi de voir l'utilité que peut avoir le réseau de fibre optique de la Ville pour mieux répartir les nouvelles antennes à travers la commune.

Sans m'attarder, la soirée a déjà été assez bien dense et je ne veux pas participer aux prolongations si j'ose dire. Je tiens de nouveau à remercier la Municipalité pour les mesures qu'elle compte prendre, son intérêt pour ce sujet majeur dans le débat public qui est encore trop faible ou s'impose à des heures trop tardives, mais c'est un petit peu le hasard de l'ordre du jour et son intérêt à tenir aussi compte des expériences qu'il y a dans d'autres villes et voilà je pense que nous serons plusieurs dans ce Conseil à suivre attentivement les prochains développements.

Johann Dupuis (EàG) : – Je remercie aussi la Municipalité pour le traitement de cette interpellation et des réponses qu'elle apporte. J'ai une suggestion quand même à vous faire c'est qu'il y a un sujet qui n'est pas abordé dans la réponse à l'interpellation de M. Panchard, c'est le sujet de la prolifération des données.

Vous savez que les réseaux croissent de manière exponentielle, que les quantités de données croissent de manière exponentielle et que ce n'est pas seulement une conséquence des changements de normes, d'ondes, qui nous font faire pousser des antennes sur notre territoire à gogo, mais c'est bien la transmission de la masse des données. Je tiens juste à rappeler, peut-être que ça sort des esprits digitaux de certains, mais les impacts environnementaux et les impacts sur le territoire qu'ont ces transmissions de données, je pense qu'il est important de s'en soucier aujourd'hui parce qu'on est en train de créer le Léviathan environnemental de demain. Et ça je pense qu'aujourd'hui, comme le changement climatique à 30 ans, il y a encore peu de personnes qui ont conceptualisé ce problème, le monstre, l'hydre à sept têtes qu'on est en train de créer avec cette montagne de données qui s'accumule sur des serveurs en Californie.

Voilà, alors c'est la demande très précise que j'aimerais formuler à la Municipalité. Est-ce qu'il est envisageable d'avoir une campagne d'information, de sensibilisation des citoyens en ville de Lausanne sur ce problème de la surutilisation et de la surproduction de données numériques qui transitent par les réseaux actuels et le futur réseau 5G ?

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le débat initié par M. Dupuis est extrêmement intéressant et je trouve qu'en effet il y aurait des réflexions à mener, notamment dans le cadre de tout le développement de la Smart City et d'utilisation des données pour l'amélioration des prestations publiques. Ça pose de réelles questions de propriété des données et de profilage. Je pense toutefois que ça a un lien un petit peu ténu avec l'interprétation de M. Ilias Panchard, donc peut-être qu'il faudrait remettre ça dans un objet ultérieur.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – A cette heure tardive, je vais tâcher de faire très rapide. Je pense qu'on peut faire le lien et boucler la boucle entre ce qui a été déposé et abondamment évoqué par M. Tripet tout à l'heure en termes de stratégie numérique sur laquelle nous travaillons déjà sur tous ces enjeux de Smart City ou, comme le vient de le dire M. Carrel, pour aborder la question qui est au centre des préoccupations aussi qui a été évoqué par M. Dupuis. C'est dans ce cadre-là aussi qu'on va pouvoir aborder cette thématique-là.

Par contre une réponse très concrète est déclinée aujourd'hui dans cette réponse de la 5G

parce que ça contribue aussi à cette réflexion-là plutôt sur sous l'angle environnemental abordé par monsieur Dupuis également sous l'angle de la santé on aura bien compris, mais c'est une déclinaison possible qui va aussi questionner à un moment donné peut-être les opérateurs, quoi que, mais c'est plutôt à nous et dans le cadre d'une stratégie plutôt digitale numérique que ce débat sera plus abondamment évoqué.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La séance est levée à 22 h 35.